This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 412833

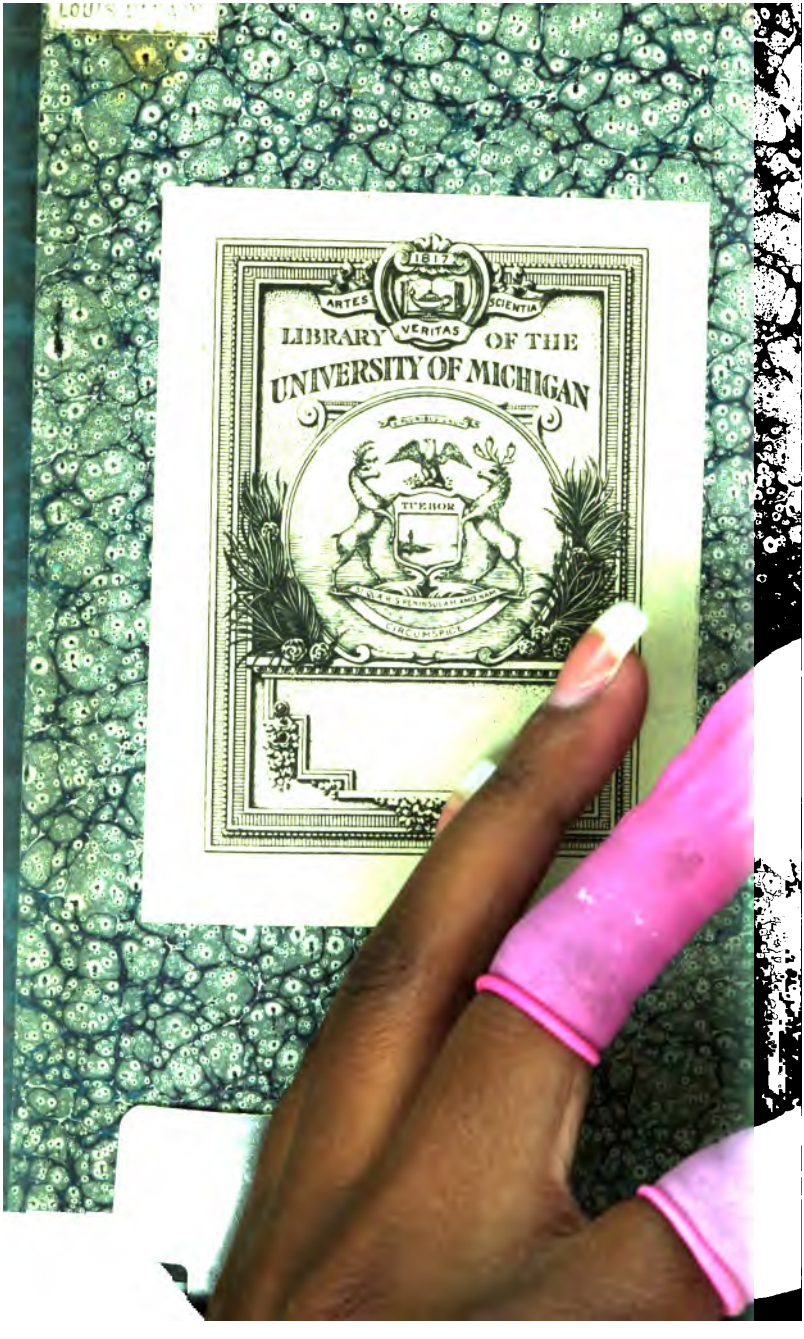
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

BR
315
.C49

ÉTUDES

SUR LES

RÉFORMATEURS

DU XVIe SIÈCLE

TOME SECOND

— PARIS —

IMPRIMERIE DE J. CLAYE ET Cie

RUE SAINT-BENOIT, 7.

Chauffour, Victor

ÉTUDES

SUR LES

RÉFORMATEURS

DU XVIe SIÈCLE

PAR

V. CHAUFFOUR-KESTNER

II

ZWINGLI

PARIS

CHARLES HINGRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES MARAIS SAINT-GERMAIN, 20

PRÈS DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

1853

ERRATA DU VOLUME SECOND.

P. 6, ligne dernière, *après* 28 octobre, *lisez* 1523.
P. 14, ligne 5 : de culte, *lisez* du culte.
P. 49, ligne 11 : fils, *lisez* frère.
ligne 13 : ordonne, *lisez* commande.
P. 154, ligne 17 : cause, *lisez* chose.
P. 250, ligne 17 : de, *lisez* du.

Reg St
Integrs
5.27-40
40455

ULRICH ZWINGLI

CHAPITRE IV

Suites du premier colloque. — Deuxième colloque. — Les martyrs.

1523—1524.

I

L'importance du premier colloque est moins dans ce qui fut dit ou même dans la décision prise par le conseil, que dans l'attitude hardie de Zwingli et dans la prudente réserve de ses adversaires. De ce moment, la réformation de Zurich avança rapidement. Dès le 28 avril, un prêtre, Wilhelm Roubli,

se maria (1). C'était un curé de Bâle, chassé de cette ville pour avoir porté devant lui, dans une procession, la Bible au lieu du saint-sacrement. Il s'était réfugié à Witikon. Son mariage attira une grande foule : « le curé, dit le chroniqueur, commença par un beau sermon où il exhorta les fidèles à remercier Dieu d'avoir trouvé dans sa parole l'autorisation du mariage des prêtres et d'avoir vu de leurs yeux, après tant de siècles de tyrannie, le premier prêtre se marier. Après la cérémouie, on se rendit pour le repas dans un verger : tous les arbres étaient en fleur » (2). Quelques jours après, un bourgeois de Zurich épousa une nonne. Léon Jud se maria le 19 septembre de la même année. Le 10 août, on commença à baptiser en allemand, avec omission des exorcismes, etc. — En juin, le conseil réforma le riche couvent

d'Œtenbach : il permit aux religieuses de sortir ou de rester : à celles qui sortaient, on restitua les biens qu'elles avaient apportés : celles qui restaient conservèrent leurs revenus, à charge de nourrir les pauvres. — En septembre, le chapitre se réforma lui-même sur les instances de Zwingli. Il comprenait vingt-quatre chanoines, trente-six diacres, sans compter le curé et ses vicaires : ceux-ci avaient seuls des fonctions actives. Les diacres ou chapelains furent supprimés, et les chanoines réduits à huit, savoir : quatre professeurs, deux curés et deux prédicants. Cependant il fut convenu que les titulaires actuels conserveraient leurs bénéfices pour le reste de leur vie. A mesure que les bénéfices deviendraient vacants, les revenus devaient être employés à entretenir une école savante, surtout pour l'enseignement des langues

sacrées : grec, latin, hébreu (3), et le surplus être versé dans la caisse des pauvres. En même temps, le chapitre abolit tout le casuel pour les baptêmes, les sacrements et les enterrements. Enfin, il abandonna à la ville de Zurich ses drois de haute et basse justice (4).

Mais l'opinion ne se contentait déjà plus de ces triomphes. Les plus ardents voulaient arriver d'un seul élan à toutes les conséquences de la réforme. Repoussés par Zwingli qui s'était fait une loi de progresser lentement, ils se jetèrent dans l'anabaptisme où nous les retrouverons bientôt. La plupart désiraient au moins que les thèses proposées dans le colloque et non réfutées portassent leurs fruits. Deux questions surtout agitaient les esprits : la messe et les images. Zwingli écrivit un livre spécial (5) pour prouver que le canon catholique de la messe est contraire

aux données évangéliques. Mais la question des images passionna plus vivement encore le peuple. Un cordonnier, nommé Hottinger, homme très-instruit et très-versé dans les Écritures, dit Bullinger, abattit un grand crucifix qui se trouvait à l'une des portes de la ville. Le conseil fit arrêter le sacrilége et se prépara à le juger. La peine était la mort. Malgré les gages donnés par le conseil à la réforme, il semblait décidé à statuer un exemple. Outre qu'il redoutait cette intervention des passions populaires, il était effrayé du scandale produit parmi les catholiques par cet acte audacieux, et à ceux qui annonçaient que toute religion allait périr, il voulait répondre par un acte terrible de sévérité.

Zwingli aurait désiré que l'opinion ne s'écartât point de la question fondamentale de

la messe. Là était la pierre angulaire de l'édifice catholique : le reste n'était qu'accessoire à ses yeux (6). Mais la question se posant, il ne recula pas devant son devoir. Il exposa en substance que le culte des images étant contraire à la parole de Dieu, ceux qui avaient renversé le crucifix n'avaient pas outragé Dieu, qu'on ne pouvait les condamner à mort, et qu'il fallait seulement les punir pour avoir agi contre la volonté du magistrat et causé du désordre. Le prétendu sacrilége n'était plus qu'une contravention de police. Les autres prédicateurs soutinrent la même doctrine : le peuple se déclara pour eux. Dans le conseil même, les opinions opposées se produisirent avec une extrême vivacité. On se tira d'affaire en convoquant un deuxième colloque.

La réunion (28 octobre) ne fut pas moins

nombreuse que la première fois; mais l'évêque de Constance s'était bien gardé, cette fois, d'y envoyer des députés. Quoique la convocation n'indiquât comme sujet de discussion que la messe et les images, Zwingli crut devoir commencer par la théorie de l'Église. C'était la marche logique et nécessaire : tout tribunal avant de prononcer doit poser sa compétence. Il développa ses précédentes opinions. « L'Écriture parle de l'Église dans deux acceptions : l'Église universelle de tous les croyants, et les Églises particulières, les paroisses. Les réunions des papes, des cardinaux et des évêques ne sont pas une paroisse : elles ne sont pas non plus l'Église universelle, puisque les prélats ne sont pas tous ni seuls croyants : donc elles n'ont aucun fondement dans l'Écriture ni conséquemment aucune autorité. L'Église ne peut errer, si elle se tient à la

seule parole de Dieu. Notre réunion ne peut errer, car elle n'entreprend pas de rien statuer, mais seulement d'écouter et de déclarer ce que contient la parole de Dieu sur les points controversés. »

Cette fois encore il n'y eut presque pas de discussion. Les ennemis de la réforme reculaient devant la force irrésistible des idées nouvelles. Presque tous les prêtres nominativement interrogés déclarèrent qu'ils n'avaient rien à dire en faveur du culte des images ni du sacrifice de la messe. Ému par un si grand triomphe de sa foi, Zwingli se leva, et se tournant vers les membres du conseil; il dit : « Ne craignez rien, chers seigneurs, Dieu est avec vous. Il n'abandonnera pas sa cause. Je reconnais que vous avez bien des difficultés à cause de la parole de Dieu. Mais le Seigneur protégera les siens. Que sa

volonté soit faite ! » Zwingli prononçait ces paroles avec une émotion contenue ; mais à la fin, ne pouvant plus maîtriser les mouvements de son cœur, il fondit en larmes. L'assemblée tout entière était profondément remuée (7).

L'enthousiasme passa de l'assemblée au conseil. C'était une chose grave d'assumer aux yeux de la confédération, irritée déjà par tant de nouveauté et excitée par les pensionnaires et par les prêtres, la responsabilité du sacrilége. Cependant il n'hésita pas, et se contenta de condamner Hottinger à une peine de police (deux années de bannissement) (8).

Il adressa ensuite à tout le clergé de son territoire une instruction sur la prédication de l'Évangile, pour préparer peu à peu les esprits à revenir de leurs erreurs. Quant aux points en discussion, il ne voulut pas

prendre immédiatement de résolution définitive. Il écrivit aux évêques de Coire, de Constance et de Bâle, à l'université de Bâle et à tous les États de la confédération que s'ils avaient des objections à faire, d'après l'Écriture, aux réformes projetées, ils voulussent bien les présenter avant la Pentecôte de l'année suivante; qu'autrement on procéderait conformément à la parole de Dieu. Mais pendant ce délai, les prêtres devaient être libres de dire la messe ou de ne pas la dire, et toutes attaques et controverses à ce sujet étaient interdites. La plupart des prêtres renoncèrent dès lors à célébrer la messe, et la population presque tout entière cessa d'y assister; mais elle ne fut abolie officiellement que deux ans plus tard, comme nous le verrons (9).

Le conseil fut plus hardi pour les choses

purement extérieures : il supprima les orgues, les cloches pour les morts, les sonneries pour détourner les orages, la bénédiction des rameaux, du sel, de l'eau, des huiles, etc. Quant aux images, il suivit la théorie de Zwingli. Après l'expiration du délai fixé dans sa première résolution, les images consacrées au culte furent enlevées. Voici comment Zwingli raconte l'exécution de cette importante mesure :

« Plusieurs particuliers s'étant mis à abattre çà et là les idoles, le conseil statua d'abord que leurs propriétaires seuls pourraient les enlever. En conséquence, beaucoup d'images furent retirées par ceux à qui elles appartenaient. Ensuite (juin 1524) le conseil décida que chaque paroisse pourrait enlever les images, si la majorité le voulait : mais dans les lieux où les fidèles n'étaient pas encore assez éclairés, le

pasteur devait les instruire en leur expliquant les divers livres de la parole de Dieu. Personne n'a été contraint. Dans la ville et la partie du territoire qui dépend des trois curés, voici comment on a procédé. L'on a donné d'abord plusieurs jours de délai à ceux qui voudraient retirer les images. Puis les trois curés, un membre de chacune des douze tribus, tous les membres du conseil, avec des charpentiers, des tailleurs de pierre et des maçons se rendirent dans les temples, fermèrent les portes et ôtèrent les images avec beaucoup de soin. Et quoi qu'on ait pensé et prédit, nulle ne s'est défendue : elles se sont toutes laissé faire sans dire mot » (10). On les déposa d'abord dans une chapelle pour les remettre à qui les réclamerait ; mais personne ne s'étant présenté, elles furent brisées ou brûlées (11).

Ainsi fut accompli à Zurich, avec toute la gravité d'un acte officiel, et le calme d'une résolution réfléchie, la plus grave innovation qui ait jamais été tentée dans le culte. Tandis que les autres religions convoquent pour leurs cérémonies tous les arts et toutes les magnificences, Zwingli voulait absorber uniquement l'âme dans la méditation religieuse (12). Il était profondément pénétré de cette maxime de Caton : « Si Dieu est esprit, il doit être honoré spirituellement » et de cette grande parole de Sénèque : « Dieu échappe au regard : il ne peut être contemplé que par la pensée. » Il craignait, il repoussait tout ce qui pouvait détourner l'âme et la distraire de la contemplation intérieure (13). Jamais culte assurément ne fut plus spirituel : resta-t-il assez humain ? Je ne me sens pas compétent pour résoudre cette question. Beaucoup parmi les

réformés eux-mêmes ont trouvé que Zwingli était allé trop loin : les protestants n'ont jamais voulu le suivre jusque-là (14). Quoi qu'il en soit, il n'est pas inutile peut-être de faire remarquer que cette simplification de culte ne venait pas d'une opposition systématique aux arts. Zwingli ne dédaignait pas les arts : encore moins les considérait-il comme corrupteurs. Il les excluait du culte : car le culte n'était pour lui que le recueillement de la pensée en Dieu, la prédication et la méditation de la Parole ; mais hors du culte, il leur faisait une large et haute place dans la vie. Nous avons déjà vu son admiration enthousiaste pour les poëtes, sa passion pour la musique. Il ne songeait certainement pas à les proscrire, ces arts divins, lui qui les cultivait avec tant d'amour ; mais il ne repoussait pas davantage la peinture. Il dit lui-même : « J'ai grand plaisir

aux belles images, aux belles statues. » Ce qu'il proscrit, ce ne sont pas les images, c'est l'adoration des images : « Je n'attaque pas les images ou statues qui ne peuvent léser la foi ni les droits de Dieu, mais celles-là seulement auxquelles on rend des hommages. Là où n'existe pas le danger de l'idolâtrie, on n'a pas à s'inquiéter des images. — Quelques-uns ont brisé jusqu'aux vitraux; mais le magistrat l'a interdit, pourquoi? Parce que personne ne songeait à les adorer. — On peut bien conserver les statues des anciens dieux que personne n'adore ni n'honore. Toute la distinction est dans ce mot : on ne les adore pas! si on les adorait, il faudrait les ôter » (15). Enfin, je trouve un passage où Zwingli applique à la peinture et à la statuaire un nom qu'il réserve aux choses qui ont à ses yeux

le plus de prix : il les appelle des *dons de Dieu* (16).

Ces textes me paraissent décisifs : ils démontrent que Zwingli n'était pas ennemi des arts. En les bannissant de l'église il ne les bannissait pas de la société (17). Quant à savoir si les arts n'auraient pas gagné à être sécularisés dès cette époque, qui pourrait l'affirmer? L'on peut blâmer l'inflexible rigidité de Zwingli, mais deux choses restent certaines : la première, qu'il ne ferma pas l'église aux arts par ignorance ou par dédain ; la seconde, qu'il fallut une singulière énergie de conviction pour concevoir une telle réforme et pour l'exécuter.

II

Devant cette marche résolue et décidée de la réforme à Zurich, les catholiques indignés crurent que le moment était venu d'essayer de la terreur. La diète, réunie à Lucerne, rendit un décret aux termes duquel il était défendu sévèrement de rien innover en matière de religion jusqu'à la décision d'un concile de toute la chrétienté. Ce décret fut envoyé à tous les magistrats avec ordre de l'exécuter rigoureusement (18). L'échafaud fut dressé pour la première fois dans la confédération et resta debout pendant une longue série d'années. Je ne veux pas faire le récit de ces scènes de sang : cependant il est nécessaire de s'arrêter au moins sur les supplices

qui causèrent l'émotion la plus profonde. C'est en face de la mort que les doctrines, comme les hommes, révèlent le plus clairement leur vrai caractère.

La première victime fut ce Hottinger que nous avons vu donner une si vive impulsion à la réforme à Zurich. Réfugié dans un pays catholique, après son bannissement, il continua de confesser librement sa foi. Il fut arrêté sur le territoire de la prévôté de Baden pour avoir parlé contre le culte des images. Les juges locaux refusant de le condamner, la diète, réunie à Lucerne, décida qu'elle le jugerait elle-même. Hottinger soutint sa croyance avec une constance admirable. A toutes les insinuations, à toutes les menaces, il ne fit qu'une seule réponse : « Je suis dans la vraie doctrine chrétienne. Ce que j'ai dit est conforme à l'Écriture. Avec

l'aide de Dieu, je persisterai dans ma foi, dût le monde entier m'appeler hérétique. » La diète le condamna à être décapité. Quand il entendit son jugement, il se mit à parler de Dieu et de la rédemption par le Christ. L'amman d'Uri l'interrompit durement: « Nous ne sommes pas ici pour entendre un prêche. Trêve à ce bavardage! » Et le bailli Am Ort, de Lucerne (l'histoire est aussi un tribunal, et c'est justice de conserver ce nom) : « Il faut que sa tête tombe : si elle revient sur ses épaules, nous admettrons sa foi! » A cette inepte plaisanterie, odieuse surtout dans un juge en présence de sa victime, l'ouvrier répondit noblement : « Qu'il me soit fait selon la volonté de Dieu! Qu'il pardonne à ceux qui me font mourir. Quand le Christ était sur la croix, on lui disait aussi : Descends de cette croix et nous t'adorerons! » Et comme un

moine lui présentait un crucifix : « La passion du Christ, dit-il en le repoussant, doit être recueillie avec une vraie foi dans le cœur : ce n'est pas l'honorer que d'en faire de vaines images. » La foule était nombreuse, émue par la fermeté de son attitude et par ses paroles. Beaucoup pleuraient; il leur dit : « Ne pleurez pas sur moi, car je vais être délivré de cette misérable vie et entrer dans l'éternité bienheureuse ! » Arrivé sur le lieu de l'exécution, il se tourna vers le peuple et dit : « Chers compatriotes, si j'ai offensé quelqu'un d'entre vous qu'il me le pardonne, comme je pardonne à tout le monde. Veuillez aussi, au dernier moment de ma vie, prier Dieu pour moi, car il est inutile de prier pour ceux qui sont morts et qui ont subi leur jugement. Je remets mon âme entre tes mains, ô mon seigneur et

rédempteur Jésus-Christ. » Puis il livra sa tête au bourreau. « Ce fut le premier homme, dit Bullinger, qui, pour la doctrine évangélique, subit le martyre dans la confédération. Beaucoup étaient tellement endurcis que la bienheureuse mort de ce fidèle chrétien ne put les toucher. Mais d'autres en recueillirent un grand bien et furent amenés par elle à la vérité chrétienne et au salut éternel. Car le martyre des élus de Dieu a toujours porté ses fruits (19). »

Cette exécution accéléra le mouvement de la réforme dans la confédération. Le conseil de Constance ordonna à ses prédicateurs de ne prêcher que la parole de Dieu. Celui de Berne en fit autant. Schaffouse sécularisa ses couvents. Bienne s'agita sous l'éloquente parole de Thomas Wittembach. Beaucoup de prêtres se marièrent. Zwingli lui-même crut

devoir mettre fin aux ménagements qu'il avait gardés jusqu'alors. Il se maria le 2 avril 1524, ou, comme le veulent plusieurs auteurs, il rendit public le mariage qu'il aurait contracté en secret précédemment et peut-être dès 1522 (20). Ses amis le félicitèrent de cette résolution : ils avaient toujours considéré sa réserve comme une faiblesse.

Il épousait Anna Reinhard, veuve de Meyer de Knonau, dont elle avait un fils que Zwingli tenait en grande affection. Il avait remarqué, dans ses fréquentes visites aux écoles, la vivacité de cet enfant, son heureuse physionomie et son application : il s'attacha à lui et dirigea ses études. En 1523, il lui dédia un petit écrit, plein de choses excellentes, sur l'éducation (21). Il gagna en même temps l'affection du jeune homme (22) et celle de sa mère. C'était une noble femme âgée de

quarante ans (23), pleine de piété, de dévouement, et dont le cœur se montra au niveau des plus cruelles épreuves. On accusa Zwingli de l'avoir épousée par intérêt : mais il établit qu'elle n'avait pour toute fortune que 400 florins, outre ses vêtements, ses bagues et ses bijoux : « Elle a de magnifiques habits, c'est vrai, mais depuis qu'elle m'a épousé elle ne porte plus ni bijoux, ni robe de soie : elle est mise comme les femmes des simples ouvriers (24). » Elle assistait Zwingli dans son inépuisable bienfaisance. Leur maison était ouverte à tous les malheureux, surtout aux proscrits que chassait de leur patrie l'intolérance religieuse. Plus d'une fois leurs amis les blâmèrent d'exagérer la charité.

Cependant le conseil de Zurich continuait la sécularisation des couvents. L'abbesse du *Frauenmünster*, qui possédait à Zurich le droit

de haute et basse justice et celui de battre monnaie, abandonna ces droits à la ville, ainsi que tous les revenus de l'abbaye. On mit ensemble dans la maison des franciscains tous les moines des différents ordres qui ne voulurent pas rentrer dans le monde : de même les religieuses furent réunies dans un seul couvent. Les autres maisons religieuses furent utilisées pour les pauvres. On en fit des hôpitaux, des hospices, des maisons de refuge pour les orphelins. [1]

On organisa des secours à domicile et des distributions de soupe et de pain. Pour n'être pas soupçonné d'avoir été conduit à la sécularisation des biens du clergé par des vues intéressées, le conseil ne voulut pas que leurs revenus tombassent dans la caisse commune,

1. Dans l'un de ces couvents fut établie une imprimerie.

et les attribua à une institution spéciale, appelée l'*office des pauvres* (25). Cette organisation de la charité publique s'est maintenue jusqu'à nos jours, et si, dans les conditions actuelles de la société, elle est insuffisante et même à certains égards nuisible, elle n'en est pas moins remarquable pour l'époque, et prouve que les préoccupations des misères sociales n'étaient pas étrangères à la réforme.

Je trouve un tableau animé de cette révolution dans une lettre adressée par Léon Jud à ses frères et sœurs, à Ribeauvillé (Haut-Rhin) : « Nous n'avons plus dans nos temples aucune image, ni peinte ni sculptée : car Dieu a sévèrement défendu d'en faire et de les honorer. La messe n'est plus un objet de trafic, bien qu'on la dise encore quelquefois pour les simples. On laisse mourir en paix les prébendiers, mais on ne confère plus

les prébendes. Quant aux couvents; voici comment on procède. On réunit tous les moines dans un seul couvent; de même toutes les religieuses. Ceux qui veulent y rester (on ne force personne) sont pourvus de vêtements et de nourriture, leur vie durant. Ceux qui ne sont pas du pays sont renvoyés chez eux avec une bonne somme d'argent pour la route. Les jeunes, hommes et femmes, sortent ordinairement. Un très-grand nombre de nonnes épousent des ecclésiastiques : c'est à eux qu'elles conviennent le mieux. Beaucoup de jeunes moines apprennent des métiers : on les y aide de toutes manières. C'est ainsi qu'on emploie les biens des couvents : le surplus est consacré aux pauvres. C'est une odieuse calomnie de dire que le gouvernement en garde quoi que ce soit (26). »

Au même moment se place un autre fait grave ; la publication d'une traduction du Nouveau Testament par Zwingli et Léon Jud. Les populations accueillirent avec un empressement extrême cette publication qui était en quelque sorte le sceau de la révolution accomplie (27).

Mais à mesure que la réforme avançait dans son œuvre, elle devait naturellement provoquer des oppositions de plus en plus vives. Le 21 mai 1524, les douze cantons encore catholiques envoyèrent à Zurich une députation pour l'engager à s'abstenir de toutes ces nouveautés, offrant d'ailleurs de corriger d'un commun accord les griefs qui pouvaient exister contre le pape, les évêques, les abbés. Le conseil répondit : « Nous voulons rester vos fidèles confédérés ; mais en ce qui touche la parole de Dieu et le salut de

nos âmes, nous ne pouvons rien céder. » Et il continua tranquillement l'œuvre commencée. Il supprima les processions, la fête du Saint-Sacrement, fit enterrer les reliques. Zwingli et Léon Jud demandèrent qu'il allât plus loin et qu'il fît enfin le pas décisif de l'abolition de la messe. Mais le conseil crut devoir encore ajourner.

En même temps, pour s'assurer en cas d'attaque le concours actif et dévoué des habitants de son territoire, le conseil les réunit par communes et leur fit lire un rapport sur tout ce qui s'était passé relativement à la réforme, ne leur dissimulant ni les réclamations des confédérés, ni leurs menaces. Il terminait ainsi : « Chers et fidèles, nous n'avons pas voulu, dans des circonstances aussi graves, vous rien céler ; car nous sommes persuadés que vous êtes résolus, comme nous, à soute-

tenir l'honneur de notre seigneur Jésus-Christ, à croire uniquement sa parole, et à ne songer qu'au salut de vos âmes. Beaucoup de vos enfants vous ont été conservés par notre refus d'entrer dans cette alliance française qui a amené tant de désastres sur nos confédérés. Combien plus devons-nous être unis étroitement pour conserver et défendre la parole divine! Dieu sera avec nous. » Le conseil demandait aux communes s'il pouvait compter sur leur concours. La réponse fut unanime (28).

III

Soit que cette déclaration énergique effrayât les confédérés, soit que toutes leurs mesures ne fussent pas encore prises, ils

ajournèrent leur vengeance contre Zurich. Mais ils s'en dédommagèrent en livrant à la mort de nouvelles victimes.

Une nuit, le bailli de Frauenfeld en Thurgovie fait enlever le curé de Stein, Œchslin, dévoué à la réforme, comme la plupart des curés des bords du Rhin. Le gardien de la tour sonne le tocsin; la foule s'assemble, les habitants de Stein, ceux des villages voisins accourent, et parmi eux, ceux de Stammheim, bailliage du canton de Zurich. Ils se mettent à la poursuite des ravisseurs, mais sans pouvoir les rejoindre. Alors la foule pénètre dans le couvent d'Ittingen, et après s'y être livrée à des excès de boisson, elle y met le feu. Le bailli Wirth de Stammheim et ses deux fils avaient été vus dans ce couvent : ils y allaient pour empêcher le pillage, pour ramener leurs subordonnés. C'est sur eux que

tomba la colère des confédérés. Ceux-ci les détestaient particulièrement parce que le bailli Wirth avait procédé à l'enlèvement des images à Stammheim, où se trouvait un pèlerinage très-fréquenté en l'honneur de sainte Anne, et que ses fils, tous deux prédicateurs évangéliques, faisaient beaucoup de prosélytes dans ces contrées.

Les cantons souverains du bailliage de Frauenfeld réclamèrent vivement leur jugement, comme coupables de l'incendie d'Ittingen [1]. Des amis avertirent les malheureux et leur donnèrent le conseil de s'enfuir; mais Wirth, fort de son innocence, répondit qu'il comptait que ses seigneurs de Zurich ne permettraient pas qu'on le fît souf-

1. La haute justice appartenait dans le bailliage de Frauenfeld à dix cantons : Berne, Lucerne, Ury, Schwitz, Underwald, Zug, Glaris, Fribourg, Soleure, Zurich.

frir injustement. Le conseil envoya une troupe pour les arrêter, ainsi que Rüttimann, bailli à Nussbaum. Quand Wirth vit les soldats, il dit avec une noble assurance : « Mes seigneurs auraient bien pu s'épargner ces frais et ce dérangement. Qu'ils m'eussent envoyé un enfant pour m'appeler devant eux, je me serais empressé d'accourir (29). »

Les prisonniers furent conduits à Zurich ; mais les cantons les réclamèrent pour être jugés par eux. Aux termes des alliances, Zurich seul, possédant la basse justice, pouvait prononcer la mise en accusation, et dans ce cas le jugement appartenait au bailli de Frauenfeld : l'intervention des dix cantons réunis en diète était irrégulière, sinon illégale (30). Le conseil de Zurich fit ces observations, et ajouta que, n'ayant trouvé contre les accusés aucune charge, il ne pouvait les livrer ni au

bailli, ni bien moins encore à la diète. Alors les cantons firent entendre des menaces : ils déclarèrent que si Zurich ne leur remettait pas les prisonniers, ils viendraient les chercher eux-mêmes les armes à la main (31). Le conseil, intimidé, céda et promit de les livrer, à la seule condition que l'instruction ne porterait que sur l'incendie d'Ittingen, et qu'aucune poursuite ne serait basée sur des faits de religion. Zwingli avait inutilement invoqué le courage, le patriotisme, l'humanité du conseil. En vain il avait montré que la réserve proposée et consentie était illusoire, et que les confédérés ne poursuivaient dans les Wirth que les destructeurs des idoles et les confesseurs de la foi nouvelle. Il est des heures où les assemblées sont innaccessibles à tout autre sentiment que la peur. La décision du conseil fut exécutée. Quand les

malheureux traversèrent la ville, les habitants consternés éclatèrent en sanglots. Chacun comprenait qu'ils marchaient au martyre (32).

Ils furent conduits à Baden. La foule était nombreuse, mais, dans ce pays catholique, plutôt curieuse qu'émue. Le bailli se tournant vers ses fils, leur dit : « Voyez, chers enfants, il nous arrive ce qu'a dit le saint apôtre Paul : nous sommes un spectacle pour le monde, pour les anges et pour les hommes. »

Le lendemain les commissaires vinrent pour les interroger, et de suite on put voir ce que vaudrait la réserve faite par Zurich. Malgré l'opposition des députés de cette ville, l'interrogatoire porta principalement sur l'enlèvement des images. Après l'interrogatoire, une torture cruelle : c'était la procédure du

temps. Ce qui n'est d'aucun temps et ce que la férocité des haines religieuses peut seule expliquer, mais non pas excuser, les commissaires insultèrent par d'odieuses plaisanteries aux tourments qu'ils infligeaient à leurs victimes. Le plus jeune des Wirth réclamant un peu de compassion, l'un d'eux lui dit : « Mon petit monsieur, imitez donc les apôtres : ils acceptaient la mort avec joie ! Recevez mieux le présent de noces que nous vous donnons. » Car le jeune prêtre s'était marié depuis peu.

Il était clair qu'on ne pouvait rien attendre de la justice de pareils juges. L'on essaya de les émouvoir. La femme du bailli, la mère des deux jeunes gens, accompagnée de son troisième fils et d'un député de Zurich, Escher, alla frapper à la porte de tous les membres de la diète, et, se jetant à leurs pieds,

les supplia d'avoir pitié d'elle et de sa nombreuse famille. « Ils arrivèrent, dit le chroniqueur que nous suivons dans ce récit, chez le député de Zug, l'amman Jérôme Stocker. Ayant été bailli à Frauenfeld, Stocker connaissait Wirth. Il savait combien c'était un honnête homme, aimé et considéré. Lui-même se plaisait à lui rendre ce témoignage : « C'est vrai, dit-il, je l'ai toujours connu honnête et bienveillant : il m'a toujours bien reçu; sa maison était ouverte à tous; il n'a jamais refusé l'hospitalité à personne. Je vous le jure : s'il avait volé ou assassiné, je lui pardonnerais volontiers; mais il a brûlé la mère de la mère de Dieu! Il faut qu'il meure (33). »

Le jugement porta que, par grâce spéciale, le bailli Wirth, son fils aîné Jean et le bailli Ruttiman seraient décapités. Le second

fils de Wirth, Adrien, devait être rendu à sa malheureuse mère.

Quand ce jugement fut lu aux accusés, le bailli dit à Adrien : « Cher fils, puisque Dieu te laisse la vie, aie soin que ni toi ni personne des nôtres ne songe à venger notre mort imméritée. La vengeance n'appartient qu'à Dieu qui est dans le ciel. Qu'il nous donne sa grâce et nous maintienne jusqu'à la fin dans la vraie foi ! » Adrien fondait en larmes ; son frère lui dit pour le consoler : « Quand nous prêchions l'Évangile, nous n'avons jamais oublié la croix. Cesse donc de t'affliger. Je remercie Dieu qu'il m'accorde de souffrir et de mourir pour sa parole. » Ils recommandèrent ensuite à Adrien de consoler les leurs, et se séparèrent de lui en pleurant.

« L'emprisonnement de ces martyrs avait duré si longtemps que leur misère était

extrême : leurs vêtements, qu'il ne leur avait pas été permis de changer, étaient en lambeaux; leurs corps étaient épuisés par la faim, meurtris et déchirés par la torture. Ils remerciaient Dieu que leurs souffrances fussent bientôt à leur terme (34). »

Quand le jour de l'exécution fut arrivé, on les conduisit d'abord devant l'hôtel de ville pour recevoir lecture de leurs prétendus aveux et du jugement. Plusieurs choses étant contraires à leurs déclarations, le bailli ne put se contenir : « Ce n'est pas cela ! Je n'ai jamais dit cela ! Je ne l'ai jamais pensé ! » Mais son fils : « Ne parle pas ainsi, mon père. Laisse-les faire. Le Seigneur, dans les cieux, sait bien qui nous sommes et comment les choses se sont passées. Le jour du grand jugement viendra où tout ce qui est encore caché sera révélé devant le monde entier ! »

L'élévation morale de ces hommes est si grande qu'il faut faire un pas encore et les suivre jusqu'à l'échafaud. Rarement martyrs ont su mieux mourir, d'une mort à la fois si religieusse et si humaine.

Après la lecture du jugement, le bourreau lia les prisonniers et les conduisit au lieu du supplice. Arrivés là, Jean fit ses adieux à son père et lui dit : « Cher et bien-aimé père, désormais tu n'es plus mon père ni moi ton fils : nous sommes frères en Jésus-Christ, pour qui nous allons mourir. Et, s'il plaît à Dieu, nous monterons aujourd'hui même vers celui qui est notre père à tous pour jouir auprès de lui du repos éternel. C'est pourquoi, mon frère bien-aimé, sois heureux, remets-toi entre les mains du Seigneur, et que sa volonté soit faite ! » Le père répondit : « Que Dieu, le tout-puissant, te bénisse, mon

bien-aimé fils et frère en Jésus-Christ. » La foule, attendrie, versait des larmes et murmurait. Le bourreau mit fin à leurs adieux. Il trancha d'abord la tête de Jean Wirth, puis celle de son père, enfin celle du bailli Ruttiman. L'on eut la barbarie de faire payer à la pauvre veuve le salaire du bourreau qui avait décapité son mari et son fils (35).

CHAPITRE V

Les anabaptistes. — Guerre des paysans.

I

Les supplices ne pouvaient arrêter la réforme. Elle était plus forte déjà que toute résistance extérieure ; mais se maintiendrait-elle aussi contre l'exagération de son propre principe? Telle est la question que souleva l'anabaptisme.

Nous sommes arrivés ainsi à la grande crise, et, on peut le dire, à la grande tentative de la réforme. Lutter courageusement

contre le passé, donner sa vie pour sa foi, c'est l'héroïsme naturel et en quelque sorte vulgaire des révolutionnaires. On ne se jette pas dans la mêlée si l'on ne se sent le courage de regarder en face la mort. Mais fixer à la révolution ses limites, faire la loi aux passions de ses amis et maintenir le juste dans la mesure du possible, sans exagérer, mais sans amoindrir les conquêtes immédiatement réalisables, cette œuvre du lendemain demande des âmes plus fortement trempées. L'histoire a réservé, avec raison, une place d'honneur et tout exceptionnelle au seul homme peut-être qui ait su la réaliser complétement, je veux dire Washington.

Le plus souvent il arrive que, satisfaits trop facilement du triomphe, les chefs du mouvement l'arrêtent avant qu'il n'ait atteint son but légitime, et perdent l'occasion de

réformes qui quelquefois ne peuvent se faire, que dans ce seul moment. Mais souvent aussi, les révolutions s'exagèrent elles-mêmes et se suicident en voulant pousser leur principe jusqu'à l'absurde, ou, ce qui revient au même dans la pratique, jusqu'à des conséquences que n'acceptent pas, que ne comprennent pas les générations contemporaines.

Certes, il faut être aveugle pour ne pas voir la logique de l'histoire; mais des esprits impatients oublient trop volontiers que cette logique, qui remue des hommes, des intérêts et non de pures formules, procède avec une lenteur nécessaire. Il faut des siècles pour poser les prémisses et des siècles pour tirer les conséquences. Des siècles et l'effort incessant, le travail infatigable et persévérant de plusieurs générations !

La réforme n'était pas l'œuvre de quel-

ques hommes. Elle était en quelque sorte l'œuvre spontanée de tous les peuples chrétiens. Comme toutes les révolutions arrivées à leur heure, elle n'avait besoin que de se proclamer pour être irrésistible. Mais ne fallait-il pas la régler? C'était sans doute nécessaire; mais combien c'était difficile!

Une fois la forme antique de l'autorité repoussée, où trouver la règle, la loi? Dans l'Écriture, répondent tous les réformateurs. Dieu a parlé, que cherchez-vous encore? Mais si Dieu a parlé, c'est dans le langage des hommes, cette langue douteuse, incertaine, qui prête à l'équivoque. Si l'on n'était pas d'accord sur le sens des textes, que faire? Nous avons vu que dans la noble naïveté des premiers jours, on n'admettait pas qu'il y eût des difficultés insolubles. La parole de Dieu ne pouvait être insuffisante, et les sec-

tateurs de la foi nouvelle ne pouvaient se livrer à des erreurs volontaires. L'on admettait l'ignorance, mais une ignorance heureuse de s'instruire, prompte à s'avouer. De là ces colloques où l'on opposait avis à avis, argument à argument, surtout texte à texte; car la règle absolue était que l'Écriture seule pouvait trancher les questions. Souvent le vaincu reconnaissait sa défaite, comme l'avait fait Lambert à Zurich, et remerciait Dieu de l'avoir éclairé. D'autres fois, les adversaires, après avoir discuté, laissaient l'assemblée décider, bien certains que l'esprit de Dieu l'éclairerait, et prêts à accepter sa sentence.

Cela put durer ainsi pendant quelque temps. Mais bientôt, soit que des hommes plus obstinés eussent paru, soit que les questions devinssent plus graves à mesure que la critique avança dans son œuvre, des colloques

eurent lieu où les deux partis se dirent vainqueurs, et où le vaincu ne voulut pas accepter la décision de l'assemblée. Que faire alors? Laisser chacun juge dans sa conscience : c'était certes la solution naturelle et indiquée par le génie même de la réforme. Elle ne pouvait sortir de là, imposer une doctrine au nom d'une autorité quelconque, elle, la fille du libre examen, sans démentir son principe et se condamner elle-même. Mais n'oublions pas à quelle époque nous sommes. L'Église et l'État étaient si étroitement unis qu'une divergence d'opinion sur les questions religieuses ébranlait les institutions civiles elles-mêmes. La réforme tendait sans doute à relâcher, à supprimer cette mutuelle dépendance; mais c'était une conséquence lointaine que le temps seul pouvait réaliser complétement. De telle sorte que ceux qui

revendiquaient la liberté dans le domaine purement religieux, n'en croyaient pas moins pouvoir sévir contre des doctrines qui menaçaient le temporel.

Le problème restait donc tout entier. Problème redoutable en effet : concilier la liberté et l'autorité, le droit de l'individu et le droit de la collectivité, qu'est-ce que l'histoire moderne, sinon l'élaboration de ce grand problème? Toutes les solutions ont été tentées tour à tour : la plus modérée est encore celle qui prévalut en somme dans les églises réformées : l'avis de la majorité, après discussion approfondie. Elle se place entre les deux solutions extrêmes des catholiques et des anabaptistes : l'autorité sans examen, l'individualité sans contrôle et sans responsabilité.

II

Les anabaptistes avaient pris à la réforme l'un de ses principes fondamentaux : la lettre tue et l'esprit vivifie. L'esprit souffle où il lui plaît. Sur ce principe, ils avaient construit leur dogmatique. Plus d'instruction : le plus ignorant peut être choisi par l'esprit, et, par une conséquence nécessaire, ils arrivaient à supprimer la règle même uniformément acceptée par la réforme : l'*Écriture*. L'esprit, toujours vivant dans les prophètes, ne pouvait se soumettre à la lettre morte. Les conséquences pratiques de cette glorification de l'individu, proclamée sans le frein moral de la responsabilité, ne tardèrent pas

à se produire. Ce sont celles qui se sont montrées partout où a régné la doctrine de l'inspiration, de l'extase, formes mystiques du plus monstrueux individualisme. Je ne veux pas parler des folies sanglantes de Jean de Leyde. Je me contente de citer rapidement ce qui arriva à Saint-Gall. Dans une fête donnée par un riche paysan, le mardi gras, le fils de l'hôte tombe en extase. Il ordonne qu'on lui apporte du fiel de bœuf et le fait boire à son fils en disant : Songe que la mort que tu vas souffrir est amère! En même temps, il lui ordonne, au nom de Dieu, de se mettre à genoux, et lui plonge son couteau dans le cœur. Une doctrine qui produit de tels actes est jugée. L'inspiration ou l'extase est la négation même de la morale : appliquée à la direction de l'individu, c'est une folie quelquefois poétique; érigée

en principe social, elle engendre fatalement le crime.

Outre cette exagération de la valeur de l'individu, les anabaptistes avaient un autre principe qui, plus tard, prévalut dans la réforme, mais qui à ce moment lui était complétement étranger et même antipathique. Ils voulaient faire scission avec la masse des chrétiens, se constituer en Église séparée. Il semble au premier abord qu'ils ne faisaient en cela que suivre l'exemple donné par Luther, par Zwingli. Mais la vérité est (et nous y reviendrons) que ces deux grands réformateurs étaient très-opposés à toute division, à toute séparation. Ils voulaient que l'épuration de l'Église se fît dans l'Église même par l'instruction progressive et la régénération morale de ses membres : si plus

Luther manqua à ce principe, Zwingli y

fut toujours fidèle. Les anabaptistes furent les premiers qui se séparèrent de la communauté chrétienne et se constituèrent en secte. Pour se distinguer, ils choisirent un signe extérieur, le baptême (1). Prenant pour point de départ le principe catholique de la nécessité du baptême pour le salut, mais pensant que le baptême était inefficace sans la foi, ils soutinrent que le baptême donné aux enfants, qui ne pouvaient avoir la foi, était une cérémonie complétement illusoire. En conséquence, ils établirent que les adultes seuls, qui pouvaient confesser leur foi eux-mêmes, pouvaient être baptisés, et ils renouvelèrent le baptême pour ceux qui entraient dans leur Église. De là leur nom.

Mais ils se séparaient de la plupart des réformateurs par un autre point, pour nous plus important. Tandis que les autres réfor-

mateurs se refusaient à compliquer la révolution religieuse d'une révolution politique et sociale, eux, ils voulaient faire pénétrer profondément la réforme dans le monde temporel. Par là, ils devinrent bientôt très-populaires, et méritent d'occuper une place dans l'histoire.

L'union entre les réformés avait été à peu près complète tant que la question était restée sur le terrain purement religieux. Contents d'être délivrés de l'autorité étouffante de la cour de Rome, les bourgeois des villes, les nobles et les princes ne songeaient guère à aller au delà. Ils se souciaient fort peu du droit d'interprétation individuelle. La longue durée de la hiérarchie romaine avait créé comme une habitude de soumission, dont on ne s'affranchit pas immédiatement dans ces classes modérées par nature et conservatrices

par position. Elles acceptaient volontiers l'interprétation du prêtre, surtout depuis qu'elles le choisissaient elles-mêmes.

Ces classes avaient de plus une répugnance extrême à toucher à l'ordre temporel. Et cela se conçoit facilement. Dans l'histoire de la transformation sociale qui amena la chute de la féodalité, l'on n'a pas assez tenu compte de la communauté d'intérêts qui, au fond, reliait les princes, les nobles et les villes. De même que dans l'antiquité la liberté de quelques-uns supposait l'esclavage de populations tout entières, de même on peut dire sans exagération que, dans le monde féodal, tout ce qui était libre avait des serfs. Il en résultait entre les possesseurs une communauté d'intérêts et comme une ligue tacite dont nous allons voir les suites.

La réforme devait-elle se borner à la des-

truction de la hiérarchie religieuse? N'irait-elle pas aussi examiner les fondements de l'ordre temporel et les redresser s'ils se trouvaient contraires à la parole de Dieu? Cette question était d'une portée immense; car enfin, l'Écriture, règle commune, loi suprême acceptée par tous les réformateurs, n'était pas muette sur les questions de cet ordre. Sans parler des lois si démocratiques de l'Ancien Testament sur la période septennale, sur le jubilé, l'Évangile lui-même n'a-t-il pas interdit le prêt à intérêt, et les Actes des apôtres ne parlent-ils pas d'une communauté de biens établie entre les premiers fidèles? On comprend que cette question ne préoccupait pas beaucoup les possesseurs. On peut même se demander s'ils savaient qu'il y eût là une question. Du moins on les voit défendre leur possession avec une confiance

naïve qui ne permet pas de douter de leur sincérité. Une si longue possession leur semblait un titre incontestable. *Possideo quia possideo.*

Mais le paysan n'était pas du même avis. C'était sur lui en définitive que pesait tout ce monde si content de l'ordre existant : les abbés, les évêques, les princes, les nobles, les villes — les villes souvent plus durement que les autres. Il payait pour sa vie, il payait pour sa mort : trois, quatre impôts, sans compter les tailles extraordinaires que le seigneur lui imposait à volonté, sans parler d'une foule de droits vexatoires : corvées, interdiction de la chasse, de la pêche, etc. Dans les choses de la foi elle-même, la liberté reconquise ne profitait guère aux pauvres paysans. Leurs seigneurs, réformés ou non, leur nommaient comme

avant leurs pasteurs. Il était impossible que cette situation n'aboutît pas à une explosion. Les paysans, pleins du sentiment religieux de l'époque, disaient gravement : « Le Christ nous a tous sauvés et rachetés de son précieux sang, le pâtre comme le prince, tous sans exception (2). » Et au milieu de la fermentation universelle, ils furent facilement amenés à revendiquer par la force les conséquences temporelles de la rédemption.

Les anabaptistes donnèrent une nouvelle impulsion à ce mouvement en s'y associant; mais il est clair qu'ils n'en furent pas les promoteurs, car les révoltes de paysans avaient plus d'une fois, depuis un siècle, effrayé l'Allemagne et provoqué de sauvages répressions. L'on a accusé les anabaptistes d'avoir prêché les doctrines les plus extrêmes, la communauté des biens, le refus d'obéissance

aux magistrats ; mais ils ont toujours protesté contre ces accusations, et, dans tous les cas, il est certain que ces doctrines restèrent étrangères à la grande révolte des paysans. Ils déclarent eux-mêmes dans leurs douze articles : « Il est prouvé par l'Évangile que nous devons être libres : mais la volonté de Dieu n'est pas que nous n'obéissions pas aux magistrats. Nous devons vivre dans la loi et non dans la liberté charnelle ! » Et leurs réclamations se bornent à demander le droit pour les communes de nommer et révoquer leurs pasteurs, l'emploi de la dîme à l'entretien des pasteurs et des pauvres, le rachat des dîmes aliénées, la suppression du servage et des droits qui en résultent, la restitution des biens usurpés sur les communes, le droit de chasse et de pêche, le droit d'affouage dans les forêts, la réduction des corvées à ce qu'elles

étaient précédemment, la justice criminelle réglée par des lois écrites, l'égalité des poids et mesures, l'unité de monnaie. En terminant, les paysans déclarent qu'ils renonceront à toutes celles de ces réclamations qu'on leur démontrera n'être pas conformes à la parole de Dieu.

Certes, si l'on songe à toute cette oppression qui pesait sur les paysans, on n'est pas disposé à considérer comme exagérées ces réclamations. Elles ne sont que la revendication des droits les plus élémentaires de l'humanité. Revendication légitime, non-seulement à notre point de vue rationaliste, mais aussi au point de vue religieux du XVIe siècle. Car s'il est un principe que le christianisme ait fait entrer dans le monde, c'est celui de l'égalité des hommes fondée sur la commu-

té d'origine et sur la communauté de la

rédemption. Et au moment même où l'on invoquait la loi de l'Evangile contre l'institution *humaine* de la hiérarchie religieuse, les paysans étaient bien fondés, ce semble, à l'invoquer contre l'institution *humaine* du servage.

C'est un triste spectacle de voir les hommes qui remuaient si profondément les idées, s'associer avec une sorte de fureur à l'épouvantable violence de la répression. Plusieurs réformateurs, Luther en tête, dépassent en dureté tout ce qu'on peut imaginer. Ils avaient comme une lâche passion de sauver leurs idées d'une solidarité, pourtant certaine, avec ce mouvement. Les docteurs du protestantisme reprochaient aux paysans de soulever ces tempêtes pour des biens temporels; mais qu'était-ce donc qu'ils soutenaient de leur parole et de leur épée, sinon les intérêts temporels les plus odieux?

C'est en Souabe que commença l'insurrection. De là elle se répandit avec la rapidité et la violence d'un incendie dans l'évêché de Salzbourg, en Autriche, dans la Franconie, la Thuringe, le Brisgau, l'Alsace. Elle coûta plus de cent mille hommes aux paysans. Toute la vieille société se leva pour les combattre : les villes libres donnèrent la main aux nobles, les nobles aux princes, les protestants aux catholiques. Quand la boucherie fut terminée, le bourreau continua l'œuvre, et, par une juste punition d'un lâche abandon, les protestants furent souvent confondus par les juges catholiques avec les paysans qu'ils avaient combattus.

A Zurich, l'influence modératrice de Zwingli empêcha d'aussi grands malheurs; et si, là aussi, la révolution ne porta pas tous ses fruits, elle fut du moins main-

tenue dans ses voies et aboutit immédiatement à quelques améliorations importantes. Nous croyons utile d'exposer ces faits avec quelque détail : rien ne donne mieux une idée du caractère spécial de Zwingli et de son œuvre.

CHAPITRE VI

Les anabaptistes à Zurich.

I

« Nous avons enfin apaisé le tumulte que les anabaptistes avaient excité parmi nous. Mais au prix de quelles sueurs! Tu m'as vu lutter avec constance contre les ennemis de l'Évangile : mais tous les combats antérieurs n'étaient que des jeux au prix de celui-ci. » C'est en ces termes que Zwingli parle à son ami Vadian (1) de sa grande lutte contre les anabaptistes. L'on conçoit,

en effet, les angoisses qui ont dû troubler et attrister ce rare et ferme esprit, si droit dans sa conscience, si modéré dans sa conduite, en même temps que si logique dans ses déductions, en présence d'une doctrine qui menaçait la réforme par son principe même, qui ameutait contre elle, dès son début, tous les intérêts puissants et provoquait de la part des possesseurs menacés, des représailles violentes. « L'audace incorrigible de ces hommes, écrit-il encore dans la franchise d'une correspondance privée, m'irrite et m'afflige. Quel malheur que la renaissance de l'Évangile soit inaugurée par des supplices (2) ! » Et plusieurs fois il proteste qu'il est resté étranger à toutes les mesures de rigueur prises contre les anabaptistes, et qu'il a fait de constants efforts pour les prévenir. Enfin il s'élève dans une autre lettre à Vadian (3)

contre cette *intempestive et furieuse invective*, par laquelle Luther « poursuit et écrase des hommes deux fois malheureux (les paysans) ou plutôt les livre aux bêtes féroces. »

Outre leurs doctrines, Zwingli avait une sorte de répugnance contre les hommes qui furent à la tête de l'anabaptisme suisse. Plusieurs parmi eux, Grebel, Mantz, Hubmeyer étaient des hommes très-instruits, très-éloquents, et Zwingli avait eu avec eux de bonnes relations (4). Mais à mesure qu'ils avancèrent en âge, leur caractère prit une physionomie plus tranchée : ils se montrèrent emportés, violents, sans ménagements, voulant enlever tout de haute lutte. « J'affirme, dit Zwingli dans son style pittoresque, que je n'ai trouvé chez les chefs des anabaptistes qu'un esprit mélancholique ou une soif immodérée des honneurs (5). A les enten-

dre, quoi qu'ils fassent, ils font bien : où ils posent le pied naît une violette ou une rose (6) ! »

De plus, ils attachaient aux choses extérieures une importance qui choquait l'homme de la contemplation intérieure, de la rénovation morale par un travail tout spirituel. Nous verrons tout à l'heure que c'est le grand reproche que Zwingli adresse à leur théorie sur le baptême. Mais je remarque ce trait en mille choses. Ainsi, dans le deuxième colloque de Zurich, Grebel avait fait une grande affaire de savoir si pour la cène il faut employer du pain sans levain, s'il est permis de mettre de l'eau dans le vin et de célébrer la cène le matin, Christ l'ayant faite le soir (7). Les églises anabaptistes adoptèrent ces scrupules et célébrèrent la cène qu'elles appelaient *fraction du pain*, après le repas

du soir (8). Ils prenaient dans leur sens littéral jusqu'aux expressions de l'Évangile les plus évidemment figurées. Ainsi, en se fondant sur le précepte : « vous n'entrerez pas au royaume des cieux, si vous ne devenez semblables aux petits enfants », ils se mirent à imiter les jeux, les gestes et jusqu'au langage de l'enfance (9). Singulier attachement à la lettre de la part des hommes du libre esprit (10) !

La plupart des chefs du mouvement anabaptiste en Suisse, Roubli, Conrad Grebel, Mantz s'étaient signalés dans les premiers mouvements de l'esprit nouveau. Ils avaient devancé les magistrats, l'Église, et s'indignaient de la circonspection de Zwingli, de sa modération et de sa lenteur. Plusieurs fois, ils lui firent des représentations et des instances : « Pourquoi tarder davantage?

Les apôtres nous ont donné l'exemple : faisons comme eux, séparons-nous des impies. Appelle à toi tous ceux qui veulent suivre le Christ. Le conseil et la ville sont remplis d'infidèles : constituons à part l'Église des saints. » Mais Zwingli leur répondait toujours : « Non ! je n'aime pas ces scissions et ces sectes. Quiconque n'est pas contre moi est pour moi. Christ a ordonné de laisser croître l'ivraie avec le froment jusqu'au jour de la moisson. D'ailleurs ne voyons-nous pas augmenter incessamment le nombre des fidèles ? C'est par l'action assidue de la parole que nous animerons les tièdes, convertirons les infidèles. Rappelez-vous que parmi les dix vierges qui attendaient l'époux, cinq seulement furent sages. Chers frères, n'aye pas trop bonne opinion de vous-mêmes. Soyez patients avec les faibles : n'abandonnez pas

ces pauvres brebis malades qui appartiennent aussi au bercail du Seigneur (11). » Belles et touchantes paroles, qu'on ne saurait trop méditer ! Que de révolutions se sont perdues par l'esprit de secte et par cet orgueil indomptable qui se complaît dans les petites églises !

Zwingli, par sa résistance, ne leur apparaissait déjà plus comme un des saints. La haine de Mantz et de Grebel lui fut dès ce moment acquise. Il semble qu'un sentiment plus personnel s'ajoutait à leur dépit de sectaires et l'augmentait. J'ai déjà dit qu'ils étaient tous deux fort instruits : en outre, ils étaient enfants de bourgeois de la ville (12) : double titre qu'ils jugeaient suffisant pour obtenir des chaires dans la nouvelle école fondée à Zurich. Zwingli ne faisait pas d'objection à leur nomination :

mais fidèle à son système de ménagements pour les personnes, il ne voulait point, pour faire place à ces deux jeunes gens, priver de leurs moyens d'existence de vieux membres du chapitre. Il promit de faire son possible pour que des chaires d'hébreu et de grec fussent conférées à Mantz et à Grebel, quand la mort de quelques prébendiers laisserait des revenus vacants. Ils prirent cela pour une défaite. Pourtant l'on avait vu deux des plus savants hommes qui illustrèrent l'école de Zurich à cette époque, Ceporinus et Collin, attendre plusieurs années qu'on pût leur donner des honoraires. Pendant ce temps, Collin, tout en expliquant Homère gratuitement, faisait des cordes pour vivre (13).

Repoussés par Zwingli et excités, ce semble, par Thomas Munzer qui, vers cette époque, (1523) se rapprocha de la Suisse. Mantz,

Grebel, Roubli, Hubmeyer, Blaurock commencèrent à prêcher et à pratiquer l'anabaptisme. Jusque-là il était resté à l'état de doctrine. Munzer lui-même semble avoir combattu seulement le baptême des enfants, sans prêcher la nécessité d'un second baptême. Selon tous les témoignages, c'est Grebel qui le premier baptisa des adultes (14). « Ils se mirent, dit Zwingli, à proclamer que le baptême des enfants était une invention du pape, une abomination diabolique. Je cherchai à les convaincre de leur erreur, mais sans succès. Ils s'engagèrent cependant à ne rien entreprendre: quatre jours après, j'appris qu'ils avaient rebaptisé quinze personnes. » Zwingli essaya de ramener les sectaires : il fut convenu qu'on se réunirait tous les mardis pour discuter la question du baptême ; mais à la seconde fois, ils rompirent les conférences. Alors « j'avertis

l'Église que cette œuvre ne pouvait venir d'un bon esprit, n'étant qu'une tentative de division : j'insistai sur la nécessité de conserver à l'Église le droit de fixer sa doctrine. Apprenant cela, ils arrivèrent en foule dans la ville, couverts de sacs et de cendres, prophétisant à tous les carrefours, dénonçant le vieux dragon (c'était moi) et ses trois têtes (mes collègues) : « Voyez, disaient-ils, nous ne voulons que l'innocence et la justice : nous avons mis nos biens en commun ! » quelques-uns prophétisaient : « Malheur à toi, Zurich, malheur ! » et comme Jonas, ils ne nous donnaient que quelques jours pour nous convertir (15). » Sur les instances de Zwingli, un colloque public fut convoqué.

II

Avant de poursuivre ce récit, il ne sera pas inutile de préciser les reproches que Zwingli adresse aux anabaptistes dans cette première phrase de leur histoire : plus tard la question se compliquera d'un grand nombre de passions et d'intérêts, et échappera par là à la discussion purement dogmatique.

Deux choses surtout répugnaient à Zwingli dès le principe : l'importance donnée par les anabaptistes à une simple cérémonie, leur séparation de l'Église.

L'opinion de Zwingli sur le baptême ne s'était pas formée d'un seul jet : nous pouvons suivre ici, comme dans la théorie plus grave encore de l'Eucharistie, toutes les

phases du travail qui s'accomplit dans son esprit pour passer du dogme catholique à sa réforme si radicale. Dans le premier moment de son émancipation intellectuelle, retenu encore par l'opinion commune sur la nécessité du baptême pour le salut, mais sentant déjà qu'il ne pouvait opérer sans la foi, il avait incliné à conclure, comme les anabaptistes, qu'il vaudrait mieux ne le conférer qu'aux adultes, à ceux qui pouvaient avoir la foi et la confesser (16). Mais à mesure qu'il se détacha de la tradition et qu'il se confirma dans l'interprétation purement spirituelle du dogme, il en arriva à refuser au baptême, à une cérémonie extérieure, le don d'exercer une action spirituelle. Le baptême alors ne lui apparut plus comme nécessaire au salut. Il admettait bien d'une certaine façon le péché originel. Par la faute d'Adam, le genre

humain a été voué à la mort : cette faute est comme une maladie transmise avec le sang, une servitude héréditaire. L'esclave ne peut engendrer que des esclaves. Mais la rédemption par le Christ a une efficacité égale : comme tous ont été perdus par Adam, tous sont sauvés par le second Adam. Et par une générosité de pensée vraiment héroïque à cette époque, il étendait le bénéfice de la rédemption jusqu'aux infidèles. « J'affirme, dit-il plusieurs fois, que les enfants des chrétiens non baptisés sont sauvés, et je crois fermement qu'il en est de même des enfants des gentils. Ceux qui, à cause de leur âge, ne peuvent entendre la parole de Dieu ne sauraient être condamnés pour n'avoir pas la foi (17). Le péché originel est effacé par le sang du Christ : le baptême n'y peut rien (18). Christ ayant ôté la malédiction de la loi a

aboli toute justification extérieure. Rien d'extérieur ne peut nous rendre justes et purs. C'est pourquoi Christ a supprimé toute espèce de cérémonies. Seulement, par concession sans doute pour notre faiblesse, il a conservé deux choses extérieures, deux signes, deux cérémonies : le baptême et la commémoration (la Cène). Le baptême est le signe auquel se reconnaissent les membres du peuple de Dieu. De même qu'en te faisant coudre sur l'épaule une croix blanche, tu te reconnais membre de la confédération, de même celui qui reçoit le baptême se signe comme chrétien, s'engage à écouter la parole de Dieu, à étudier ses prescriptions, et à y conformer sa vie (19). » Pourquoi donc faire tout ce bruit pour une chose purement extérieure, indifférente pour le salut ? Le baptême n'étant que le signe du peuple de Dieu, toute la

question se réduit à ceci : Les enfants sont-ils du peuple de Dieu ? « Hubmeyer m'appelle *laveur d'enfants*. Je ne m'offense pas de ce nom. Christ a ordonné de laisser venir à lui les petits enfants : il les a embrassés et donnés pour modèles à ses disciples. Pourquoi insulter à ces aimables cérémonies, comme si c'était une honte pour un homme de laver des enfants ! Sans doute, cela ne sied pas à des hommes aussi magnifiques ; mais cela sied bien au Christ et à nous autres, pauvres prédicants de Zurich (20). »

Quant au deuxième point, la scission d'avec l'Église, la constitution d'une église séparée, l'opposition de Zwingli n'était pas moins absolue. Nous avons vu que son principe était : pas de juge en matière de foi. Il revendiquait pour tous le droit d'exprimer leur opinion, de la publier (21) ; mais comme

règle pratique, il voulait que chaque église eût le droit de fixer son culte : « Chaque église doit agir et juger dans les choses extérieures (22)... Sans la permission du pasteur et des fidèles, ils prêchent, disant qu'ils sont envoyés de Dieu. Ceux-là sont des perturbateurs, qui se séparent de leur église, qui agissent sans la consulter. Quant à nous, nous ne faisons rien sans le jugement de notre église... Ils prêchent sans être autorisés par les églises, quand toute l'Écriture nous enseigne que nul ne peut s'emparer de sa propre autorité d'aucune fonction dans l'Église (23). Ils disent qu'ils excellent par leur sainteté, qu'ils reçoivent les inspirations de l'Esprit. Mais quel esprit leur enseigne à s'élever au-dessus des autres, à se séparer de l'Église du peuple chrétien, sous prétexte qu'ils valent mieux que ce peuple. Les moi-

nes l'ont fait; mais pour avoir eu tant d'orgueil, en ont-ils été meilleurs (24)?»

III

Le colloque eut lieu le 17 janvier 1525. Les chefs des anabaptistes soutinrent la discussion avec beaucoup de chaleur contre Zwingli. Le conseil jugea qu'ils n'avaient pas démontré la conformité de leurs doctrines avec l'Écriture. En conséquence, il statua que les enfants continueraient d'être baptisés, que ceux qui ne l'étaient pas, le seraient dans les huit jours, sous peine, pour les parents, d'amende ou d'expulsion. La guerre des paysans en Allemagne, et les troubles qui commençaient sur son propre territoire,

portèrent sans doute le conseil à faire ce premier pas dans une voie diamétralement opposée au principe de la Réforme : il devait la poursuivre jusqu'au bout, cette voie funeste; car on ne sort pas impunément du droit, et le premier châtiment des pouvoirs oppresseurs, c'est d'être conduits par la fatalité de la logique, à exagérer de plus en plus l'oppression.

Les anabaptistes répondirent : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes! » On considéra leur persévérance comme une résistance à l'autorité : plusieurs furent jetés en prison, quelques étrangers expulsés : mais la persécution n'a jamais étouffé l'enthousiasme! L'on peut voir dans les interrogatoires qui ont été conservés (25), les instances avec lesquelles les âmes simples ou exaltées, surtout les femmes, se pressent autour

de Grebel, de Mantz, de Blaurock pour obtenir d'eux *le signe de l'amour fraternel* (le baptême). Plusieurs déclarent qu'ils y ont été poussés par une inspiration irrésistible de Dieu. La cérémonie s'accomplit au milieu des prières les plus ferventes : la confession publique des fautes amène des scènes dont la sincérité de l'enthousiasme couvre mal le scandale, et les sanglots des assistants et du néophyte interrompent souvent les mystiques exhortations de l'apôtre.

Les campagnes surtout furent gagnées. Réclamant l'application littérale de tous les préceptes de l'Écriture, les anabaptistes, nous l'avons déjà dit, soulevaient des questions que la Réforme n'avait pas encore abordées et qui intéressaient surtout les paysans. Partout, les dîmes, détournées de leur destination première, ne servaient plus à l'entretien

des pasteurs et des pauvres : elles faisaient partie, comme d'autres revenus, du domaine non-seulement des corporations religieuses, mais encore de riches particuliers qui les avaient achetées. Les prêts à intérêt, mal déguisés sous la forme de rentes foncières, pesaient aussi très-lourdement, dès lors, sur les campagnes, et semblaient difficilement conciliables avec le texte célèbre de l'Évangile : « Vous prêterez sans rien espérer en retour. » (Luc, VI. 35.) Mais, outre l'appât de l'intérêt qu'on ne saurait nier, il est juste de reconnaître que les apôtres de l'anabaptisme exerçaient une grande influence par l'ardeur de leurs prédications et par la sainteté de leur vie. « Ils n'enseignaient, dit un ancien historien, que l'amour, la foi, la croix : ils se montraient patients dans les souffrances ; ils se soutenaient et se secouraient de toute manière par

des prêts et des dons (26). » Leurs ennemis eux-mêmes rendent témoignage à leur vertu; mais, selon l'ordinaire tactique de l'esprit de parti, ils la mettent sur le compte de l'hypocrisie. « Ils criaient, dit Bullinger, contre le luxe, contre tout excès de boire et de manger, contre les blasphèmes et tous les vices : ils avaient l'apparence d'une vie pieuse, soupiraient souvent, ne riaient jamais, blâmaient rudement, parlaient d'or. Par là, ils se faisaient admirer des hommes simples; les paysans se disaient : « Qu'on dise des baptiseurs « ce qu'on voudra : je ne vois en eux que « sainteté et n'entends de leur bouche que « paroles pieuses, qu'on doit ne pas jurer, « ne faire tort à personne, faire du bien à « tous. Que peut-on leur reprocher? » C'est ainsi qu'ils aveuglaient bien des pauvres gens dans le pays (27). »

L'agitation gagnait de proche en proche : plusieurs villages, des contrées entières se déclaraient pour l'anabaptisme. L'on fit conférence sur conférence pour ramener les principaux chefs. Enfin le conseil se décida à convoquer pour le 6 novembre 1525 un grand colloque, où furent invitées les députations des territoires les plus attachés aux doctrines redoutées.

La foule se trouva immense. On commença dans la maison commune ; mais tout à coup arriva une nouvelle troupe d'anabaptistes, criant : « Sion, Sion, réjouis-toi. » Quand le calme fut rétabli, la salle étant trop petite, on se transporta dans l'église collégiale. Là s'ouvrit une discussion vive, animée. J'en citerai deux incidents pour donner une idée de la manière de Zwingli. Les anabaptistes disaient qu'ils ignoraient s'ils avaient

été baptisés ou non dans leur enfance : « Je les pressais leur demandant : « Comment vous appelez-vous? » Ils ne manquaient pas de dire leurs noms. — « D'où vous viennent-ils? » — Quelques-uns eurent le front de dire : Nous ne savons pas. — « N'avez-vous pas un parrain et une marraine? » — Oui, mais nous ignorons s'ils ont réellement assisté à notre baptême. — « Savez-vous au moins de quelle mère vous êtes nés? » — Oui, sans doute. — « Mais comment! si vous ne pouvez affirmer que les faits dont vous ayez conscience, vous ne pouvez pas plus dire l'un que l'autre. Vous ne savez l'un et l'autre que par témoignage (28). »

Le colloque dura trois jours : « A la fin, dit Bullinger, un des paysans anabaptistes, plus emporté que les autres, demanda qu'on le laissât parler, qu'il terminerait la chose

d'un mot. Ses frères voulaient le retenir ; mais il perça la foule, et, se posant devant Zwingli, il cria : « Au nom du Dieu vivant, je t'en adjure, dis-moi une fois la vérité. « Zwingli, sans se troubler : « Je le veux bien ! Je te « dis donc que tu es un paysan méchant et « factieux. » Cette réponse inattendue coupa la parole à l'anabaptiste, et tout l'auditoire rit de bon cœur. »

L'impression générale fut contraire aux anabaptistes : les députations rapportèrent dans leurs communes la conviction que leur doctrine ne s'appuyait pas sur l'Écriture. Le conseil, comptant sur l'influence morale de la défaite des chefs les plus accrédités, se relâcha de sa rigueur. Mantz et Grebel, arrêtés d'abord pour leur refus persévérant de promettre de ne plus conférer le baptême aux adultes, furent remis en liberté au bout de

quelques jours; mais la secte faisant de nouveaux progrès, la répression fut reprise et devint chaque jour plus rigoureuse. Cette circonstance permet d'expliquer, sinon de justifier la sévérité du conseil. Il paraît certain qu'il poursuivait moins dans les anabaptistes des opinions religieuses que des opinions politiques et sociales. Voici les considérants d'un des nombreux arrêtés du conseil : « Le dernier colloque a démontré que les anabaptistes ne peuvent prouver leurs doctrines par l'Écriture; de plus, il est facile de prévoir que leur entreprise aura pour conséquence de diviser l'Église, d'entraver l'œuvre commencée de la réforme, d'ouvrir la porte à des doctrines étranges et non fondées et d'entraîner beaucoup de mal (29). »

Il est difficile de se faire une idée exacte de l'ensemble d'une doctrine que les deux partis

avaient intérêt à exagérer ou à amoindrir. Je trouve pourtant les principaux articles de foi de l'anabaptisme suisse, résumés dans une sorte de catéchisme que Zwingli réfute article par article, et qui mérite d'autant plus de confiance qu'il circulait manuscrit entre les mains des adeptes (30). Je crois utile d'en donner l'analyse :

Le premier article porte sur le baptême. Il doit être donné à ceux-là seulement qui peuvent affirmer en personne « qu'ils croient leurs péchés rachetés par le Christ, et qu'ils veulent marcher sur les traces du Christ, être ensevelis avec lui pour ressusciter avec lui. » Vient ensuite la séparation absolue d'avec les impies : « Rien de commun entre le bien et le mal, les fidèles et les infidèles, la lumière et les ténèbres, les mondains et les *extra-mondains ;* le temple de Dieu et les idoles,

Christ et Bélial. » Leurs ennemis prétendent que cette exclusion qu'ils poussaient jusqu'à refuser la cène (*la fraction de pain*) à ceux qui n'avaient pas reçu leur baptême, avait pour but d'enchaîner les âmes simples à leurs doctrines, en les empêchant d'entendre les raisons de leurs adversaires. Dans tous les cas, c'était un principe sectaire.

Ils voulaient, en outre, que le pasteur fût choisi par le troupeau, parmi ses membres, sans institution sacerdotale et sans condition d'instruction. Quant au glaive (au pouvoir temporel), ils le considéraient comme institué hors de la perfection chrétienne. « Dans la perfection du Christ, nous n'usons que de l'avertissement au pécheur, et, s'il refuse de se corriger, nous l'excluons de notre communauté. Christ n'a pas voulu qu'on lapidât la femme adultère; il lui a dit: Va, ne pèche plus. Il

n'a pas voulu juger entre les frères qui se disputaient l'héritage : il les a rejetés loin de lui. Nous devons faire de même ; car nous devons suivre les exemples que Christ nous a donnés. Un chrétien ne peut être magistrat ; car Christ n'a pas voulu être roi. Il a dit aussi : les rois des nations dominent, mais non pas vous. Pierre dit de même que Christ a souffert, non régné, et que nous devons suivre sa trace. L'office du magistrat est selon la chair ; la vie du chrétien, selon l'esprit. La demeure du magistrat est de ce monde, celle du chrétien est au ciel. Ses armes sont charnelles et contre la chair ; celles du chrétien, spirituelles et pour l'esprit. Les magistrats du monde sont armés de fer et d'airain : les chrétiens sont revêtus d'armes spirituelles, la vérité, la justice, la foi, la parole de Dieu. »

Ils déclarent repousser le serment, l'em-

ploi des armes pour quelque usage que ce soit, même pour la défense de la patrie : car le Christ a dit : « vous ne devez pas résister au méchant. »

Les écrivains et les actes de l'autorité leur reprochent encore de nier l'Écriture quand elle les gêne, en se disant inspirés par l'Esprit, et d'enseigner que les morts dorment jusqu'au jour du jugement, et qu'en ce jour solennel, le ciel s'ouvrira à tous, même au démon. Ils voulaient que les prêtres gagnassent leur vie par le travail de leurs mains et appelaient ceux qui vivaient d'un salaire ou d'un bénéfice des *ventrus* (*Bauchprediger*). Ils repoussaient le principe de la justification par la foi seule et prêchaient la nécessité des bonnes œuvres pour le salut. Ils posaient en principe que le magistrat n'a pas à s'occuper des matières religieuses et que nul ne doit être

contraint par des châtiments à un acte de foi (31).

C'est une sorte de lieu commun historique de prétendre que les anabaptistes ont prêché la polygamie et un communisme violent et spoliateur; mais cette accusation qui généralise le fait tout exceptionnel de Munster, est une calomnie réfutée par les faits les plus positifs. La polygamie n'a jamais été ni enseignée ni pratiquée par les anabaptistes (32). Quant à la communauté des biens, il paraît en effet que, dans le principe, les anabaptistes essayèrent de pratiquer la communauté volontaire, pour se conformer à l'exemple des apôtres; mais ils y renoncèrent bientôt, sans doute à cause des répugnances insurmontables qu'ils rencontrèrent (33). Aucun témoignage digne de foi n'accuse la secte dans son ensemble, d'avoir professé ni prati-

qué le communisme imposé d'autorité (34).

Mais une autre accusation, bien plus grave moralement, et historiquement mieux fondée, se rattache au principe même de l'anabaptisme. Sous le prétexte menteur d'un faux spiritualisme, il donnait aux passions humaines une liberté effrénée. « Quand on les surprenait dans quelque crime manifeste, ils disaient bravement : Je n'ai pas péché : je ne vis plus de la chair ; je suis mort à la chair; je vis de l'esprit. L'acte qu'on me reproche est de la chair, il n'est pas de moi (35). » L'on revit ainsi le spectacle donné par les mystiques à toutes les époques : la négation de la chair aboutissant, en réalité, à la licence la plus absolue.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que la doctrine de l'inspiration ne pouvait pas poser une confession fixe et immuable. Pour juger l'a-

nabaptisme dans son ensemble, il serait nécessaire de faire des distinctions infinies de lieu, de temps; mais s'il est équitable de laisser à Jean de Leyde la responsabilité de ses folies sanglantes, l'on ne peut en laver complétement une doctrine qui renversait toutes les barrières légales et morales devant les aberrations de l'individualité surexcitée. Même dans ses écoles les plus modérées, l'anabaptisme me semble avoir ce vice radical. J'y remarque aussi, avec un sentiment élevé de quelques-uns des droits essentiels de l'humanité, une absence complète d'idées pratiques. Au milieu d'une société cuirassée et de nationalités qui ne pouvaient s'affirmer et se maintenir que par la guerre, poser en loi absolue qu'il est défendu de se servir du glaive, et vouloir reconstituer la petite communauté pacifique que les premiers chrétiens

avaient établie au milieu de la grande paix intérieure du monde romain, c'était commettre plus qu'un anachronisme. C'était se séparer de la patrie, comme on s'était séparé de l'Église et se constituer en secte dans la société civile, comme dans la société religieuse.

Le même esprit se cache, au fond, sous l'apparente humanité de la loi pénale de l'excommunication ou du bannissement. Cette loi se rattachait étroitement à leur principe sectaire de la constitution d'une église des saints. Ils repoussaient tout pécheur de leur église, de leur communauté, et par là même ils renonçaient à amener à eux la société tout entière. Faut-il ajouter que ce principe, trop libéral au point de vue social, est très-rigoureux au point de vue religieux? Zwingli rejetait l'excommunication; il ne voulait pas

qu'on désespérât jamais d'aucun pécheur. Quant à la substitution d'une peine purement religieuse à tout autre système de répression, elle n'avait pas grand inconvénient tant que la secte se perdait au milieu d'une société qui croyait à son droit, à son devoir de punir : mais il est clair que, appliquée à un peuple tout entier, elle eût été incompatible avec l'ordre social.

Le troisième point, la théorie du magistrat, provoque les mêmes réflexions. Je ne crois pas que les anabaptistes aient directement, positivement prêché la désobéissance au magistrat. Cela n'a été prouvé que de Munzer; ceux de Suisse ont toujours affirmé qu'ils repoussaient cette doctrine (36). Mais en disant qu'un chrétien ne peut être magistrat, ils posaient évidemment un idéal pour leur société de saints, et cet idéal est en dehors (non

pas au-dessus) de l'humanité. Nier le mal, pour se dispenser de le réprimer, c'est de tous les procédés le plus commode, mais le plus puéril. L'on peut comparer cette théorie à celle de Zwingli (37). Le point de départ semble le même. Zwingli admet aussi que, dans un état de perfection, l'office du magistrat serait inutile, mais il ne cherche pas cette perfection autour de lui. L'esprit pratique ne perd jamais de vue le monde dans lequel il vit et sur lequel il veut agir : il s'arrête à la limite du raisonnable, tandis que l'utopie se précipite aveuglément dans l'absurde.

Avant même que la doctrine de l'inspiration n'eût porté ses conséquences extrêmes, elle avait donc de quoi effrayer les puissances établies. Le seul fait de se constituer en église séparée entraînait des perturbations très-

graves, à une époque où l'Église et l'État étaient si étroitement unis. Ainsi le mariage. Les anabaptistes soutenaient que l'époux fidèle, c'est-à-dire appartenant à leur secte, avait le droit et le devoir de quitter l'époux infidèle (38). D'un autre côté le droit de nommer aux cures était un droit seigneurial très-prisé. Enfin l'anabaptisme touchait de bien des côtés au temporel et soulevait les populations écrasées (39).

IV

Entraînés soit par l'exemple des paysans d'Allemagne, soit par la prédication des anabaptistes, ou par le sentiment d'une longue oppression devenue plus intolérable depuis

que le mot de liberté avait retenti dans les chaires, les paysans sujets de Zurich se soulevèrent sur plusieurs points. On ne leur répondit pas, comme en Allemagne, par la violence et par le massacre. On leur demanda de déposer leurs griefs.

Ces griefs sont en grande partie ceux qui sont énumérés dans les fameux douze articles. Ils demandaient la suppression du servage, des petites dîmes, des corvées, de certains péages et droits de douane, la liberté de la chasse et de la pêche, le rachat des rentes foncières, l'abaissement du taux de l'intérêt, la remise des biens des couvents supprimés aux communes, la suppression des basses justices, de la prison pour dettes, et, en cas de poursuite criminelle, la liberté provisoire sous caution.

Ces réclamations furent loin d'être accueillies; mais il faut noter que la majeure partie

du territoire ne s'associa pas au mouvement, de telle sorte que les concessions, bien insuffisantes d'ailleurs, que fit le conseil, furent à peu près volontaires. On accorda une grande chose : la suppression du servage ! Le conseil supprima aussi les petites dîmes et autorisa le rachat des grandes dîmes (40) et des rentes. Mais il conserva les basses justices, le droit exclusif de pêche (*il vous serait plus nuisible qu'utile*), les douanes, même sur le fer des instruments aratoires, la prison pour dettes (*c'est pour votre bien, autrement on ne vous vendrait qu'au comptant*), le droit de chasse (*il ne vous servirait à rien et vous empêcherait de travailler*), le droit de nommer et destituer les curés (41).

Quelque insuffisantes que fussent ces concessions et quelque dérisoires ou blessantes que fussent quelques-unes des raisons allé-

guées, elles suffirent cependant pour calmer ce noble peuple et pour le maintenir dans la sujétion pendant des siècles. Le plus grand opprobre du moins avait disparu : le servage. Et le rachat des dîmes et rentes promettait quelque soulagement à une situation vraiment intolérable.

La question des dîmes et des rentes était la grande difficulté, la grande angoisse pour Zwingli. L'Évangile interdit positivement de prêter à intérêt : « Vous prêterez, sans rien espérer en retour » (Luc. VI. 35). Zwingli ne méconnaissait pas la portée de ce précepte ; « mais, dit-il, les hommes riches n'ayant pas voulu prêter aux pauvres sans compensation les choses qu'ils s'étaient appropriées, l'impuissante justice humaine a dû permettre que le prêteur se fît payer une partie des fruits de la terre sur laquelle il a prêté. C'est bien

dur ; mais le magistrat ne peut forcer personne à prêter sans intérêt. Ce serait une nouvelle servitude. Ainsi quoique celui qui prête à intérêt agisse contre la parole de Dieu et contre la loi de nature, celui qui a accepté le prêt sous cette condition doit payer selon le commandement de Dieu : rendez à chacun ce qui lui est dû (42), car il a donné sa parole, des gages, des cautions, des promesses au magistrat. Quiconque veut les fausser n'est pas un chrétien, puisqu'il refuse de tenir à son prochain la foi qu'il lui a jurée. Si Dieu défend de prêter à intérêt, il ne défend pas de payer l'intérêt promis ; il l'ordonne, au contraire. Et ne dis pas : « en offrant à mon créancier ce qu'il ne peut accepter sans péché, je l'induis à pécher. » Songe d'abord à ne pas pécher toi-même en manquant à ta foi. Fausse et misérable ex-

cuse de chercher une bonne affaire sous prétexte de venir en aide à l'âme de ton prochain! Que si tu dis : « Il est écrit : vous devez prêter sans rien espérer en retour; donc je ne dois rien payer pour le prêt, » je réponds : va donc et demande-leur de te prêter sous cette condition; s'ils y consentent, tu ne leur dois assurément aucun intérêt; mais s'ils stipulent un intérêt et que tu le leur promettes, tu dois le payer. Tu ne peux les forcer à faire selon ta volonté. Mais, ajoute Zwingli en se tournant vers les créanciers, ne croyez pas que je vous donne ici un point d'appui. Ceux qui savent que l'intérêt est contre Dieu et qui l'exigent néanmoins ne sont pas des chrétiens : entendre la parole de Dieu et ne pas la suivre, c'est mépriser Dieu. Sodome et Gomorrhe seront jugées moins sévèrement au jour du jugement (43). »

J'ai voulu citer ce passage comme une nouvelle preuve de la rectitude du jugement de Zwingli. Ce n'est pas ici le lieu de discuter ni au point de vue moral, ni bien moins encore au point de vue économique, la question du prêt à intérêt; mais, en se plaçant sur le terrain de Zwingli, il me semble qu'on n'a jamais plus nettement défini la mesure des droits et des devoirs. Tout ce qui est devoir pour un citoyen n'engendre pas pour les autres un droit corrélatif : il est des devoirs pour lesquels le seul juge est la conscience, et à l'accomplissement desquels la société ne peut contraindre sans porter atteinte à la liberté. Sous cette réserve, c'est au magistrat, au pouvoir social, de concilier tous les droits et tous les devoirs, de manière à faire porter à l'association tous ses fruits moraux et matériels. Zwingli propose au ma-

gistrat « institué par Dieu même pour juger des choses temporelles, » trois mesures qui, selon lui, affranchiraient rapidement le sol. « La première serait (s'il faut que toujours quelques-uns s'enrichissent par le travail d'autrui), de changer la rente en part des fruits, de telle sorte que le pauvre cultivateur n'eût rien à payer, si la grêle ou la gelée détruisait ses récoltes (44). » La seconde mesure serait d'interdire toute nouvelle constitution de rente. « Personne ne pourra se plaindre de cette mesure paternelle. Le riche avare et incrédule ne se plaindra pas : il pourra toujours acheter les rentes qui malheureusement existent déjà. Le pauvre cultivateur ne se plaindra pas non plus : il songera que Dieu qui l'a créé pourvoira aussi à son existence; il aimera mieux quitter sa maison et son champ que de vendre son sang dans ses

veines. Car établir une rente sur son champ, qu'est-ce autre chose que vendre son travail et ses sueurs? Le pauvre cultivateur endetté laboure, travaille, et un autre prend la moisson. Mieux vaut quitter le sol et chercher sur une terre moins inhospitalière une autre habitation. En empruntant, d'ailleurs, l'exil n'est qu'ajourné; il faudra néanmoins partir, tôt ou tard, et alors ce sera la rage et le désespoir dans le cœur. Si l'on continue de permettre aux riches de constituer des rentes, toutes les terres seront bientôt grevées, et quel peuple aurons-nous alors? Rien que des pauvres affamés et écœurés, plus mal nourris et plus méprisés par les usuriers que le bétail : ils seront à ceux qui les exploiteront le mieux. » La troisième mesure recommandée par Zwingli avec une grande insistance, c'était de rendre rachetables les rentes per-

pétuelles : « Faites cela, dit-il, et dans dix ans vous serez étonnés des résultats obtenus : le nombre des rentes sera énormément diminué, le sol affranchi produira davantage, le travail sera plus actif, et la culture plus perfectionnée. » Zwingli réclame des magistrats une intervention énergique : « Si vous ne le faites pas, vous êtes contre Dieu, car vous n'auriez jamais dû permettre que cette lourde charge des rentes s'établît sur votre peuple (45). »

La question des dîmes n'était pas moins compliquée. « Il y règne, dit Zwingli, un tel abus, qu'il semble presque impossible d'y porter remède; mais Dieu nous assistera. Le grand obstacle au redressement des dîmes, c'est qu'elles ont été acquises par titre valable, de telle sorte qu'on ne saurait en dépouiller leurs possesseurs actuels, sans mettre

en péril tout l'ordre social. Comment faire donc? D'abord, en ce qui touche les dîmes qui appartiennent aux établissements religieux, il faut procéder comme on l'a fait à Zurich. Supprimez les prébendes et couvents, et laissez mourir, sans les dépouiller, mais sans les remplacer, les moines, les nonnes et les prébendiers. Quand il n'y aura plus personne pour réclamer les dîmes qui leur appartiennent en vertu de contrats valablement passés, elles seront ramenées à leur destination première, qui est de servir à l'entretien des prêtres et des pauvres de chaque paroisse. Mais le malheur est que la plupart des dîmes appartiennent à des personnes étrangères à la paroisse, et souvent même à des sujets d'autres États, de sorte qu'on n'y saurait toucher sans s'exposer à de grands troubles, et même à la guerre. C'est le résultat d'une

longue connivence des papes, des prêtres, des couvents, des particuliers, des communes et des seigneurs. Tout cela pèse sur nous maintenant. Toutefois ne nous décourageons point. Nous n'avons pas veillé à la conservation de la maison de Dieu; c'est pourquoi il faut maintenant, avec tant de travail et de difficulté, apporter le bois, la pierre, la chaux et le sable pour la reconstruire. Ce qu'il y a à faire de suite, c'est de veiller à ce que les possesseurs des dîmes entretiennent les curés, d'interdire aux prêtres de recevoir des offrandes, et d'en consacrer le produit aux pauvres. Enfin il faut ordonner que les dîmes soient rachetables. Et ne dis pas : ils ont perçu la dîme assez longtemps, on ne leur doit plus rien! — C'est ton opinion, mais le juge en décide autrement. Ne te plains pas non plus qu'il faille attendre jusqu'à la mort de tous

les prêtres, moines, prébendiers qui possèdent des dîmes; nous le devons par amour pour la paix. Ne regrettons pas le temps : sans lui, rien ne peut se faire pacifiquement. Les moines, nonnes et prêtres, pauvres égarés, ne sont pas cause de ces abus. Hélas ! ils sont nés au milieu d'eux. Christ a toléré pendant trente-trois ans les scribes et les Pharisiens ! Soyons donc contents que la parole de Dieu soit en bon chemin, et consolons-nous de ne pouvoir contempler de nos yeux le soulagement qui en résultera pour les pauvres. Mais il faut agir énergiquement, sans relâche, dans ce sens : si l'on ne remédie pas régulièrement et charitablement à tous ces abus, le temps approche où cela se fera par la violence et par le désordre (46). »

Je dois ajouter, au très-grand honneur de Zwingli, qu'en présence de la guerre des

paysans et de l'agitation du territoire de Zurich, il n'oublia jamais que l'oppression engendre et excuse la violence. Il adresse ces fortes paroles aux grands de la terre : « Prenez garde! si le peuple se détache de vous, que devient votre puissance? Le peuple veut garder l'Évangile; si vous tentez de le lui enlever par la force, il répondra avec les apôtres : il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes! Les croyants perdraient plutôt la vie que leur foi. Ils se consoleraient par la paix de leur conscience et par la certitude d'être les enfants de Dieu. Les incrédules rient de cette fermeté dans la foi; mais, comme Pharaon, comme Jéroboam et Achab, ils n'échapperont pas au châtiment de Dieu (47).»

En attendant le résultat des mesures qu'il proposait, Zwingli voyait un grand soulage-

ment actuel à la misère des populations, dans la suppression des offrandes et des couvents. Il y revient à cette occasion : « Veillez à ce que les prêtres aient de quoi vivre, et vous verrez comme le purgatoire va s'éteindre tout de suite. Quand on n'y jettera plus toutes ces offrandes, il n'en restera pas un tison. Ne souffrez pas qu'aucune puissance reste aux prêtres; mais laissez mourir en paix les titulaires actuels. Quant aux nonnes, ne les laissez pas sortir de leurs couvents, à moins qu'elles n'aient une retraite honorable; mais faites de leurs couvents des hôpitaux pour les pauvres. De même pour les moines; il faut les laisser s'éteindre tranquillement, mais ne pas permettre de les remplacer. C'est casser une jambe au pape. Leurs biens serviront aux pauvres (48)».

V

Qu'ajouter encore? Zwingli continua de combattre les anabaptistes, sans se livrer, dit-il, à toute sa fougue, pour ne pas augmenter la colère du conseil contre eux. Le conseil sévit avec une violence toujours croissante, et la délation, qui fait cortége à toutes les persécutions, lui fournit de nombreuses victimes (49). Plusieurs furent enfermés au pain et à l'eau. Ayant réussi à s'échapper, ils prétendirent qu'un ange les avait délivrés comme saint Pierre. Beaucoup furent bannis, et allèrent mourir misérablement loin de leur patrie (50). Quelques-uns revinrent disant : La terre est au Seigneur! et, chose horrible!

ils furent noyés. La constance de leur mort leur fit de nouveaux prosélytes : « Plus on les persécutait, dit un ancien historien, plus leur nombre augmentait. Peut-être Dieu a-t-il voulu se moquer de la tyrannie en faisant que, voulant extirper l'hérésie par la violence, elle n'a jamais réussi qu'à multiplier le nombre des hérétiques (51). »

Parmi ces supplices, celui de Mantz fut l'un des plus tragiques. En marchant à la mort, il louait Dieu qu'il lui fût permis de mourir pour la vérité de sa parole, et priait pour ceux qui l'avaient condamné. Le vicaire qui l'accompagnait eut le triste courage d'entrer en discussion avec lui. Tout à coup on vit paraître son frère et sa pauvre vieille mère. On croyait qu'elle allait l'engager à faire une rétractation qui l'eût sauvé, mais elle l'exhorta, au contraire, à rester ferme

dans sa foi. On lui lia les bras et les jambes, et on le jeta dans le fleuve (52).

Il faut dire cependant, à l'honneur du conseil de Zurich, qu'il refusa de livrer aux Autrichiens, qui le réclamaient pour le brûler, Balthazar Hubmeyer (53). Zwingli intercéda pour lui et pour tous ces malheureux. Y mit-il toute l'insistance, toute l'énergie désirables? Je ne saurais l'affirmer; mais, à une époque où la foi était si intolérante, on doit lui savoir gré d'avoir modéré la répression.

Toute l'Europe catholique et protestante fut complice des mêmes barbaries. Si Mantz fut noyé à Zurich, Hubmeyer fut brûlé à Vienne, Blaurock dans le Tyrol autrichien, et Hetzer décapité à Constance. Des milliers de victimes périrent avec le courage de l'enthousiasme. On assure que dans la seule ville

d'Einsisheim, plus de six cents furent exécutés (54). La plupart des réformateurs, il faut le dire, approuvèrent ces horreurs, ou du moins les couvrirent de leur silence. Cependant l'on a recueilli de l'un d'eux ces belles et humaines paroles : « L'on ne peut punir pour une doctrine, quelque erronée qu'elle soit : il faut la redresser. Qu'on ne dise pas que de leur doctrine (des anabaptistes) il peut résulter des troubles : attendez pour les punir que les troubles aient eu lieu. Autrement il faudrait tuer les enfants au berceau pour les empêcher de devenir des assassins ou des brigands. Ne condamnez pas avant que l'acte soit commis, fussiez-vous certains qu'il se commettra. C'est Satan, ce meurtrier avide de sang, qui nous tend ce piége : pourvu qu'on tue, il gagne toujours et doublement ; car le martyre engendre de

nouveaux partisans à l'erreur, et la parole de Dieu est rendue complice de l'œuvre de sang... Qu'on laisse les hérétiques enseigner ce qu'ils veulent; nul n'est forcé d'adopter leurs erreurs. Si pour une erreur, on mérite la mort, qui donc restera en vie (55)? » Je voudrais terminer ici : ces paroles de l'un des premiers réformateurs sont en quelque sorte un engagement contracté envers l'avenir, et malheureusement, il n'est pas encore tenu. Voici deux siècles que ce mot a été dit : « Il ne faut pas punir les doctrines, il faut les redresser ! » Ne semble-t-il pas qu'il soit d'aujourd'hui, et combien de temps faudra-t-il pour qu'il soit plus que le vœu d'un esprit généreux?

Il me reste à dérouler encore une page de cette histoire de sang. Après le crime de Saint-Gall (56), les poursuites contre les anabaptistes furent poussées avec une nouvelle ri-

gueur. Zurich convoqua (1527) les députés des cantons où ils étaient répandus : Berne, Schaffouse, Coire et Saint-Gall, pour arrêter en commun les mesures à prendre contre cette hérésie « qui trouble non-seulement la vraie foi, mais l'ordre et la constitution des choses humaines, le gouvernement et la morale publique. » L'on n'eut pas de peine à s'entendre sur la rédaction d'un décret. L'exposé des motifs raconte les crimes attribués aux anabaptistes : ils détournent les populations des sermons des hommes justes et instruits, injurient les prédicateurs publics, pérorent dans tous les coins, les forêts et les champs, célèbrent des mariages spirituels qui ne sont que des occasions d'adultère, commettent des assassinats au nom de Dieu, se vantent d'avoir des révélations divines et le don des miracles, disent que le diable sera

sauvé, ne veulent pas porter l'épée, déclarent que les rentes et intérêts sont infâmes et que toutes choses doivent être communes; enfin ils interdisent aux chrétiens de prêter serment et de revêtir une magistrature. Puis vient un décret terrible, qui prononce le bannissement, la noyade, etc. (57).

Ceux des anabaptistes qui échappèrent à la persécution se répandirent dans l'Europe entière, surtout dans la Moravie, la Bohême, la Silésie, la Hollande. Peu à peu l'émotion produite par leur apparition se calma, laissant à l'avenir plus d'une question à méditer, plus d'un problème à résoudre.

CHAPITRE VII

La Cène. — Lutte contre Luther.

I

Pendant que Zwingli luttait contre les anabaptistes et défendait la Réforme contre les emportements de l'esprit de secte, il soutenait de l'autre côté contre Luther et les modérés, un combat non moins important (1). Je voudrais saisir l'homme à ce moment où il fut dans la plénitude de son génie et de son action, et réunir quelques traits de son caractère [1].

1. Je ne fais ici que traduire les témoignages contemporains de Bullinger, Weiss et Myconius.

Zwingli était d'une constitution robuste; sa figure, très-vive et d'un caractère très-prononcé, a dans ses portraits une singulière expression de force, en même temps que de finesse; un sourire mêlé d'ironie erre sur ses lèvres. Son œil est méditatif; mais ses contemporains racontent qu'en chaire, lorsqu'il parlait contre les corrompus, il s'illuminait d'un éclat terrible. Son humeur, il l'atteste lui-même, n'avait rien de morose : il était plutôt enclin à la gaieté, et c'est là, suivant la remarque naïve de Bullinger (2), ce qui seul lui a permis de résister à la fatigue de ses travaux. Le bonheur comme l'adversité, il supportait tout en homme. Aucun danger ne put jamais l'empêcher de dire bravement la vérité (3).

Il trouvait une grande distraction et un délassement dans la musique, qu'il cultivait

avec passion et dans la société de son excellente femme et de ses enfants. Il se réunissait souvent avec des amis, et se rendait aux invitations des plus humbles comme des plus puissants. Sa bienveillance était sans égale. Nul ne s'est adressé à lui sans obtenir ce qu'il demandait, ou sans emporter la conviction qu'il lui était impossible de l'accorder. Il était assailli nuit et jour par une foule d'hommes, riches ou pauvres, Suisses ou étrangers. Tous ceux qui étaient expulsés de leur patrie pour cause de religion se réfugiaient auprès de lui, comme auprès d'un père; Hutten, Carlstadt n'implorèrent pas en vain sa protection. Personne ne le quittait, sans avoir reçu satisfaction. Il ne pouvait rien refuser aux pauvres, et il lui est arrivé bien souvent d'être exploité par des hypocrites. Ses faibles ressources ne suffisaient pas à son inépuisable charité. D'un

caractère irritable, il s'emportait quelquefois, mais il ne conservait aucune rancune. Exempt de haine et d'envie, il supportait patiemment la haine, l'envie et les mauvais procédés de ses adversaires; et pourtant, quand il le fallait, il savait défendre vivement son innocence et son honneur.

Il étudiait sans relâche, surtout l'Écriture, mais aussi les classiques grecs et latins. Les ouvrages qu'il a publiés, ne furent que la moindre partie de ses occupations. Il avait une immense correspondance avec la Suisse, l'Allemagne, la France, l'Italie. Les uns lui faisaient des questions sur l'Écriture, d'autres lui confiaient leurs affaires et lui demandaient des conseils. A tous, il répondait de manière à les remplir d'admiration et de reconnaissance. De plus, il faisait tous les jours un cours sur l'Ancien

Testament d'après le texte des Septante, comparé au texte hébreu, et suivait avec une sollicitude extrême tout ce qui se faisait dans les écoles. Enfin, sauf le cas très-rare de maladie, il prêchait toujours lui-même. Ses sermons, simples, à la portée de tous, attiraient une grande foule. D'une clarté parfaite dans l'exposition de la doctrine, il était sévère et incisif dans les réprimandes, plein d'onction dans les avertissements, et, dans les consolations, touchant et aimable. Il détestait les phrases pompeuses et parlait toujours comme on parle au pays (4). « Je ne sache personne, dit Myconius, qui ait attaqué avec une telle autorité les corrompus, surtout les pensionnaires, les oppresseurs des pauvres (5). » Il faut ajouter que le conseil le consultait d'ordinaire quand il s'agissait de choses intéressant la réforme, et qu'il était

souvent chargé de rédiger ses mandats, ses réponses et ses arrêtés. Dans les derniers temps de sa vie surtout, tout le poids des affaires reposa sur lui. Aussi ses amis ne pouvaient comprendre comment il pouvait suffire à toutes ses occupations, et s'étonnaient qu'il ne devînt pas fou (6).

Sa vie fut un combat perpétuel. D'abord la lutte contre le pape; puis celle contre les anabaptistes; enfin avec Luther, une querelle déplorable, qui déchira en deux la réforme et fit courir à l'œuvre tout entière les plus imminents périls.

II

Cette fois la question ne portait pas, comme avec les anabaptistes, sur les conséquences de

la réforme dans l'ordre temporel. Elle était purement théologique; mais elle touchait à l'un des points principaux de la dogmatique chrétienne : le sacrement de l'Eucharistie.

Suivant la doctrine catholique, on le sait, le pain et le vin disparaissent au moment même de la consécration et sont remplacés par le corps et le sang de Jésus-Christ (*transsubstantiation*). Luther, sans admettre cette doctrine, du reste assez récente dans l'Église, puisqu'elle ne fût érigée en article de foi que par le concile de Latran (1215), soutenait que sous le pain et le vin, sans changement de substance, le corps et le sang du Christ sont présents réellement et essentiellement (doctrine de *la présence réelle*, de la *consubstantiation* ou de l'*impanation*). Il niait contre les catholiques deux choses : la disparition de la substance du pain et du vin,

et le renouvellement quotidien du miracle; mais il admettait avec eux la présence réelle et l'expliquait par la doctrine de l'union des deux natures. Selon cette doctrine, dont on peut suivre les traces dans l'histoire ecclésiastique, depuis Luther, qui semble la tenir d'Occam, de Lefebvre d'Étaples et de Gerson (7) jusqu'à Jean Scott Érigène (8), l'humanité du Christ, en vertu de son union étroite et indestructible avec sa divinité, a, comme celle-ci, le don de l'*ubiquité* : le corps du Christ est présent sous les espèces du pain et du vin, comme il est présent partout. Luther jugeait que cette doctrine était conforme aux termes mêmes de l'institution : « Ceci est mon corps, » et, fidèle à son principe de l'interprétation littérale de l'Écriture, il déduisait de ce texte, avec le dogme de la présence réelle, la nécessité de la communion sous les

deux espèces pour les laïques comme pour les prêtres.

Zwingli était d'accord avec Luther pour réclamer la communion sous les deux espèces et pour repousser la transsubstantiation ; ces deux points se trouvent déjà énoncés dans la défense des conclusions et dans le livre sur le canon de la messe; mais avec son principe que la *foi seule sauve* et que rien d'extérieur ne peut *purifier l'âme*, il ne pouvait s'arrêter à la doctrine de la présence réelle. Il fit un pas de plus et rompit complétement avec la tradition : pour lui, la Cène ne fut plus qu'une commémoration de la mort que le Christ a subie pour racheter les péchés des hommes : le pain et le vin ne furent que les signes [1] du vrai corps et du vrai sang de Jésus-Christ.

1. *Signe* ou *sacrement*. De là le nom de *sacramentaires* donné aux partisans de cette doctrine par leurs adversaires.

Outre sa valeur dogmatique, la controverse qui s'engagea sur cette question entre les réformateurs allemands et les réformateurs suisses, avait une importance extrême comme symptôme de deux tendances très-opposées. La réforme luthérienne, quoi qu'il paraisse, procédait avec un esprit conservateur. Luther était entré dans la lutte avec de terribles déchirements de cœur. A chaque pas qu'il faisait en avant, il semblait sentir le sol manquer sous lui, et l'histoire n'a rien de comparable à ses efforts désespérés pour lutter contre la force irrésistible qui l'entraînait comme malgré lui. Son principe était de ne repousser dans les dogmes et dans les pratiques de l'Église, que ce qui était positivement opposé au texte de l'Écriture. Il voulait bien sortir de la tradition pour obéir à l'ordre supérieur de Dieu même; mais pour le déter-

miner à cette rupture douloureuse, il fallait que cet ordre eût toute l'autorité d'un texte formel.

Le principe, le caractère de Zwingli étaient tout différents. Pour lui, le christianisme était tout entier dans l'Écriture. Il n'admettait pas que Dieu eût négligé de faire connaître des choses nécessaires ou utiles. Il ne conservait dans les institutions existantes que ce qui était consacré par un texte exprès. Il n'avait pas de lutte intérieure à soutenir pour s'écarter de la tradition. Tout le travail qui s'opérait en lui était celui d'un esprit qui, épris de la vérité, se dépouille successivement par un examen réfléchi et consciencieux, des erreurs accueillies sans réflexion par la seule influence du milieu environnant. Il était avant tout un logicien, et bien assuré de sa prémisse, l'*autorité de*

l'Écriture, il brisait sans hésitation et sans remords, les institutions des siècles (9).

Nulle part, cette opposition de principe ne se montra avec plus d'éclat que dans la question de la cène. Le dogme de la transsubstantiation était devenu en quelque sorte le point central de tout le culte catholique. Non-seulement le prêtre qui, en consacrant l'hostie, la changeait en Dieu, puisait dans ce miracle dont il était l'agent quotidien, une incomparable puissance, mais il est établi historiquement que sur cette doctrine repose toute la constitution du sacerdoce (10). De plus, on déduisait de ce dogme les messes privées pour les vivants et pour les morts, et l'adoration du Dieu vivant dans l'hostie était la base même du culte dans l'église catholique. Luther, en conservant la présence réelle, maintenait évidemment le prin-

cipe même sur lequel reposaient ces pratiques, quoiqu'il les repoussât vivement, et Zwingli était certainement fondé à dire que « l'antechrist ne pouvait être renversé complétement, tant qu'on n'aurait pas détruit de fond en comble cette erreur (11). »

Zwingli accomplit résolûment cette rupture radicale. Il ne fit pas cette démarche si grave sans une longue préparation des esprits et sans un grand et profond travail intérieur. C'est successivement et de degré en degré qu'il s'éleva, par une opération toute logique, à la simplicité suprême de sa théorie. Je trouve quelque part dans ses œuvres, une image par laquelle il exprime bien cette vue de plus en plus claire de l'esprit : « Quand l'on a marché longtemps dans la neige, et qu'on arrive ensuite dans une verte prairie, les yeux ne

la voient pas d'abord ; ils restent longtemps éblouis de l'éclat de la neige, et ne recouvrent leur exactitude qu'après un temps quelquefois assez long. Il en est de même de notre entendement. Nous avons longtemps marché à travers les doctrines humaines : elles ont tellement affecté notre jugement qu'arrivés dans la riante verdure de la parole de Dieu, nous ne l'apercevons pas de nos yeux ouverts. Quelques-uns seulement recouvrent la vue peu à peu (12) ! »

« Dès 1522, dit Melchior Adam d'après les biographes contemporains, Zwingli savait ce qu'il devait fuir, mais il ignorait encore ce qu'il devait faire. Il avait pénétré la fausseté de la transsubstantiation ; il sentait aussi que la doctrine de Luther sur la consubstantiation ou l'impanation ne pouvait s'accorder avec les paroles du Seigneur, ni avec l'ensem-

ble de la foi chrétienne, ni avec les témoignages de l'antiquité orthodoxe : mais il ignorait encore ce qu'il devait adopter. Enfin, le rapprochement attentif et répété de tous les textes de l'Écriture lui fit reconnaître la vérité (13). »

Mais il fallait de grands ménagements pour produire cette doctrine au grand jour. Zwingli dit lui-même : « Quoique mon opinion soit formée depuis plusieurs années, je n'ai pas voulu la jeter dans le public, avant d'en avoir conféré plusieurs fois avec des personnes doctes et pieuses (14)... J'aurais craint, en l'enseignant avant que les esprits ne fussent préparés, de compromettre la vraie doctrine (13). ».

La première trace de la doctrine de Zwingli est peut-être dans ces mots d'une lettre adressée à Oswald Myconius, le 20 jan-

vier 1520 : « Christ, mort une fois pour nos péchés, ne meurt pas de nouveau : s'il ne meurt plus, il ne renaît plus, et par conséquent il n'habite plus avec nous corporellement. » Ces mots, dans cette lettre, sont dirigés contre le pape ; mais comme ils expriment l'un des arguments les plus habituels de Zwingli contre la présence réelle, il n'est peut-être pas téméraire de penser que c'est par cette brèche que sa doctrine pénétra dans son esprit.

Quoi qu'il en soit, il n'exprime nettement son opinion que dans une lettre adressée (le 15 juin 1523) à *son bien-aimé maître et frère Th. Wittembach* (16), comme s'il avait voulu lui donner un témoignage éclatant de sa reconnaissance en l'initiant, le premier, aux résultats de ses méditations sur un si grave sujet. Mais cette lettre où la pen-

sée est encore voilée et ne semble pas en possession de tous ses éléments, ne fut pas publiée de son vivant. L'année suivante (16 novembre 1524), Zwingli s'exprime avec une entière précision, et muni de toutes ses preuves, dans une lettre adressée à Mathieu Alber (*Mathæus Alberus*), pasteur à Reutlingen (17). A ce moment, Carlstadt venait de publier son premier écrit sur cette question. Il avait soulevé partout des tempêtes et des querelles. Zwingli, informé d'une controverse engagée entre Alber et l'un de ses collègues, écrit au premier, pour l'engager à s'abstenir de cette discussion, ajoutant que Carlstadt, bien qu'ayant tort dans l'explication des paroles sacramentelles, avait raison au fond. Il déduit ses arguments avec beaucoup de force, et termine en suppliant Alber de ne communiquer sa lettre qu'aux

personnes les plus fermes dans la foi. Le but de Zwingli, en écrivant cette lettre, était, comme il le dit lui-même, d'appeler sur cette importante matière les méditations de personnes trop disposées jusqu'alors à jurer sur la parole du maître (18). Un mois après (16 décembre 1524), il en communiqua une copie à ses amis les pasteurs de Strasbourg (Capiton, Bucer) : ceux-ci l'adressèrent à d'autres, et les copies s'étant multipliées, Zwingli se décida à la publier (mars 1525). Elle parut en même temps que le *commentaire sur la vraie et la fausse religion* (19), qu'il écrivit en latin, à la demande de plusieurs amis de France et d'Italie, et qu'il dédia à François Ier qu'on croyait alors favorablement disposé envers la réforme.

J'ai cru devoir citer exactement ces dates. Elles démontrent que Zwingli ne saisit le

public de cette question qu'après le grand retentissement et le grand scandale produit par le petit livre de Carlstadt. Il affirme positivement qu'il aurait attendu encore, sans cette publication (20) ; mais, une fois la question lancée dans le monde, il se crut obligé d'accourir à la défense de ce qu'il considérait comme la vérité. La même hésitation avait arrêté Œcolampade : ils sentaient bien tous deux la gravité de cette question, et de quels orages elle troublerait le début de la réforme.

D'un autre côté, il paraît certain que Zwingli arriva à son opinion par un travail tout spontané. Quant à Carlstadt, son opinion ne fut connue qu'en 1524, un an après la lettre de Zwingli à Wittenbach. D'ailleurs celui-ci n'admit jamais l'explication que Carlstadt donnait des termes de l'institution. L'on sait que, suivant cette explication, Jésus-

Christ, en prononçant les paroles : *Ceci est mon corps*, aurait désigné non le pain qu'il tenait à la main, mais son corps même. Zwingli trouvait avec raison cette explication forcée et le livre tout entier trop violent et trop dur (21), quoiqu'il s'y rencontrât plus d'un argument dont il fit son profit.

Quant à Wicleff et aux Vaudois qui avaient professé une doctrine semblable, voici ce qu'en dit Zwingli (22) : « J'entends dire que Wicleff, le premier, émit cette opinion, et que les Vaudois professent encore, que dans les paroles de l'institution, le mot *est* a le sens de *signifie;* mais je ne connais pas leurs motifs. Il est donc très-possible qu'ayant raison au fond, ils aient tort quant à leurs motifs. C'est une chose assez commune que des personnes qui pensent bien ne puissent donner les vraies raisons de leur sentiment. C'est

pourquoi je m'inquiète peu que l'on dise : Zwingli est un wicléfiste, un vaudois, un hérétique ; je laisse dire, et je prouve par l'Écriture que je suis dans le vrai (23). »

Cette question une fois soulevée agitait profondément les esprits. Luther préparait ses foudres : cette discussion lui apparaissait comme une phase nouvelle de sa grande querelle contre les emportés et les enthousiastes. Il confondait Zwingli avec Carlstadt ; il ne pouvait comprendre la différence qui existait entre la marche décidée, mais régulière, de la réforme dans un pays républicain, et les tentatives qui lui apparaissaient comme factieuses dans son pays monarchique. Partant de cette idée préconçue, il se méprit complétement sur l'esprit de Zwingli et sur le caractère de son œuvre : c'est là seulement ce qui peut expliquer la violence extrême

avec laquelle il entra, dès le début, dans la polémique.

Sur le fond de la question, il semble n'avoir pas été d'abord très-éloigné de l'opinion des sacramentaires [1]. Mais à mesure que se développaient les conséquences de la liberté chrétienne revendiquée par lui, devant les procédés violents de Carlstadt, devant l'anabaptisme et la guerre des paysans, il recula de plus en plus, et chercha un refuge dans l'interprétation de plus en plus littérale de l'Écriture. Les apôtres du libre esprit lui avaient inspiré une sorte d'horreur pour la libre investigation : la lettre lui semblait désormais avoir autorité par elle-même, et il s'interdisait, comme une témérité, de chercher à en pénétrer le sens par une interprétation indé-

1. J'emploierai ce nom dans ce chapitre pour éviter les confusions.

pendante. La présence réelle lui paraissait démontrée par les termes de l'institution envisagés isolément, et la doctrine de l'ubiquité lui donnait du mystère une interprétation suffisante pour son esprit.

Mais Zwingli n'était arrêté ni par les mêmes craintes ni par les mêmes scrupules. L'Écriture était, pour lui aussi, la loi suprême; mais il voulait qu'elle fût étudiée dans son ensemble et non pas fragmentairement. Il ne redoutait pas le danger des fausses interprétations, ou plutôt, plein d'une noble confiance dans la naturelle droiture de l'esprit, il se persuadait que la vérité ne pouvait manquer de se faire jour. Les exagérations ne le jetèrent dans aucune réaction, par ce motif très-concluant que sa réforme ne procédait point de la passion, comme celle de Luther, mais de la logique et du raisonnement.

Je ne puis me dispenser de donner au moins un résumé succinct de l'opinion de Zwingli et de ses principaux arguments. Ce résumé existe, tracé par Zwingli lui-même dans son style nerveux et précis. Je tâcherai de le traduire (24).

« Je crois que dans la sainte Cène d'eucharistie, c'est-à-dire d'actions de grâces, le vrai corps du Christ est présent par la contemplation de la foi; c'est-à-dire que ceux qui rendent grâces à Dieu pour le bienfait qu'il nous a donné en son fils, reconnaissent que Christ a revêtu un vrai corps, qu'il a vraiment souffert, vraiment lavé nos péchés par son sang, et ainsi, toute chose faite par le Christ leur est rendue présente par la contemplation de la foi. Mais que le corps du Christ essentiellement et réellement, c'est-à-dire son propre corps mortel, soit présent dans la Cène, mangé

par notre bouche et déchiré par nos dents, comme le disent les papistes et quelques autres qui regrettent les oignons d'Égypte, non-seulement je le nie, mais j'affirme que c'est une erreur contraire à la parole de Dieu. C'est ce que je vais démontrer et rendre plus clair que la lumière du jour, avec l'aide de Dieu, en invoquant les oracles divins, les conséquences qui en découlent et les anciens docteurs. Assiste-moi, esprit créateur, éclaire le cœur des tiens; remplis-les de grâce et de lumière.

« Christ a dit : « Vous aurez toujours des « pauvres parmi vous; mais vous ne m'aurez « pas toujours. » Ceci ne s'applique qu'à la présence du corps; car la divinité du Christ est partout et toujours présente, suivant sa propre parole : « Je serai avec vous jusqu'à « la consommation des siècles. » En vain

dirait-on : le corps du Christ est partout où est sa divinité ; ce serait détruire la véritable humanité du Christ. S'il est de la Divinité d'être partout, il est de l'humanité d'être en un lieu déterminé. Ainsi l'esprit même de l'homme s'élève au-dessus des astres et descend jusqu'au fond des enfers ; mais son corps est en un point de l'espace. — Christ dit encore : « Je quitte de nouveau le monde, et « retourne vers mon père. » Quand, près de partir, il recommandait ses disciples à son père, il dit : « Quand je ne serai plus dans ce « monde. » Et Luc et Marc disent : « Il partit, il monta au ciel, » et non pas : « il resta, « mais se fit invisible, » comme le veulent les adversaires. De même, pour prouver que le corps du Christ n'est point partout, n'avons-nous pas les paroles : « Jésus vint, les portes « étant fermées. » Il n'aurait pas eu besoin

de venir, si son corps était présent partout, mais invisible. Donc l'Écriture nous enseigne que le corps du Christ n'est nulle autre part que dans le ciel. — D'un autre côté, il nous apprend lui-même que nous ne mangeons pas son corps naturel, quand, les Juifs se disputant sur la manducation corporelle de sa chair, il dit ces propres paroles : « La chair « ne sert à rien; mais l'esprit donne la vie. » Il en résulte donc que ces mots : *hoc est corpus meum*, doivent être entendus figurativement, comme ceux-ci : « *ceci est la pâ-* « *que;* » car l'agneau que les Juifs mangeaient tous les ans n'était pas proprement la pâque, c'est-à-dire le passage, mais la commémoration du passage (25). — De même que le corps ne peut être nourri d'une chose spirituelle, de même l'âme ne saurait se nourrir d'une chose matérielle. Si l'on mange réelle-

ment le corps du Christ, qu'est-ce donc qui est nourri? L'âme ou le corps? Ce n'est pas le corps, tout le monde l'accorde; serait-ce donc l'âme? Mais alors l'âme se nourrit donc de chair? — Ensuite, que doit produire la manducation du corps du Christ? Les papistes disent : « La rémission des péchés! » Donc les disciples ont eu leurs péchés remis avant la mort du Christ; donc la mort du Christ était inutile. — Les autres[1] disent : « La « manducation du corps du Christ nous fait « participer à la vertu de la passion et de « la rédemption. » — Mais je réponds toujours : comment les disciples ont-ils pu y participer avant qu'elle ne fût accomplie? — Enfin, si le corps naturel a été donné aux disciples dans la cène, ils l'ont nécessaire-

1. Les protestants.

ment mangé tel qu'il était, passible, vulnérable, non encore glorifié. Et si l'on me dit : Ils ne l'ont pas mangé en tant que passible, mais tel qu'il fut après la résurrection ; je réponds : Christ avait donc deux corps, ou le même était à la fois passible et impassible. Il n'a donc pas souffert réellement, mais seulement par image (26). »

Je n'ai pas à juger la valeur de cette argumentation. Je dois ajouter seulement qu'outre son importance dogmatique, la thèse avait dans la pensée de Zwingli une portée pratique très-grande. Non-seulement elle se rattachait à son principe fondamental de la justification par la foi seule et à ses doctrines sur la simplification du culte, mais par un côté, elle lui paraissait merveilleusement appropriée à produire des fruits de concorde et de bonne harmonie dans la

société civile elle-même. Il s'attachait fortement au mot de saint Paul, que nous sommes un même corps, puisque nous mangeons du même pain, et au commentaire si éminemment social qu'en donne l'apôtre lui-même (I Corinth. XI.) : le rituel de l'Eucharistie devait rappeler à tous, avec la communauté de la rédemption, la communauté d'origine et les devoirs qui en résultent. L'indigne, c'est celui qui manque à ce qu'il doit à ses semblables, et celui-là se rend coupable du corps et du sang du Seigneur. Zwingli assure que la première application de son rituel produisit la réconciliation d'ennemis jusqu'alors irréconciliables et releva singulièrement l'esprit public à Zurich (27). « Tous, dit-il quelque part, en recevant cette doctrine, ont commencé à respirer plus librement, comme des captifs délivrés d'un long

esclavage et sortant des ténèbres et de la solitude pour tomber au grand jour, dans les bras de leurs amis (28). »

III

Il me reste à dire quelle attitude fut prise par Zwingli vis-à-vis de Luther. C'est un des détails essentiels de sa biographie, et il n'en est pas qui fasse mieux ressortir l'élévation de son caractère. Aux attaques violentes, passionnées de Luther, à ces furieuses tempêtes qui grondaient incessamment dans l'âme du réformateur saxon et qu'il déchaînait contre ses adversaires, Zwingli oppose toujours un calme admirable. Jamais il n'oublie ce qu'on doit à l'illustre athlète de la réforme, « à ce

vaillant Diomède qui a poursuivi la Vénus romaine (29) » : seulement au-dessus de l'homme, tel grand qu'il soit, il montre Dieu plus grand encore (30).

L'une des choses qui le blessèrent le plus, fut de voir Luther et ses amis interdire les ouvrages des sacramentaires dans les pays où ils dominaient : à Wittenberg, Nurenberg, dans le pays de Baden, dans la Saxe (31). C'était violer le principe fondamental de la réforme, la libre discussion ; c'était, comme le dit le doux Œcolampade, imiter les papistes : « Ils prohibent nos livres, pour que les leurs étant seuls lus, ils triomphent sans peine d'adversaires qui ne peuvent se défendre (32). » Bien loin de suivre cet exemple, Zwingli ne cessa de recommander la lecture des écrits des protestants et de supplier ses amis de *ne jurer par la parole d'aucun*

maître, de ne se laisser influencer par aucune autorité, de chercher uniquement, et par leur propre travail, la vérité (33).

Mais ce procédé même ne put le faire sortir de la ligne de modération qu'il s'était tracée et où ses amis les plus chers l'exhortaient à se maintenir.

Voici dans quels termes Zwingli entra dans la polémique, si vivement commencée par Luther : « Si je me suis décidé à te répondre, c'est surtout en raison de cette souveraine liberté de l'Église qui permet à chacun de prophétiser, dit saint Paul, même à celui qui est assis au dernier rang ; liberté qu'il faut sauvegarder précieusement, si nous ne voulons retomber dans l'ancienne servitude. Puis la piété me faisait un devoir de ne pas déserter la vérité ; car c'est une fausse piété celle qui n'accourt pas au secours de la vérité

et qui abandonne lâchement la victoire à ceux qui font violence à l'Écriture. Enfin (car il faut avouer cette faiblesse), je n'ai pas été insensible à l'éperon de ceux qui me poussaient au combat en me promettant la victoire. Quelques-uns m'ont conseillé de t'attaquer rudement; les autres, d'essayer plutôt de la douceur. Tu verras lesquels j'ai suivis. Écoute-moi, car tu m'as condamné sans me connaître. Fais comme ce Macédonien qui, au bout de trois jours, se réconcilia avec l'ami qu'il avait offensé dans un moment de colère. J'en appelle *abs te irato ad placatum et conciliatum* (34). — Tu as été suscité par Dieu, dit-il ailleurs, comme un autre David : tu t'es posé devant l'ennemi avec un tel courage que les plus faibles ont été fortifiés et ont volé pour se réunir à toi. C'est pourquoi nous devons bénir Dieu, qu'il t'ait éveillé

quand personne encore n'osait regarder en face l'antechrist. Nous devons t'honorer comme le plus utile instrument de Dieu et nous le faisons volontiers. Mais la colère est ennemie de la charité et trouble la raison autant que peut le faire la folie elle-même. Qui serait assez peu sage de s'emporter contre l'homme éminent dans son délire? Plus il est aveuglé par la colère, plus il faut le plaindre. C'est pourquoi nous reconnaissons bien volontiers (et c'est la vérité) que tu as renversé le pape, et malgré la violence avec laquelle tu nous attaques, nous ne voulons nous souvenir que de cet immense service (35). »

Au moment même où Zwingli s'adressait à Luther dans les nobles termes qu'on vient de lire, celui-ci dirigeait contre lui une violente attaque dans son sermon *contre les en-*

thousiastes et les prophètes célestes (janvier 1525) (36). Elle ne l'entraîna pas à des représailles. Toujours il conserva de son côté la modération et le calme, ce qui, du reste, n'excluait pas l'esprit. Voici, par exemple, comment il repousse le nom d'*enthousiaste* ou de *fanatique* (*schwœrmer*) : « Quels sont les vrais fanatiques de nous qui, nous en tenant au sens évident de la parole de Dieu, repoussons la manducation corporelle, ou de ceux qui donnent aux mots une signification telle qu'il est impossible d'y rien comprendre et par conséquent d'y croire? Si ce nom s'applique à quelqu'un, c'est sans doute à ceux qui disent que le corps est mangé tout à la fois corporellement et spirituellement : car ils font rage pour une cause qu'ils ne comprennent pas, et ils veulent persuader à tous qu'ils la comprennent bien, mais qu'on ne

peut s'élever à leur hauteur. Semblables à cet imposteur qui disait à certains nobles qu'il avait orné leur église de tableaux magnifiques, mais que les personnes nées en légitime mariage pouvaient seules les voir : les nobles, qui ne voulaient point passer pour des bâtards, se mirent aussitôt à déclarer qu'ils voyaient parfaitement ces peintures. De même ici, ces grands docteurs se mettent à crier d'un ton tragique que ceux qui ne croient pas à la présence corporelle ne sont pas chrétiens : aussitôt chacun de dire qu'il croit ce qu'en réalité il ne croit pas, pour ne pas être exclu du nombre des chrétiens (37). »

Je citerai encore les conclusions de l'*Amica exegesis* : « Je ne te quitterai pas, cher lecteur, sans une admonition. Souviens-toi que nul ne peut vaincre ni être vaincu que par la

volonté de Dieu. Es-tu pour Luther? Sache qu'il ne remportera pas la victoire, s'il n'est soutenu d'en haut. Es-tu pour notre opinion? Ne chante pas victoire à cause de ce livre: car si Luther résiste, nous vaincrons sans doute avec l'aide de Dieu, mais si laborieusement, je le crains, que le vainqueur devra pleurer sa victoire. Prions Dieu très-instamment qu'il ne laisse pas fléchir cette colonne de l'Église... Et s'il faut absolument combattre, que nul ne prononce avant d'avoir entendu les deux parties... Si tu veux bien peser qu'une certaine vivacité de langage est inévitable dans un livre écrit si vite sur un sujet si grave, tu reconnaîtras, je le pense, que cet opuscule est plutôt libéral qu'agressif et que nous n'avons pas manqué aux devoirs que nous impose notre respect et notre admiration pour Luther (38). »

CHAPITRE VIII

La Cène à Zurich. — Colloque de Baden. — Colloque de Berne.

1525 — 1528.

I

La doctrine de Zwingli avait quelque chose de net et de tranché qui devait plaire à des populations habituées aux luttes de la liberté, et plus accessibles à l'influence des démonstrations logiques qu'aux entraînements de la passion ou aux séductions poétiques du mystère. Aussi fut-elle accueillie avec un en-

thousiasme qui dépassa même l'espérance de Zwingli et d'Œcolampade, dans les républiques réformées de la Suisse, dans plusieurs villes libres d'Allemagne, et plus tard en France, en Écosse, en Hollande; à Zurich, elle triompha dès 1525.

Nous avons vu qu'à plusieurs reprises Zwingli, Léon Jud et leurs amis avaient demandé la suppression de la messe. Le conseil avait toujours ajourné, soit qu'il craignît d'irriter les confédérés et de les pousser aux résolutions extrêmes par une démarche aussi grave, soit que la doctrine ne lui parût pas encore assez élaborée ni les esprits préparés suffisamment. Zwingli lui-même n'était pas opposé à ces retards. Il lui semblait intolérable que dans la même Église la cène fût célébrée selon deux rites différents, et pour que l'union ne fût pas rompue, il préfé-

rait continuer d'agir par la prédication et attendre qu'elle eût convaincu tous les fidèles (1). Cette modération réussit complétement : le conseil ayant décidé, comme nous l'avons vu, que personne ne serait plus contraint ni à dire la messe ni à y assister, il arriva qu'elle ne fut plus célébrée que rarement et devant un petit nombre de personnes (2). Pendant ce temps, Zwingli élaborait sa doctrine et l'exposait au peuple avec beaucoup de force et de succès (3).

En 1525 (mars), maître enfin de sa pensée, il publia son commentaire sur la vraie et la fausse religion et sa lettre à Mathieu Alber. Ces publications produisirent une impression immense : le moment parut venu de faire le pas décisif. Le 11 avril (mardi de la semaine sainte), les trois pasteurs, Zwingli, Léon Jud, Engelhard, se réunirent avec

Grossman (Megander), curé de l'hôpital, et Myconius qui, chassé de Lucerne par le fanatisme de ses concitoyens, était revenu auprès de son ami et faisait un cours très-admiré à l'école du chapitre (4). Tous les cinq se rendirent au conseil, et demandèrent solennellement que la messe fût abolie et la cène célébrée dans la forme décrite par les évangélistes et par saint Paul. Le conseil nomma une commission qui fit son rapport le lendemain : après une courte, mais vive discussion, la proposition des pasteurs fut adoptée.

Il est probable que cette importante mesure avait été préparée par des délibérations antérieures (5). Car le jour même où fut rendue l'ordonnance du conseil, Zwingli publia le nouveau rituel. On lit dans la préface : « En ce qui concerne les cérémonies, quelques-uns

pourront trouver que nous faisons trop, d'autres, trop peu. En ces choses, chaque église a son opinion et nous ne voulons avoir aucune discussion avec personne à ce sujet. Nous avons cru devoir ne conserver que le moins possible de cérémonies et de pompe dans l'usage de la cène, pour éviter tant de préjudices qui sont résultés de l'abus des cérémonies. Cependant pour que la cène ne fût pas traitée trop grossièrement et pour faire quelque concession à la faiblesse humaine, nous avons établi les cérémonies qui nous ont paru utiles pour la commémoration spirituelle de la mort du Christ, pour l'augmentation de la foi et de la charité et l'amélioration morale des fidèles. En cela d'ailleurs nous n'avons aucunement entendu condamner les cérémonies plus nombreuses des autres églises, qui les ont sans doute jugées utiles et profitables. »

Ce rituel fut suivi pour la première fois le jeudi saint (13 avril 1525) pour les jeunes gens, le vendredi saint pour les personnes d'un âge mûr, et le dimanche de Pâques pour les vieillards (6). Il s'est toujours maintenu depuis. Il est d'une simplicité extrême, mais non pas sans grandeur. « Une table recouverte d'un linge blanc, des pains sans levain et des coupes de bois remplies de vin retraçaient le souvenir du dernier repas de notre Rédempteur avec ses disciples. Le premier pasteur, Zwingli, se plaçant devant cette table, annonça aux fidèles que l'acte religieux qu'ils allaient célébrer deviendrait le gage de leur salut ou le motif de leur condamnation, selon les dispositions qu'ils y apporteraient, et par une prière fervente il tâcha de faire naître dans leurs cœurs le repentir de leurs fautes passées et la résolution

de vivre d'une vie nouvelle. Après cette prière, et la lecture des textes des Évangiles et de ceux de saint Paul relatifs à la cène, Zwingli et les deux ministres qui l'assistaient se présentèrent mutuellement le pain et la coupe, en prononçant les paroles que Jésus-Christ proféra au moment de l'institution. Puis ils distribuèrent les symboles du corps et du sang du Rédempteur à tous les chrétiens présents qui, profondément recueillis, écoutaient la lecture des derniers discours de Notre-Seigneur, tels que son disciple chéri nous les a transmis. Une seconde prière et des chants d'actions de grâces terminèrent cette cérémonie solennelle et touchante (7). »

La même forme fut adoptée par tout le territoire de Zurich (8). Cependant il y eut quelques résistances qu'on ne ménagea pas, comme on l'aurait dû. Il est trop certain que

cette réforme qui touchait au fond même des croyances, fut *imposée* à plusieurs. Voici en effet ce que raconte Bullinger : « Un certain nombre de bourgeois de Zurich qui tenaient encore à la messe et généralement au papisme, demandèrent, puisqu'on ne voulait contraindre personne en matière de foi, qu'on leur abandonnât l'une des églises pour y célébrer et pour y entendre la messe. Mais cela leur fut refusé pour beaucoup de raisons; cependant, par amour de la paix, il leur fut permis d'aller entendre la messe dans les lieux où on la disait encore. Plusieurs coururent dans ce but à Schlieren, Dietikon, à Baden et jusqu'à Einsiedeln. » Plus tard, après le colloque de Berne, il fut absolument défendu à tous les habitants d'aller à la messe même en pays étranger(9) sous peine d'une amende d'un marc d'argent (10) (17 janvier 1529).

La rupture avec la hiérarchie était depuis longtemps consommée. La commune de Zurich, en s'attribuant l'autonomie religieuse, avait destitué par cela même le pouvoir épiscopal : cependant il n'existait encore aucune autorité pour décider les nombreuses questions qui ressortissaient des tribunaux ecclésiastiques, particulièrement les matières matrimoniales. Ce ne fut qu'en 1525 qu'on institua, pour ces affaires, un tribunal composé de deux ministres, deux membres du petit conseil et deux membres du grand conseil. En même temps on rédigea quelques articles de loi sur le mariage : ces articles, empruntés en général au droit canonique, conservaient l'empreinte de son principe de l'indissolubilité du lien créé par le sacrement. Ils ne furent pas peut-être assez rigoureux en ce qui concerne l'âge où l'on pouvait se marier, les consentements

requis, etc. Le divorce aussi fut admis, en partie pour des causes qui ne satisfont pas le sentiment moral (pour les maladies persistantes, la folie de l'un des époux, etc.) (11).

II

La marche progressive, mais résolue, de la réforme à Zurich, dans la ville qui, avec Berne et Bâle, était la plus considérable, la plus éclairée et la plus florissante de la confédération, exerçait une extrême influence de propagande et d'exemple. Les vieux cantons eux-mêmes avaient peine à se préserver derrière les montagnes qui semblaient les rendre inaccessibles aux idées nouvelles. Dans ce singulier peuple de pâtres, la vie la plus

rude, les mœurs les plus simples et les institutions les plus démocratiques se combinaient avec l'esprit nobiliaire le plus entiché de ses titres, et avec le plus orgueilleux et le plus intolérable despotisme exercé sur les sujets. La principale ressource de la noblesse du pays et des jeunes gens était la solde qu'ils recevaient des souverains étrangers. La réforme, qui supprimait partout les capitulations, répugnait donc à leurs intérêts non moins qu'à leur conscience. Les chefs surtout lui furent toujours très-opposés : mais le simple paysan n'avait pas au même degré ces répugnances. Dès 1523, l'assemblée populaire de Schwytz avait renoncé au service étranger dans une délibération solennelle, sur laquelle Zwingli avait eu une grande influence : il est vrai que l'aristocratie, un moment vaincue, avait repris

bientôt cette position; mais combien de temps encore pourrait-elle s'y maintenir? L'on entendait parmi les paysans des paroles dangereuses : « Ceux de Zurich ont toujours déclaré qu'ils renonceront à leurs nouveautés, si on leur prouve qu'elles ne sont pas conformes à l'Écriture : pourquoi ne leur répond-on pas (12)?»

Les nobles et les prêtres sentirent qu'il était nécessaire de donner une satisfaction au moins apparente à l'opinion; mais comment faire? Les cantons catholiques avaient toujours posé en principe qu'il ne leur appartenait pas de décider les questions religieuses, que c'était l'affaire du pape, des conciles. C'était le motif avoué pour lequel ils avaient refusé d'assister aux colloques de Zurich et défendu à leurs sujets de s'y rendre. Ils ne pouvaient maintenant ordonner eux-mêmes

un colloque sans se mettre en contradiction avec leurs actes antérieurs : d'ailleurs (et ceci les touchait davantage) qui pouvait répondre des conséquences ?

Tout changea de face en 1524, quand le docteur Eck, le fameux adversaire de Luther, s'offrit de convaincre Zwingli d'erreur et d'hérésie. La réputation de ce personnage ne suffisait pas complétement pour dissiper les craintes des confédérés; mais il débuta par un coup de maître qui leur rendit toute confiance en leur assurant la victoire. Eck posait au colloque une seule condition : c'est qu'après l'avoir entendu, ainsi que Zwingli, la diète, ou les membres par elle désignés, porterait un jugement obligatoire pour tous (13). L'on savait bien quel pourrait être ce jugement. En même temps, pour mieux en assurer l'exécution, Eck demandait que le col-

loque eût lieu à Lucerne ou à Baden, dans la forteresse même des ennemis de la réforme.

Zwingli répondit immédiatement, en invoquant son principe : « Pas de juge en matière de religion : la parole de Dieu doit seule nous juger, moi, toi, tous les hommes. » Il se déclarait d'ailleurs prêt à défendre ses opinions à Zurich, devant ceux qu'il était accusé d'avoir séduits et entraînés. Zurich, de son côté, essaya de parer le coup, en le prévenant : le conseil se hâta d'envoyer un sauf-conduit à Eck, en l'invitant à venir démontrer, dans la ville même où Zwingli prêchait, les hérésies dont il l'accusait (14). Eck répondit qu'il se mettait à la disposition des confédérés, qu'il discuterait au lieu qui serait fixé par la diète, et qu'il se soumettrait à sa décision, quelle qu'elle fût, à condition que Zwingli en fît autant.

Les cantons catholiques saisirent cette ouverture avec empressement. La diète décida en principe que le colloque aurait lieu, et proposa Baden. De toutes les villes de la confédération, Baden était celle qui offrait le moins de sûreté à Zwingli. Le sang des martyrs de Stammheim y fumait encore, et sa situation politique mettait complétement cette ville à la disposition des catholiques. Baden, en effet, appartenait en commun à huit cantons : Zurich, Berne, Glaris, Lucerne, Uri, Schwytz, Underwald et Zug. Ces cinq derniers, unis dans une haine implacable contre la réforme, y étaient donc maîtres absolus. Berne et Glaris, qui auraient pu leur faire contre-poids par leur importance sans leur faire perdre la majorité, étaient encore en ce moment hostiles à la réforme, et tout à la dévotion des pensionnaires. Zurich ne pou-

vait donc accepter une proposition qui couvrait mal un piége ; mais le conseil était très-embarrassé.

Envoyer Zwingli à Baden, c'était l'exposer à une mort presque certaine : se soumettre à la décision d'une majorité catholique, c'était souscrire d'avance à la défaite. Mais, d'un autre côté, refuser le colloque, c'était se donner l'apparence de reculer et perdre une immense puissance d'opinion. Le conseil, dans l'embarras, demanda l'avis de Zwingli : quant à lui, son opinion était faite depuis le premier moment : il ne voyait dans tout ceci qu'une intrigue, et il était résolu à la déjouer. « J'ai toujours offert à Eck de discuter à Zurich, dit-il dans sa réponse au conseil. C'est où j'ai enseigné qu'il doit me réfuter, s'il le peut. Eck s'y est refusé, et par là il nous a clairement montré quel est le

but de ce colloque. Vous savez que j'ai constamment refusé de remettre la décision des questions religieuses à aucun juge, même à mes seigneurs de Zurich. Je l'ai déclaré publiquement à Faber, vous vous en souvenez. D'ailleurs, si Eck dit : Zurich ne me convient pas ; je réponds avec le même droit : Je ne puis accepter Lucerne, Uri, Schwytz, Underwald, Zug, ni aucune ville où ces cantons dominent. Les uns ont défendu mes livres, les autres les ont brûlés, et moi-même en effigie. C'est pourquoi Baden ne peut me convenir. Si l'on veut un colloque, qu'on le fasse en un lieu sûr, tel que Schaffouse, Bâle, Berne, Saint-Gall, je suis prêt à m'y rendre. » Puis il ajoutait : « Si les confédérés ont à se plaindre de moi et veulent me punir, qu'*ils me poursuivent, aux termes des alliances, dans le lieu dont je suis citoyen* (15). »

Par ces derniers mots, Zwingli fournissait au conseil l'argument évident, irréfutable, dont il avait besoin pour se dégager d'une trame aussi habilement tissue. Les cantons avaient annoncé la volonté de juger Eck et Zwingli (16) : c'était la condition même sous laquelle Eck s'offrait à venir au colloque, et elle seule répondait au but qu'on s'était proposé en l'ordonnant. Ainsi, à côté de la question religieuse, se posait la question de la souveraineté cantonale (17). Le conseil se hâta de prendre position sur ce terrain et de s'y affermir. Il ordonna à Zwingli de retirer l'offre qu'il avait faite de comparaître à Schaffouse, Bâle, Berne ou Saint-Gall, et lui défendit de répondre en un autre lieu que Zurich en se ondant sur cet article des alliances : « Nul ne peut être distrait de ses juges naturels ni cité devant un tribunal étranger (18). »

Zurich reprenait ainsi tout l'avantage de la position. Ceux qui avaient ourdi la trame se trouvèrent fort embarrassés : ils ne pouvaient maintenir leur prétention de se constituer en tribunal sans blesser le sentiment de beaucoup de confédérés, qui tenaient à la stricte observation des alliances, ni y renoncer sans perdre le fruit principal du colloque. Toute l'année 1525 se passa dans des négociations et des délibérations sans résultat. Enfin, sur les instances d'Eck, de Faber et des ambassadeurs d'Autriche, la diète se décida à passer outre (15 janvier 1526). Elle ordonna que le colloque aurait lieu à Baden, et que Zurich serait invité à y envoyer Zwingli et ses députés. Le conseil persista dans sa première résolution, et Zwingli en exposa les motifs dans une adresse aux

confédérés. Ce sont ceux que nous venons de résumer.

Des circonstances nouvelles s'y ajoutaient. Les menaces les plus violentes étaient dirigées contre Zwingli. Un des principaux citoyens de Lucerne à qui l'on demandait s'il n'observerait pas le sauf-conduit donné à Zwingli, répondit : « Oh ! si nous le tenions seulement, je lui donnerais volontiers, pour deux sols, tout ce qu'il pourrait manger sa vie durant. » Un autre, dans une de ces fureurs de haine que les passions religieuses engendrent si souvent, s'était écrié : « Je ne demande au ciel qu'une grâce : que je puisse de mes mains suspendre Zwingli au gibet (19). » Plusieurs cantons avaient décidé qu'ils arrêteraient Zwingli s'ils le trouvaient sur leur territoire, et de toutes parts on l'a-

vertissait qu'on ne tiendrait pas le sauf-conduit donné à un hérétique. En ce moment même arrivait à Zurich un bref du pape où se trouvait, dans son expression la plus naïve, la fameuse thèse du concile de Constance « qu'on n'est pas tenu de garder sa foi à un hérétique (20). » Faber, l'un de ceux qui avaient poussé le plus vivement au colloque, donnait un avertissement plus significatif encore. Quelques jours avant l'ouverture du colloque, un prêtre réformé fut noyé à Fribourg en Brisgau, un autre brûlé à Lindau. C'était rappeler bien maladroitement le souvenir de Jean Huss. Enfin, le sauf-conduit lui-même prêtait à l'équivoque. On y avait glissé une réserve qui pouvait devenir menaçante entre les mains d'une majorité passionnée. L'on promettait de laisser Zwingli s'éloigner en sûreté, à *condition que lui*

et les siens se seraient comportés convenablement (21).

Toutes ces circonstances ne pouvaient que confirmer davantage Zwingli dans la résolution de ne pas se rendre au colloque. Il s'ouvrit néanmoins le 21 mai 1526. En l'absence du chef le plus illustre et le plus éloquent de la réforme en Suisse, OEcolampade et Haller de Berne soutinrent la discussion contre Eck. Tous les jours, malgré la défense qui avait été faite de communiquer avec le dehors, Zwingli était informé par des amis dévoués des incidents qui se produisaient, et dirigeait le débat. Mais le récit de ce colloque n'appartient pas à la biographie de Zwingli. Je dirai seulement que la diète le termina par un décret aux termes duquel « tous les prédicateurs qui s'écarteraient des doctrines de l'Église de-

vaient être repoussés de toutes les chaires. » Les douze cantons s'engageaient de plus à maintenir la doctrine telle qu'elle avait été fixée par les Pères et par la tradition, et à punir sévèrement tous ceux qui contreviendraient à cette doctrine et aux pratiques ordonnées par l'Église. Enfin, ils établissaient la censure sur tous les imprimés et édictaient des peines contre ceux qui posséderaient les livres de Luther ou de Zwingli (22).

Ce qui, mieux que toute autre chose, peut donner une idée de l'impression réelle produite par le colloque de Baden et de ses résultats vrais, c'est l'influence qu'il exerça sur la marche de la réforme en Suisse. Si les cinq cantons les plus engagés dans la résistance furent de plus en plus confirmés dans leur haine, les villes qui s'étaient maintenues dans une situation plus indécise, Schaffouse,

Saint-Gall, Glaris, Bâle, Berne, se rapprochèrent chaque jour davantage des idées nouvelles. A Bâle, Œcolampade fut reçu avec acclamation, et son retour prépara le triomphe de la réforme dans cette ville, où elle avait à combattre non-seulement le catholicisme fanatique de l'évêque, mais encore la modération corruptrice et énervante d'Érasme. A Berne, sa victoire fut complète et immédiate.

Dès 1523, le conseil de Berne avait inauguré la réforme par trois actes importants : il avait interdit à l'évêque de Lausanne l'inspection des églises bernoises, sécularisé l'illustre abbaye de Kœnigsfelden, et décidé que les prédicateurs ne devaient rien prêcher qu'ils ne pussent prouver par l'Écriture (23). Mais la même année une réaction avait eu lieu. Dans cette ville guerrière et aristocra-

tique, les pensionnaires avaient depuis longtemps une grande influence. Menacés dans leurs intérêts par une réforme dont le premier acte était de rompre les alliances avec les souverains étrangers, ils firent un suprême effort et l'emportèrent. Un des leurs avait dit en pleine diète : « Chers confédérés, faites que la cause luthérienne ne triomphe pas. Veillez-y bien. A Zurich, les prédicants sont maîtres de la ville. Le conseil y est sans pouvoir. Les choses en sont venues à ce point que nul n'est plus en sûreté dans sa propre maison. Les paysans ne veulent plus payer ni dîmes ni rentes, et il y a une telle division dans ce malheureux pays qu'on n'a jamais rien vu de pareil (24). » Les intérêts menacés exploitèrent habilement la terreur que les prédications des anabaptistes inspiraient aux possesseurs des dîmes et des

rentes (25); et cette fois encore la cause de la liberté fut sacrifiée sur l'autel de la peur. Le conseil adhéra à la décision des cantons qu'on devait arrêter Zwingli partout où on le trouverait. En 1524, il convint solennellement avec onze autres cantons [1] « qu'ils resteraient dans l'ancienne foi et tradition, » et il s'associa aux réclamations faites à Zurich pour l'arrêter dans la voie de la réforme, ainsi qu'au supplice des martyrs de Stammhein. Le député de Berne signa encore la résolution prise par la diète à la suite du colloque de Baden.

Mais ce fut le dernier succès du parti catholique. Quand Haller revint à Berne, le petit conseil où dominaient les nobles lui or-

1. La confédération renfermait alors treize cantons : Bâle, Berne, Soleure, Schaffhouse, Glaris, Fribourg, Appenzel, Zurich, Zug; et les waldstettes : Lucerne, Ury, Schwytz, Underwalden.

donna de dire la messe sous peine d'expulsion. Haller en appela au grand conseil. L'annonce de l'expulsion, dont il était menacé, produisit une agitation extrême dans le grand conseil et dans la bourgeoisie. Le conseil ordonna qu'il resterait comme prédicateur. Plusieurs nobles donnèrent leur démission et quittèrent la ville.

Le parti de la réforme ne s'arrêta pas à ce premier avantage. Le conseil refusa de signer les actes du colloque de Baden, rédigés à Lucerne; car les vieux cantons ne s'étaient pas contentés de dominer le colloque, ils s'étaient encore réservé le droit d'en rédiger seuls et sans contrôle le procès-verbal. Irrités de ce refus et espérant retenir Berne par la terreur avant qu'elle n'eût fait une démarche décisive, ils menacent de faire appel aux sujets de ce canton. La ville répond à

cette menace en reprenant son premier mandat de 1523 : l'on ne prêchera que ce qu'on pourra prouver par l'Écriture. En même temps plusieurs cantons (Bâle, Schaffhouse, Appenzell, Saint-Gall) posent en principe que les alliances ne concernent que les choses temporelles : c'était déclarer en d'autres termes que la diète était incompétente pour toutes les questions religieuses. Enfin Berne pose elle-même la question à ses sujets : la majorité se prononce en faveur du mandat de 1523.

Les élections de 1527 assurent la victoire de la réforme. La messe est supprimée en plusieurs endroits, les couvents mis sous le séquestre, et, le 17 novembre, le conseil convoque un colloque (26).

Haller s'adressa immédiatement à Zwingli, le suppliant de venir l'assister de son élo-

quence et de son érudition. Zwingli ne manqua pas à cet appel. Les cinq cantons ayant interdit le passage sur leur territoire, tous ceux qui venaient de Saint-Gall, de Constance, d'Appenzell ou d'Ulm, de Lindau, d'Augsbourg, se réunirent à Zurich. Ils en partirent au nombre de plus de cent prêtres ou savants, sous une escorte de trois cents hommes. Le voyage se fit sans accident, mais non pas sans alerte.

Zwingli régla l'ordre de la discussion : il y prit aussi une part considérable, surtout sur l'article de la Cène. Pour la première fois, les deux partis qui s'étaient formés dans la réforme se trouvèrent en présence. La victoire des sacramentaires fut complète, de l'aveu même de leurs adversaires (27). Les principaux chefs de la réforme en Suisse s'étaient donné rendez-vous pour cette ren-

contre solennelle : Œcolampade, Bucer, Capiton, Haller, s'y faisaient remarquer à côté de Zwingli. Farel aussi y parut et discuta en latin pour ceux qui ne savaient pas l'allemand. Eck avait été convoqué et instamment prié de venir : il refusa, disant que les hérétiques cherchaient des cavernes pour y disputer dans les ténèbres.

Zwingli prêcha deux fois dans la cathédrale. L'un de ses sermons portait sur la Cène. On raconte qu'au moment où il montait en chaire, un prêtre se présentait à l'autel pour dire la messe. Le prêtre s'arrêta pour entendre l'hérétique; bientôt il fut entraîné, convaincu; il jeta ses ornements sacerdotaux sur l'autel, en s'écriant : « Non, je ne dirai plus jamais la messe, l'Écriture n'en veut point (28)! »

A la suite du colloque, les conseils décré-

tèrent (25 janvier 1528) la suppression de la messe, des autels, des images, dans la ville et dans toutes les localités de son territoire où la majorité serait de cet avis : ils changèrent en écoles les couvents et publièrent une réformation complète calquée sur celle de Zurich. Je trouve dans un contemporain un détail touchant : « Le colloque étant heureusement terminé, les conseils firent grâce de la vie à deux coupables, condamnés pour rébellion. En même temps, ils amnistièrent tous les proscrits et leur ouvrirent de nouveau les portes de la patrie ; car, disaient-ils, si un roi ou un prince notre allié entrait dans notre ville, nous ferions grâce aux condamnés, et maintenant que nous recevons le Roi des rois, le prince des âmes, le fils de Dieu, et en même temps notre frère, pourquoi n'ho-

norerions-nous point par le pardon des crimes commis envers nous, l'avénement de celui qui apporte leur grâce aux hommes voués à un exil éternel (29)? »

CHAPITRE IX

Cité chrétienne. — Première guerre de religion en Suisse. — Conférence de Marbourg.

1528—1529.

I

Les deux principales villes de la Suisse, unies désormais par la communauté de la foi, se hâtèrent de conclure une ligue spéciale pour la défense de la réforme, contre toute attaque, de quelque part qu'elle vînt (28 novembre 1528). Ils ne faisaient en cela que suivre l'exemple donné par les six cantons catholiques Ury, Schwytz, Unter-

wald, Lucerne, Zug et Fribourg (2). Cette ligue, appelée *cité* ou *combourgeoisie chrétienne* (*civitas christiana*, *christliche burgrecht*), comprit successivement, outre Berne et Zurich, Bienne (janvier 1529), Mulhouse (février 1529), Bâle, Saint-Gall (mars 1529); enfin sur la demande expresse de Zwingli, Constance, Lindau, Strasbourg, et plus tard même le Landgrave de Hesse (3). En s'étendant ainsi hors de la confédération, elle perdit quelque chose de son caractère primitif; mais les événements, comme nous le verrons bientôt, tendaient à effacer les démarcations nationales dans ce conflit où la conscience même de l'humanité était en jeu, et bientôt toute l'Europe sembla vouloir se constituer en deux grands partis : d'un côté les catholiques, de l'autre les protestants.

La conception de la cité chrétienne paraît

appartenir principalement à Zwingli, et fut la base de toute sa politique. Dans sa pensée première et tant qu'elle fut restreinte à la seule confédération, la cité chrétienne posait deux principes fondamentaux : 1° la souveraineté de chaque canton sur son territoire en matière religieuse (4) ; 2° dans les territoires communs, le droit pour chaque paroisse de se prononcer pour la réforme ou pour le maintien de l'ancienne foi.

En effet, une question grave se posait déjà, d'où la guerre civile devait résulter presque fatalement. La confédération se composait de cantons souverains et de territoires sujets. Parmi ces derniers, la plupart, fruits de la conquête, étaient soumis à la souveraineté collective des huit cantons primitifs : Ury, Schwytz, Unterwald, Lucerne, Glaris, Berne et Zurich. Tant que la réforme se ren-

fermait dans les limites des territoires cantonaux, la résistance fut obligée de s'en tenir à des colères impuissantes, à des menaces sans résultat. Car à cette époque où le lien fédératif était si relâché, vouloir imposer à la souveraineté cantonale, en matière religieuse, la loi de la majorité de la diète, c'était une usurpation si flagrante, que les catholiques eux-mêmes hésitaient à s'en rendre coupables. Mais la question fut tout autre quand il s'agit des territoires communs.

Dès 1528, Zurich avait demandé qu'on y pût prêcher librement l'Évangile et que les communes pussent décider sans opposition si elles voulaient ou non la réforme (5). Cette demande fut repoussée avec aigreur. Non-seulement la majorité catholique des cantons souverains défendit, sous des peines sévères, aux communes des territoires communs d'ou-

vrir leurs églises aux prédicateurs de la réforme, mais elle commença les persécutions. Les réformés étaient soumis à des amendes, emprisonnés, battus de verges : quelques prédicants eurent la langue coupée ; plusieurs furent décapités ou brûlés vifs (6). Ces violences n'arrêtèrent pas dans ces pays le mouvement de la réforme, mais l'exaspérèrent. C'est la gloire et la grandeur de la conscience humaine qu'elle se raidit contre l'oppression, et que la persécution double ses forces et son ardeur. La Thurgovie presque tout entière, la vallée du Rhin, se prononcèrent pour la réforme. Zurich et Berne promirent de les secourir, en exécution de la ligue que ces deux villes venaient de conclure (7).

La position devenait très-critique pour les cantons catholiques. Ils commencèrent par

essayer de porter la révolte dans les cantons réformés. La vallée du Hassli, les pays d'Interlaken et de Brienz, sujets de Berne, mais qui ont tant de rapports de mœurs, d'intérêts, de caractères avec leurs voisins des montagnes, se soulevèrent : Underwald marcha à leur secours; les quatre autres *waldstettes* [1] se préparèrent à en faire autant. Mais Berne agit vigoureusement, réprima la révolte et reconquit son territoire, avant qu'ils n'eussent pu se mettre en campagne (8).

Les waldstettes firent alors une chose très-grave. Ils s'adressèrent au vieil ennemi de la confédération, à celui-là même que leurs pères avaient chassé avec tant de gloire, et conclurent avec l'Autriche une ligue offen-

1. C'est le nom qu'on donne aux quatre cantons de Lucerne, Ury, Schwytz, Underwald : il faut y joindre ici Zug.

sive et défensive (9). Pour apprécier cet acte, il importe de faire remarquer que la *cité chrétienne* ne comprenait encore aucune ville étrangère à la Suisse, et d'ailleurs cette ligue de villes ne pouvait faire courir aucun péril à la confédération. L'alliance avec l'Autriche, au contraire, était un danger national : elle équivalait à une déclaration de guerre.

Avant de commencer les hostilités, les villes de la cité chrétienne voulurent pourtant faire une dernière tentative. Elles envoyèrent des députés aux waldstettes pour les engager à renoncer à une alliance aussi coupable. Mais ces députés comprirent de suite que toute démarche était inutile. Ils furent accablés d'outrages et virent les armes de leurs cantons suspendues à la potence. Enfin les waldstettes, remplis d'une aveugle confiance par leur alliance autrichienne, osèrent

arrêter un sujet de Zurich et le brûler à Schwytz comme hérétique (10). Alors Zurich ne se contint plus. Il fit occuper les territoires communs pour les défendre contre le rétablissement violent de l'ancienne religion. Les waldstettes s'armèrent de leur côté. Les deux armées se rencontrèrent à Cappel, non loin de Zug.

Zurich avait évidemment l'avantage. Son armée se composait d'hommes énergiques, qui prenaient au sérieux la réforme et s'étaient imbus des préceptes moraux que Zwingli prêchait. Toutes les filles publiques étaient exclues du camp : l'on n'y entendait ni jurements, ni propos obscènes : le jeu de dés était interdit, et les seuls délassements consistaient dans des exercices gymnastiques (11)... Zwingli lui-même était présent. On ne l'avait pas désigné pour sortir comme

aumônier avec la bannière : mais il n'avait pas voulu profiter de cette exception, il était monté à cheval, la hallebarde sur l'épaule. Plus que les autres, il avait le sentiment de la supériorité actuelle de Zurich, et nourrissait les plus vastes espérances. Il pensait que le moment était venu de réaliser tous ses projets. Il ne voulait pas de paix, à moins que les waldstettes n'acceptassent ces trois conditions fondamentales : rupture de l'alliance avec l'Autriche, suppression des capitulations et des pensions, liberté de la prédication évangélique, non-seulement dans les territoires communs, mais dans toute l'étendue de la confédération.

Dans nos idées actuelles, ceci est une chose toute simple, c'est la consécration de la plus juste, de la plus indispensable des garanties sociales : la liberté de conscience. Nous reven-

diquons, nous affirmons cette liberté non-seulement contre toute puissance étrangère, mais encore, et avec non moins d'énergie, contre le pouvoir même de notre pays. Mais au XVIe siècle, et dans cette première période de la réforme, la question n'en était pas encore arrivée là. L'opposition des principes religieux s'exprimait d'une manière si tranchée et si hostile d'État à État, qu'on pensait avoir tout conquis en assurant à chaque État la souveraineté sur son territoire en matière religieuse (13). Sur ce terrain aussi, les nationalités affirmèrent leur indépendance avant que les individus ne songeassent à revendiquer la leur. Dans les idées du temps, la prétention de Zwingli de forcer les cantons catholiques à tolérer la réforme sur leur territoire, ne paraissait guère moins exorbitante que celle des cantons catholiques d'étouffer la réforme

sur le territoire des autres cantons. Berne même trouvait ces conditions exagérées, et voulait qu'on s'en tînt au principe de la cité chrétienne : souveraineté de chaque canton sur son territoire ; liberté de la prédication de l'Évangile sur les territoires communs. C'est sur ces bases que la paix fut faite (26 juin 1529). L'on exigea seulement que les waldstettes remissent les lettres de leur alliance avec Ferdinand, qu'elles payassent les frais de la guerre, consentissent à la libre prédication de l'Évangile dans les territoires communs, et s'engageassent à punir toute injure contre les villes de la cité chrétienne. Quant à la suppression des capitulations et à la liberté de conscience, aucun engagement ne fut pris (14).

Cette paix ne pouvait satisfaire Zwingli : il avait pris la part la plus active aux opéra-

tions militaires. Il existe de lui un *avis sur la guerre* tout plein de détails techniques et d'indications stratégiques (15). Il aurait voulu qu'on profitât des circonstances favorables où l'on se trouvait pour assurer le triomphe de la réforme, et sentait bien que ses ennemis n'avaient demandé la paix que pour mieux se préparer à la guerre. Aussi, quand le vieux Ébli de Glaris, un ami de Zwingli et de la réforme, vint faire les premières propositions : « Prends garde, lui dit Zwingli, tu auras à rendre compte à Dieu de ce que tu fais en ce moment. Nos ennemis se voient perdus, c'est pourquoi ils nous donnent de bonnes paroles. Quand ils seront en force, ils ne nous épargneront pas ! » Ébli répondit : « Ayons confiance en notre Seigneur, et faisons pour le mieux (16).» Zwingli dit souvent à Myconius que jamais il

n'avait vu, comme dans cette guerre, tant de perfidie, et des conseils aussi pervers (17). Et Bullinger raconte qu'il s'aperçut facilement des intelligences qui existaient entre les pensionnaires dans les deux camps, et qu'on livrerait le pauvre peuple à la mort plutôt que de toucher à un seul des cheveux de ces nobles corrompus (18). C'est alors qu'il composa ce chant où s'exprime en même temps sa foi en Dieu, sa méfiance des hommes :

« Seigneur, conduis toi-même le char, autrement nous périrons, à la grande joie de nos ennemis qui te méprisent et t'insultent! — Seigneur, élève ton nom par la punition de ces méchants boucs; ranime tes brebis qui t'aiment si sincèrement. — Viens à notre aide; fais que toute amertume s'éloigne, que l'antique loyauté revive, et que nous chantions tes louanges à jamais (19). »

II

Il était clair que cette paix, qui au fond ne résolvait rien, ne pouvait être qu'une trêve. Les deux partis cherchaient des alliances. La grande ligue catholique se constituait sous la direction de la maison d'Autriche, à laquelle les princes d'Allemagne allaient sacrifier leurs rivalités, comme les compatriotes de Guillaume Tell lui avaient sacrifié leurs haines nationales. La réforme ne semblait pouvoir résister à cette énorme agglomération de forces qu'en reliant tous ses membres. Mais, en présence de la puissante unité du parti catholique, combien ici l'on était divisé, désuni. Outre l'opposition d'intérêts entre les

différents princes protestants et entre les princes et les villes, les anabaptistes avaient séparé de la réforme, pour les jeter dans les agitations et les aventures, un grand nombre de ses amis les plus ardents, les plus dévoués, et en avait effrayé un plus grand nombre encore : leur nom était devenu comme un cri de haine et d'épouvante, et, selon l'habitude des partis qui donnent à leurs adversaires les plus modérés le nom qu'ils détestent le plus, on l'appliquait à ceux qui voulaient pousser la réforme un peu plus loin que Luther. On l'a appliqué à Zwingli lui-même! La querelle des luthériens et des sacramentaires avait amené de nouvelles divisions non moins profondes, non moins implacables. Les luthériens ne voulaient aucun rapport, même politique, avec les sacramentaires, et cependant, l'alliance des villes de la cité

chrétienne paraissait indispensable pour soutenir une lutte armée contre la ligue catholique.

Les hommes politiques de la réforme essayèrent d'amener un rapprochement. Placés en dehors et au-dessus des querelles théologiques, ils sentaient très-bien que la diversité de doctrine est la conséquence forcée du principe de la liberté d'examen, et que c'était dans ce principe même que la réforme posait son unité vis-à-vis de l'unité catholique. Ils ne voyaient donc aucun inconvénient à recevoir dans une même alliance ceux qui soutenaient la présence corporelle du Christ dans le sacrement et ceux qui n'admettaient que la présence spirituelle. Cependant, comme la distance entre ces deux opinions ne leur paraissait pas infranchissable, ils ne désespérèrent pas de constituer l'union sur l'unité de

de doctrine, en rapprochant les docteurs eux-mêmes.

Le landgrave Philippe de Hesse entreprit ce rapprochement. Dès le 9 mai 1529, il fit les premières ouvertures à Zwingli, et lui proposa de se réunir avec Mélanchton, Luther et leurs amis, dans un lieu convenable, pour s'entendre sur la question du sacrement. Zwingli accepta avec empressement; Luther et Mélanchton hésitèrent d'abord, mais finirent par consentir. Le landgrave fixa le rendez-vous à son château de Marbourg, pour la Saint-Michel. C'était le lieu convenu avec Luther, et, quoi qu'il eût bien des inconvénients pour les Suisses, le landgrave les suppliait de l'accepter, parce que, si on le changeait, les luthériens pourraient bien refuser complétement de venir. Le voyage à Marbourg n'était

pas pour Zwingli sans difficultés et sans périls. Outre la distance qui, avec les voies de communication si imparfaites à cette époque, était un grand obstacle, il fallait traverser de Bâle à Strasbourg un pays ennemi, dépendant de l'Empereur et du roi Ferdinand d'Autriche (20). Le landgrave ne se dissimulait pas le danger, et Capiton était dans les plus grandes inquiétudes, en songeant au grand nombre d'ennemis acharnés à la perte d'un homme si nécessaire à la réforme; mais l'intérêt de se rapprocher de Luther l'emportait à leurs yeux sur toute autre considération (21). — Zwingli en jugea de même. Le conseil ayant refusé d'autoriser son départ, il n'en partit pas moins, laissant pour le grand conseil une lettre où il exposait la nécessité de cette entrevue, et le suppliait de lui pardonner de contrevenir à sa volonté (22). Collin

seul l'accompagnait ; et le secret le plus absolu lui parut si nécessaire, qu'il se mit en route à dix heures du soir (23), et qu'il n'avait pas confié, même à sa femme, le but de son voyage.

Quand le bruit de son départ se répandit, ce fut dans la ville et dans la confédération entière une grande agitation ; plusieurs dirent qu'il s'était sauvé avec des voleurs, d'autres que le diable l'avait enlevé (24). Ses ennemis espéraient qu'il ne reviendrait pas ; ses amis craignaient sérieusement qu'il ne tombât dans quelque embûche. Le conseil qui, au fond, sentait très-bien l'importance de son voyage, sans oser en prendre la responsabilité, délégua un de ses membres pour l'accompagner, et lui envoya quelque argent. Zwingli avait écrit de Bâle pour demander une *avance* de 20 couronnes (25).

Le 6 septembre, Zwingli s'embarqua sur le Rhin avec Œcolampade, Collin et les deux membres des conseils de Zurich et de Bâle; ils arrivèrent à Strasbourg après treize heures de navigation (26). On leur fit l'accueil le plus sympathique. Zwingli prêcha plusieurs fois avec un grand succès et devant une foule nombreuse; mais il ne perdit pas de vue les affaires politiques de la réforme, et eut de longues et importantes délibérations à ce sujet avec les magistrats de la ville. Martin Bucer, Gaspard Hédion, Sturm, et plusieurs autres conseillers se joignirent aux Suisses pour continuer la route. Les Strasbourgeois les conduisirent sous bonne escorte à leur château de Kochelsberg, puis à leur château d'Erstein, *les traitant très-amicalement, honorablement et gratis*. A ce dernier gîte, ils furent rejoints

par les cavaliers du duc des Deux-Ponts qui, avec des précautions infinies, à travers les forêts et les montagnes, les escortèrent jusqu'aux frontières des États du landgrave. Là, une nouvelle escorte les attendait. Ils arrivèrent heureusement à Marbourg (27). Luther, arrivé sur les frontières de Hesse avec Mélanchton, s'était arrêté, et ne voulut pas continuer sa route avant d'avoir reçu un sauf-conduit. Cette méfiance singulière, comparée à l'empressement des Suisses, indisposa fortement le landgrave (28). Jonas, Agricola, Osiander, Jean Brentz, accompagnaient Luther et Mélanchton ou les rejoignirent bientôt; François Lambert, professeur à Marbourg, assista aussi au colloque.

Le prince, dans son extrême désir d'amener un rapprochement, voulut que des conférences particulières eussent d'abord lieu entre les principaux chefs des deux partis. Il ne mit pas immédiatement aux prises Luther et Zwingli, tous deux irritables : il les partagea, dit Bullinger, entre les deux plus doux et plus tranquilles, et donna Mélanchton à Zwingli, Œcolampade à Luther (29).

L'on a peine à comprendre les préjugés étranges que Luther et les siens apportaient dans cette conférence. Ils soupçonnaient leurs adversaires de ne pas croire à la divi-

nité de Jésus-Christ, au péché originel, à l'impuissance des œuvres, à la justification par la foi, et considérèrent comme une victoire l'accord qui s'établit immédiatement sur ces points (30).

Par contre, sur la question de la Cène, les conférences particulières ne produisirent aucun résultat. Zwingli demanda alors que les portes fussent ouvertes et que le colloque eût lieu devant tous ceux qui voudraient y assister. Un grand nombre de savants étaient accourus, et la population tout entière avait un grand désir d'entendre un débat si grave entre des hommes si illustres. Luther fit différentes objections à l'admission du public, prétendant qu'il ne pouvait être ni bon ni utile de faire assister la foule à cette controverse (31) : opinion d'autant plus singulière de sa part, qu'il avait le premier saisi

le public de cette question en écrivant en allemand contre les ouvrages latins de Zwingli (32). Le landgrave trancha la difficulté en décidant que le colloque aurait lieu devant lui, le duc de Wurtenberg (33), les députations des villes et les savants membres des universités. Cinquante à soixante personnes seulement furent admises : le public fut exclu (33).

Je ne puis me dispenser de donner avec quelque détail, le compte-rendu de ce débat. Les deux écoles qui se sont partagé la réforme sont ici en présence; et dans les arguments qu'elles invoquent, dans leur méthode même de discussion, s'exprime plus nettement qu'ailleurs la différence de leur principe et de leur procédé.

Luther commence par déclarer qu'il n'accepte pas et n'acceptera jamais la doctrine de

ses adversaires. « Christ a dit : *ceci est mon corps*. Ces mots sont clairs : pas de discussion possible sur leur signification ; je ne m'en écarterai pas de l'épaisseur d'un ongle ! » Puis, comme pour mieux marquer que ce texte est, à ses yeux, la seule et décisive réponse à toute objection, il prend un morceau de craie, et écrit en gros caractères sur la table : *ceci est mon corps !* C'était trancher la question par la question. Œcolampade le fit sentir en termes modérés, et ajouta : « Il ne faut pas prendre à la lettre, mais interpréter les textes où Christ parle par figure. Saint Jean (VI) sert à comprendre les paroles de l'institution ; car, après avoir dit : « celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, demeure en moi, et moi en lui, » Christ ajoute : C'est l'esprit qui vivifie : la chair ne profite de rien ! Les pa-

roles que je vous dis sont esprit et vie! »

Luther : Dans ce texte, il ne parle pas de la Cène. Je m'en tiens aux mots : *prenez et mangez!* Je ne nie pas qu'il faille aussi la manducation spirituelle.

Œcolampade : Pourquoi donc alors la manducation charnelle qui ne profite de rien? — *Luther.* Je ne m'inquiète pas de savoir pourquoi? Ce qui est écrit est écrit : *prenez, mangez :* il faut le faire, il faut le faire.

Zwingli : Il ne faut pas prendre les textes isolément : l'Écriture doit s'interpréter par l'Écriture. Christ dit dans saint Jean (VI), que la chair ne profite de rien : il ne nous a pas donné sans doute une chose inutile. — *Luther.* Il est écrit : *ceci est mon corps!* Donc c'est son corps. Dieu m'ordonnerait de manger du fumier, je le ferais, sans demander pourquoi : interroger, c'est cesser de

croire. — *Zwingli :* Ne faisons pas de suppositions aussi puériles : Dieu n'ordonne que des choses bonnes et salutaires... » Il cite ensuite un grand nombre de textes où le mot *est* a évidemment le sens de *signifie*. — Luther répond à tout : *Ceci est mon corps*. C'est écrit : je m'y tiens. Le diable même ne peut rien là contre. — *Zwingli* impatienté : Je vous en prie : renoncez à votre pétition de principe. Répondez au texte de saint Jean : Nous ne nous le laisserons pas ôter ainsi. Il faudra bien, monsieur le docteur, que vous chantiez une autre chanson ! Ce texte vous casse le col. — *Luther :* Ne soyez pas si fier : nous ne sommes pas en Suisse, et ici l'on ne casse pas le cou aux gens aussi facilement. — *Zwingli :* En Suisse, l'on sait aussi rendre justice aux gens : mais c'est une locution populaire chez nous. J'ai voulu dire seule-

ment que ce texte renverse votre opinion. » — Le landgrave approuve l'excuse, et prie Luther de ne pas se montrer aussi susceptible. Il lève ensuite la séance, pour laisser aux esprits le temps de se calmer.

Quand la séance fut reprise, Zwingli lut plusieurs passages de Luther et de Mélanchton, favorables à son interprétation du chapitre VI de saint Jean. — *Luther*. Il ne s'agit pas de ce texte. Prouvez que quand Christ dit: *Ceci est mon corps*, cela veut dire : Ceci n'est pas mon corps. Alors Œcolampade intervint et essaya de faire sortir Luther du cercle dans lequel il se renfermait, en portant la discussion sur un autre terrain. Christ est, comme homme, semblable à nous. Son corps est donc, comme le nôtre, soumis aux conditions de lieu : il ne peut être en plusieurs lieux à la fois. Or il est écrit qu'il est dans le

ciel. — *Luther*. Je vous repète que je m'en tiens à mon texte : *ceci est mon corps*. Le corps du Christ est dans le ciel, mais il est aussi dans le sacrement. Je ne m'inquiète pas que cela soit contre la nature, pourvu que cela ne soit pas contre la foi. — *Œcolampade*. Vous ne voulez pas que nous admettions de figure dans les mots de l'institution ; mais si nous y voyons une métaphore, vous y mettrez une synecdoche. — *Luther*. Soit. C'est par synecdoche que l'on dit : l'épée pour l'épée et le fourreau, la canette pour la canette et la bière qui est dedans. De même ici : *ceci est mon corps ;* le corps est dans le pain, comme l'épée dans le fourreau. — Zwingli reprend l'argumentation d'Œcolampade. Il cite plusieurs textes pour prouver que le corps de Christ est semblable à notre corps : donc il est en un lieu. — *Luther*. Si le Christ,

comme homme, vous ressemble en tout, il a donc aussi une femme et des petits yeux noirs. Je n'admets pas les mathématiques : Dieu est au-dessus des mathématiques. — *Zwingli*. Je ne vous parle des mathématiques. Je vous cite saint Paul (Philippiens, II. 7), qui dit que Christ a pris la forme de serviteur et s'est fait semblable aux hommes. Donc Christ, quant à sa nature humaine, est fini et limité, comme nous sommes finis et limités. — *Luther*. Je ne nie pas que le corps de Christ soit limité. — *Zwingli*. Alors il est dans un lieu. S'il est dans un lieu, il est dans le ciel et non pas dans ou sous le pain. — *Luther*. Non ! je ne veux pas cela, je ne le veux pas. — *Zwingli* : Faut-il donc que tout soit comme vous le voulez ? — L'on fut de nouveau obligé de lever la séance.

Le lendemain, la discussion fut reprise au

même point. Luther chercha à échapper à l'argumentation de Zwingli, en recourant à une expression mystique : le corps du Christ n'est pas dans le sacrement *localiter*. Le ciel (d'autres disent le *monde*) est aussi un corps et cependant il n'est pas dans un lieu. Les sophistes disent aussi, non sans raison, qu'un corps peut être en plusieurs lieux. — *Zwingli.* Il n'est pas digne de vous, monsieur le docteur, d'en appeler aux sophistes ; quant à moi, je n'ai pour eux que du mépris. Pour ce qui est de votre argument que le ciel n'est pas dans un lieu, je laisse à ceux qui m'écoutent de juger quelle est sa valeur. Persistez-vous à dire que le corps du Christ est en plusieurs lieux? — *Luther :* Oui, et je le prouve par le texte : *ceci est mon corps.* — *Zwingli :* Toujours la même pétition de principe. Avec ce système on pourrait prouver

tout aussi bien que Jean est le fils de Marie. Car Christ a dit du haut de la croix : *voilà ton fils*. Si on en appelait à d'autres textes, à des raisonnements pour expliquer ces paroles, cet insensé pourrait dire de même : laissez-moi les paroles du Christ ! Je ne veux pas que vous m'ôtiez rien des paroles du Christ ; elles sont claires par elles-mêmes et n'ont pas besoin d'être expliquées : *voilà ton fils*. Christ a parlé. Que voulez-vous de plus? Laissons cela et dites-nous oui ou non : le corps du Christ est-il dans un lieu? — *Luther*. Il n'est pas dans le sacrement *localiter*. — *Œcolampade* : donc il n'y est pas corporellement, comme un vrai corps : car la propriété des corps est d'être dans un lieu. Donc vous abandonnez votre doctrine sur le sacrement. Si le corps du Christ n'y est pas *localiter*, comment donc y est-il? Dites-nous-

le clairement? — *Luther*. Je ne me laisse pas pousser davantage : les mots du Christ me suffisent. La raison humaine ne peut ni ne doit juger la toute-puissance de Dieu. — *Zwingli* : Dieu ne nous propose pas d'articles de foi que la raison ne puisse aucunement comprendre. — « Parole inepte, dit Mélanchton sur ce point : combien la doctrine chrétienne n'a-t-elle pas d'articles de foi plus incompréhensibles et plus sublimes ! » (35)

La discussion était arrivée à son terme. Dans ce cri arraché par le choc des opinions, les deux doctrines avaient révélé leur nature la plus intime, et l'expression avait certainement dépassé de beaucoup la pensée actuelle des deux illustres antagonistes. La doctrine de l'impuissance de la raison humaine à juger la toute-puissance de Dieu, a son expression extrême dans le supernaturalisme et le mysti-

cisme, et d'autre part, le principe que Dieu ne nous propose rien que notre raison ne puisse comprendre, est le fondement même du rationalisme moderne. Je sais bien que les réformés ont vivement défendu Zwingli de cette tendance qu'ils considéraient comme une tache pour sa mémoire, et il est très-certain en effet que Zwingli était très-éloigné de contester les mystères sur lesquels repose le christianisme. Mais d'un autre côté, il paraît évident que la tendance était là et elle s'est exprimée naïvement dans un de ces moments où la pensée, excitée par la discussion, prend sa forme la plus tranchante.

Luther coupa court au colloque, en invitant ses adversaires à se ranger à son opinion, fondée sur la parole de Dieu. Zwingli, Œcolampade et leurs amis protestèrent de

leur côté que Luther n'avait pas prouvé sa doctrine par l'Écriture, et qu'au contraire son erreur lui avait été démontrée par la parole de Dieu.

Les deux partis s'étaient donc rapprochés sans se convaincre réciproquement. Le but du colloque était manqué, et il était fort à craindre que la situation ne fût plus mauvaise qu'auparavant. Cette réunion des hommes les plus illustres de la réforme avait fait grand bruit, et la nouvelle de la division irréconciliable qui subsistait entre eux, ne pouvait manquer de produire un grand abattement parmi ses amis, et parmi ses ennemis une vive joie.

Le landgrave voulait prévenir à tout prix un échec aussi complet. Malgré la *suette anglaise* qui exerçait de grands ravages à Marbourg, il pria les docteurs de rester encore,

et fit tous ses efforts pour amener au moins une concorde apparente et des ménagements extérieurs. L'union par l'unité avait échoué; mais fallait-il renoncer aussi à l'union dans la diversité, dans la liberté des opinions? Le landgrave ne le pensait pas (36); mais il put bientôt voir jusqu'où allait, au moins dans l'un des partis, le fanatisme théologique.

« Le prince, dit Brentz, l'un des plus importants et des plus modérés amis de Luther, nous pria, nous supplia de nous unir, nous avertissant de tenir grand compte de la république chrétienne. Nous les aurions volontiers reçus dans notre communion, s'ils avaient renoncé à leur erreur; mais ceci n'ayant pu être obtenu, nous avons décidé unanimement qu'ils ne faisaient point partie de la communion de l'Église chrétienne et

que nous ne pouvions les considérer comme des frères et des membres du Christ (37). » Zwingli répondit à cette dureté par le plus admirable esprit de conciliation. Dans le colloque déjà, il avait déclaré qu'il ne donnerait pas le nom d'hérétiques à ses adversaires pour leur dissentiment sur cette question (38). Il avait fait et se déclarait encore prêt à faire toutes les concessions compatibles avec sa conscience. Il faut entendre à cet égard le témoignage de ses adversaires. Ils lui rendent le plus bel hommage, en croyant le déshonorer : « Zwingli, dit Luther, consentit à reconnaître que le corps du Christ est présent dans la Cène, mais spirituellement, à condition seulement que nous daignerions les appeler frères, et simuler ainsi la concorde. Il nous supplia, les larmes aux yeux, de leur accorder ce titre, disant : « Il n'est personne

« au monde avec qui j'aimerais mieux être « d'accord que ceux de Wittenberg : je n'hé- « site pas à les appeler mes frères. » Mais il n'ont jamais pu obtenir de moi que ces seules paroles : « Vous avez un autre esprit que « nous (39) ! » Chaque fois que je répétais ces mots, ils étaient tout en feu... Enfin nous avons accordé, non pas qu'ils fussent nos frères, mais que nous ne les priverions pas de la charité qu'on doit même à l'ennemi. Ainsi, ils n'ont jamais pu obtenir de nous le nom de frères, et ont été forcés de s'éloigner comme des hérétiques. » Luther ajoute : « Ils se sont conduits envers nous avec une extrême humanité et humilité ; » puis il se permet cette indigne insinuation : « Quoique vaincus sur le chapitre de la Cène, ils n'ont pas voulu se rétracter ; car ils craignaient leur populace (*plebs*), auprès de qui ils n'au-

raient plus osé retourner. » Brentz et Mélanchton se font les échos complaisants des mêmes injures (40). Les luthériens ne pouvaient comprendre que Zwingli et ses amis leur demandassent le titre de frères malgré leur dissidence d'opinion ; mais Bucer répond d'un mot : « Nous ne rougissons pas de demander le nom de frères à quiconque a en soi quelque chose de chrétien » (41).

Cependant, pour ne pas perdre tous les fruits de la réunion, on convint de rédiger les articles sur lesquels on était d'accord, et, par une concession qui montra bien l'esprit de conciliation des sacramentaires, c'est Luther qui fut chargé de cette rédaction. Elle se terminait par cette phrase : « Quoique nous n'ayons pu tomber d'accord sur la question de la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans le pain et le vin, nous nous

témoignerons réciproquement la charité chrétienne, et prions Dieu instamment qu'il nous confirme dans la vraie intelligence de sa parole. » L'on promit, en outre, de ne plus s'attaquer, et les docteurs se séparèrent en se serrant la main.

Beaucoup de personnes en Allemagne se rangèrent à l'opinion des Suisses : parmi elles, il faut citer François Lambert sur lequel l'esprit lucide et logique de Zwingli semble avoir exercé une influence irrésistible. La réformation française et la réformation suisse se reconnurent là comme sœurs, et scellèrent cette alliance à laquelle Calvin devait donner plus tard tant d'éclat (42). Le landgrave lui-même adhérait à la doctrine de Zwingli sans vouloir se déclarer publiquement, à cause des intérêts qu'il avait à sauvegarder (43). Zwingli ne le quitta pas sans

avoir noué avec lui des relations politiques. Ces deux esprits si pratiques, si résolus, s'étaient compris. Ils sentaient que les révolutions ne peuvent pas se mouvoir éternellement dans la sphère des idées pures, qu'il arrive un moment où il faut les faire pénétrer, par la force, dans les faits. Beaucoup les ont blâmés, même parmi les partisans de la réforme : mais qu'on dise quelle révolution s'est faite, sans le concours de la force, quel pouvoir, quelle doctrine renversée dans les esprits, a cédé la place sans résistance aux idées nouvelles! Cette espèce de quiétisme qui attend patiemment le triomphe des idées par leur seule vertu est la pire maladie d'une société en défaillance ou la plus dangereuse utopie d'une religion mal entendue. L'homme n'a pas seulement à conquérir ses convictions par un travail de l'esprit sur lui-même : il

doit encore leur faire une place dans le monde par ses actes. Les doctrines ne valent que comme génératrices d'actions.

CHAPITRE X

Diète d'Augsbourg ; Profession de foi de Zwingli. — Deuxième guerre de religion en Suisse. — Mort de Zwingli.

I.

L'espèce de suspension d'armes conclue à Marbourg entre les deux partis qui divisaient la réforme, ne fut pas observée et ne pouvait pas l'être. Les réformateurs suisses faisaient scandale dans le monde catholique par leur doctrine sur la cène, et les luthériens, qui espéraient toujours obtenir en Allemagne une existence légalement reconnue et garantie,

n'avaient rien plus à cœur que de se dégager d'une solidarité compromettante et de rompre publiquement avec les radicaux. Joignez à cela le caractère violent de Luther, qui fut l'un des exemples les plus éclatants de cette alliance assez commune de la modération des idées avec l'emportement des procédés et des paroles. Il ne put se maîtriser longtemps au point de se retirer de la lice, et bientôt il recommença ces attaques brutales, toutes remplies d'une haine que la mort même de Zwingli ne put pas apaiser.

L'on a supposé que ces attaques avaient déterminé Zwingli à envoyer sa profession de foi à la diète d'Augsbourg (1); cependant il semble qu'il eut de plus nobles motifs. La diète d'Augsbourg (1530) était une sorte de concile laïque où toutes les doctrines religieuses devaient se faire entendre et réclamer

l'existence légale. Les protestants avaient déposé leur fameuse confession. Les quatre villes allemandes qui se rangeaient à l'opinion des réformateurs suisses, Strasbourg, Memmingen, Constance et Lindau avaient présenté la leur dans laquelle elles cherchaient à ménager la doctrine des luthériens, par une formule un peu équivoque. Malgré ces ménagements, les protestants avaient rompu ouvertement avec les sacramentaires. L'Empereur s'était hâté de profiter de cette division. Tandis qu'il repoussait la confession des villes avec des paroles de colère, il se montrait plein de douceur et de bonne volonté envers les protestants et ouvrait avec eux des négociations qui, de concession en concession, devaient les conduire presque jusqu'à l'abandon de la réforme.

C'est au milieu de ces négociations per-

fides, des hésitations et des faiblesses des luthériens, que Zwingli considéra comme un devoir de faire retentir une mâle et forte parole. Il envoya (8 juillet) à l'Empereur sa propre confession de foi, prêt à se rendre lui-même à Augsbourg pour la défendre (2). Je crois devoir donner en grande partie ce lucide exposé de principes.

« Nous pensions, dit-il, en commençant, à l'Empereur, que l'on nous demanderait aussi notre confession de foi : mais nous apprenons que beaucoup ont déjà envoyé la leur. Ne pouvant donc, faute de temps, m'entendre avec mes amis, je me suis décidé à t'exposer seul ma confession. Je te la soumets sans préjudice pour mon peuple, et en attestant que, sur tous ses articles, comme sur tout ce que j'ai écrit ou pourrai écrire, je n'accepte le jugement ni d'un homme, ni de plusieurs,

mais seulement celui de l'église universelle du Christ, en tant qu'elle prononce sous l'inspiration de la parole et de l'esprit de Dieu.

« En premier lieu, je sais et je crois qu'il n'y a qu'un seul Dieu.

« 2° Que ce Dieu statue librement sur toute chose, de telle sorte que son jugement ne dépend d'aucune considération pour une créature humaine : car si c'est le propre de la faible sagesse humaine de se décider par les discours et les exemples d'autrui, Dieu qui, de toute éternité, voit tout d'un seul regard, n'a pas besoin de délibération. Tout ce qui est, est de lui.

« 3° Je sais qu'il n'y a pas d'autre victime expiatoire de nos fautes que Jésus-Christ (car Paul même n'a pas été crucifié pour nous), pas d'autre gage de la bonté et de la clémence divine. Ainsi je rejette à la fois la

justification et la satisfaction par nos propres œuvres, par l'expiation des saints vivants ou morts, et par leur intercession. Il n'est qu'un seul médiateur entre Dieu et l'homme : c'est Christ, Dieu et homme tout ensemble. L'élection de Dieu est définitive et inébranlable; ceux qu'il a élus depuis le commencement du monde, il les a élus par l'intermédiaire de son fils.

« 4° Je sais que l'auteur de notre race, par amour pour lui-même et tenté par le diable, a voulu se faire l'égal de Dieu, et qu'en punition, Dieu qui pouvait le tuer l'a fait esclave : esclavage dont ni lui ni aucun de sa race ne pouvait s'affranchir. Je pense donc que le péché originel n'est pas proprement un péché : car tout péché suppose une transgression personnelle de la loi. Adam a péché, mais non pas nous. Le péché originel est donc, non pas

un péché, mais une infirmité et un état. Une infirmité, en ce que par amour pour nous-mêmes, nous tombons comme Adam est tombé; un état, en ce que, comme Adam a été fait esclave et sujet à la mort, nous naissons esclaves et sujets à la mort. Nous mourons, mais par la faute d'Adam et par une infirmité qu'il nous a transmise en nous engendrant, comme le prisonnier de guerre fait esclave en punition de sa perfidie, engendre des esclaves. Ceux-ci n'ont pas commis le crime, mais ils subissent la condition qui est la conséquence du crime. Je reconnais donc que nous sommes les enfants de la colère; mais je ne doute pas que la grâce qui, par le second Adam Jésus-Christ, a racheté la chute, nous a refaits enfants de Dieu.

« 5° Si donc nous sommes rendus à la vie en Jésus-Christ, comme, en Adam, nous

avons été livrés à la mort, nous condamnons témérairement les enfants de parents chrétiens, et même ceux nés de païens. Car si Adam a pu perdre par son péché tout le genre humain, et que Christ ne l'ait pas racheté tout entier, la rédemption n'est pas suffisante, et l'on ne peut pas dire que, comme tous meurent en Adam, tous sont rendus à la vie en Jésus-Christ. Nous ne pouvons donc condamner les enfants des Gentils; car les élus sont élus avant la foi. Quant aux enfants des chrétiens, ils font partie du peuple de Dieu et de son Église : ils sont donc parmi les élus.

« 6° Le mot Église est pris en plusieurs acceptions dans l'Écriture. Il désigne d'abord la réunion de tous les élus qui sont destinés par Dieu à la vie éternelle : c'est de cette Église que Paul dit qu'elle n'a ni tache, ni

rides; mais elle n'est connue que de Dieu seul. On appelle aussi Église universelle la réunion de tous ceux qui se sont donnés au Christ, qui se disent chrétiens, quelle que soit d'ailleurs au fond leur foi. Christ a dépeint cette Église par la belle allégorie des Vierges folles et des Vierges sages : c'est l'Église visible. Enfin le mot Église est pris pour chaque réunion particulière de membres de cette Église visible universelle (église romaine, lyonnaise, etc.).

« 7° Je crois et je sais que tous les sacrements, loin de conférer la grâce, ne l'approchent pas même du fidèle. Tu me trouveras peut-être téméraire en ce point; mais rien n'est plus vrai. La grâce est donnée par l'Esprit de Dieu à l'esprit : elle n'a donc besoin d'aucun véhicule. L'Esprit souffle où il veut : ce n'est point par telle immersion que la

grâce de l'Esprit est communiquée. Les sacrements sont donnés en témoignage public de la grâce qui assiste intérieurement tout homme venant au monde. Ainsi le Baptême est donné devant l'Église à celui qui, avant de le recevoir, confessait déjà le Christ, ou pour qui ses proches prennent l'engagement de le consacrer au Christ. Ce sont des cérémonies sacrées, et il faut les pratiquer religieusement; car, si elles ne nous donnent pas la grâce, elles nous associent visiblement à l'Église. Mais si nous croyions que des actes extérieurs peuvent nous purifier, nous retomberions dans le judaïsme, qui croyait aussi que nous pouvons obtenir la grâce par différentes onctions et oblations (3).

« 9° Je crois qu'on peut tolérer par charité les cérémonies qui ne sont pas contraires à la foi ni à la parole de Dieu (s'il en est de

telles). Mais les images consacrées au culte sont diamétralement opposées à la parole de Dieu. Quant à celles qui ne servent pas au culte ou qui sont en des lieux où il n'est pas à craindre qu'elles soient adorées, je suis d'autant plus éloigné de les condamner, que la peinture et la statuaire sont des dons de Dieu.

« 10° Je considère la fonction de prophétie ou de prédication comme sacrosainte et la plus nécessaire de toutes : mais cette gent mitrée et crossée (*mitratum et pedatum genus*), née pour consommer sans rien faire, elle est dans l'Église ce que les bosses et les goîtres sont dans le corps humain.

« 11° Je sais que la magistrature, non moins que le sacerdoce, instituée régulièrement, tient la place de Dieu; comme le prêtre est

le ministre de la sagesse et de la bonté divine, le magistrat est le ministre de la bonté et de la justice. Si le prince est juste et bon, l'on n'a rien à craindre pour sa conscience : mais s'il n'a pas ces vertus, il aura beau être terrible et menaçant, sa conscience ne sera pas absoute par la légalité de son institution. Néanmoins je crois que le chrétien devra obéir à ce tyran jusqu'à cette occasion dont parle saint Paul : si tu peux te rendre libre, fais-le! occasion indiquée par Dieu seul, non par l'homme, mais clairement et aussi ouvertement qu'il l'a fait quand il a rejeté Saül. Quant aux impôts à payer en retour de la protection donnée par le prince, j'en pense ce qu'en dit Paul (Rom. XIII).

« 12° Je crois que le purgatoire est une fiction non moins injurieuse pour la rédemption à nous donnée gratuitement par le Christ

que lucrative pour ses inventeurs. Quant à l'enfer où les coupables sont punis éternellement, non-seulement je crois qu'il existe, mais je le sais : car la Vérité l'a déclaré en termes exprès !

« Tous ces principes, fondés sur la parole de Dieu, je les crois, les enseigne et les défends, et je continuerai de le faire, aussi longtemps que mon âme animera ce corps, à moins qu'on ne me montre clairement mon erreur par les termes de l'Écriture sainte.

« C'est pourquoi, Empereur, princes, seigneurs, députés des villes, je vous en conjure par Jésus-Christ, notre Seigneur et notre frère, par sa bonté et par sa justice, par le jugement qu'il portera sur chacun, lui qui pénètre jusqu'au fond des cœurs, qui détruit les projets des princes impies, relève les hum-

bles et abaisse les puissants, ne dédaignez pas mes conseils à cause du peu que je suis. Souvent les derniers ont parlé vrai, et la vérité a choisi les plus faibles et les plus simples pour lui servir d'organes. D'ailleurs n'oubliez pas que, vous aussi, vous êtes des hommes faillibles et sujets à l'erreur. Ne croyez aux paroles d'aucun homme, mais seulement à la parole de Dieu! S'il en est plusieurs qui vous dénoncent notre ignorance et même notre perversité, veuillez considérer si notre vie est telle qu'aucun homme de bien nous puisse exclure du nombre des honnêtes gens? Voyez ensuite si nous sommes tellement étranger à toute étude que notre ignorance ne puisse être révoquée en doute. Certes nous ne nous glorifions ni de l'un ni de l'autre, sachant bien que Paul lui-même n'a été ce qu'il fut que par la grâce de Dieu. Cependant notre

vie, quoique éloignée de tout rigorisme, n'a jamais dégénéré en luxe ni en impudence, non plus qu'en cruauté, en faste ou en orgueil; nos adversaires eux-mêmes lui ont rendu ce témoignage. Quant à nos études, quoiqu'elles soient bien au-dessous de ce qu'en pensent nos amis, elles ont été assez longues et assez approfondies, pour que nous n'avancions rien témérairement. Voyez nos églises : elles ont banni le mensonge et la perfidie, le faste et le luxe, les querelles et les injures. Vous avez sévi assez longtemps : si notre œuvre est de Dieu, cessez de combattre Dieu; si elle vient d'ailleurs, elle tombera d'elle-même. Permettez donc que la parole de Dieu soit librement semée partout, ô vous tous, fils des hommes, quel que soit votre rang, qui ne pouvez empêcher un brin d'herbe de pousser et de croître ! »

Cette profession de foi eut le privilége singulier d'exciter à un même degré la colère des protestants et celle des catholiques. Mélanchton s'écria : « On dirait tout simplement qu'il a perdu la tête ! (4). » Quant au docteur Eck : « Mon âme est dans l'horreur, le cœur me manque ; mes membres tremblent quand il me faut rapporter les impiétés de Zwingli ; mais songe, très-puissant Empereur, que je rends compte à Ta Majesté, non des actes d'un chrétien, mais de ceux d'un Turc, d'un sauvage Tartare, d'un féroce Hun, d'un Nabuchodonosor, d'un Antiochus. Voilà ce cruel Philistin, cet immense et atroce géant, etc. » Après avoir épuisé contre lui toutes les injures théologiques, il finit par demander qu'on le jette au feu avec Œcolampade, Capiton, Bucer et tous leurs complices (5).

II

Toute alliance entre les protestants et les Suisses était impossible après une rupture aussi éclatante. Les tentatives de conciliation de Bucer (6) et du landgrave de Hesse échouèrent, non moins devant l'intolérance systématique des protestants que devant l'antipathie de Zwingli contre les formules équivoques. Il ne lui répugnait pas d'entrer dans une même alliance avec les protestants; car il ne croyait pas qu'une divergence dogmatique dût empêcher une ligue politique; mais du moment que les protestants faisaient de l'unité dogmatique la condition de leur alliance, il aurait cru trahir sa foi en dissimu-

lant son drapeau. « Il y a peu de cas à faire, écrit-il lui-même, d'une alliance qui se laisserait rompre par de tels débats. Quant à nous, nous sommes tout prêts à former une ligue et une alliance, malgré cette controverse, pour la défense de la foi qui nous est commune : tout comme nous voyons les luthériens et les papistes combattre ensemble les Turcs. Unissons-nous donc pour la défense des personnes, des territoires, de la justice et de la foi en laquelle, après tout, nous sommes d'accord presque complétement ; s'ils s'y refusent, c'est une preuve qu'ils sont pleins de méfiance et d'orgueil, et alors pourquoi humilierions-nous devant eux la vérité ? (7). »

Cependant la situation devenait de plus en plus tendue et s'approchait visiblement d'un dénouement. A l'abri de la paix de Cappel, la réforme avait fait d'immenses progrès en

Suisse. Neufchâtel était converti par Farel, après d'assez vives résistances qui lui donnèrent l'occasion de déployer un courage héroïque. Glaris, où Zwingli avait laissé des traces de son passage et de nombreux amis, s'était déclarée pour la réforme (8). Ce fait important par lui-même, en ce qu'il brisait le faisceau des cantons catholiques, reçut une importance plus grande encore d'une circonstance inattendue. La ville de Saint-Gall était depuis longtemps réformée; mais la campagne, encore sujette de l'abbaye, voulut profiter de ce grand mouvement pour conquérir à la fois sa liberté politique et religieuse. La situation de ce pays était singulière. La ville était libre et faisait partie, comme alliée, de la confédération. L'abbé était prince de l'Empire et possédait presque tout le territoire; mais il était sous le patronage des

quatre cantons : Lucerne, Zurich, Schwytz et Glaris. L'abbé étant mort et les moines s'étant hâtés d'en élire un autre, malgré la défense de Zurich et de Glaris, ces deux cantons déclarèrent qu'ils ne le reconnaîtraient pas. Lucerne et Schwytz, au contraire, s'empressèrent de le reconnaître. Pas de juge dans ce conflit. Zurich convoqua les communes : elles décidèrent que le gouvernement appartiendrait à un conseil de douze membres élus et à un gouverneur désigné par chacun des quatre cantons à tour de rôle; mais celui-ci ne devait entrer en fonction qu'après avoir prêté serment de laisser aux habitants la parole de Dieu (9).

A l'aide de ces complications, les habitants de Tockenbourg, sujets de l'abbaye, réussirent à racheter leur indépendance au prix de 14,000 florins. Zwingli eut la prin-

cipale part à cet affranchissement de sa patrie et à l'organisation des nouvelles églises (10).

L'on conçoit que ces progrès de la réforme exaspéraient les cantons catholiques. Deux circonstances graves révélèrent leur mauvais vouloir. Genève ayant été attaquée par le duc de Savoie, et les Grisons par le châtelain de Musso, Jacques de Médicis, qu'on croyait suivi de toutes les forces impériales, ils restèrent immobiles, tandis que les réformés couraient aux armes et défendaient victorieusement les alliés de la confédération (11).

Ces deux attaques simultanées et l'injustifiable neutralité des cantons catholiques furent mis en rapport par les réformés avec des bruits inquiétants qui leur venaient de toutes parts. L'Empereur, réconcilié avec le

pape, se préparait à intervenir dans la querelle religieuse de tout le poids de sa puissance. Zwingli poussa un cri d'alarme et de réveil : « Des hommes corrompus ou lâches peuvent seuls hésiter maintenant. Il faut réunir toutes nos ressources, grouper toutes nos forces, pour montrer à l'Empereur qu'il tenterait en vain de restaurer la foi romaine, de prendre les villes libres, d'asservir les Suisses. On nous a appris naguère quels sont ses projets secrets, ceux de Ferdinand. Il considère l'existence de la république helvétique et celle des villes libres comme incompatible avec celle des princes et de la noblesse. C'est pourquoi il veut nous réduire les uns après les autres. Il serait trop long de dire comment il se propose d'en finir avec les Suisses. Quant aux villes, on les attaquera isolément, on les domptera l'une

après l'autre; puis on leur prendra leurs armes, leurs trésors, leurs arsenaux. L'Empereur prépare la voie par la corruption. Gardez-vous de l'amitié des tyrans. Démosthène l'a dit : Rien n'est plus odieux aux tyrans que la liberté des villes. César vous montre d'une main du pain et dans l'autre il cache la pierre qui doit vous frapper. Sous les paroles les plus bienveillantes, il couve les plus détestables desseins. Veillez donc. Il faut que le magistrat d'une république soit circonspect avant le péril, intrépide dans le péril. Soyons pleins de sollicitude avant que le danger n'éclate, mais quand il sera là, bravons-le d'un cœur inaccessible à la crainte (12). »

Zwingli, dans ce moment, nourrissait de vastes projets. A la ligue catholique groupée autour de l'Empereur, il voulait opposer une

autre ligue formée non-seulement des amis de la réforme, mais de ceux qu'effrayait l'excessive puissance de Charles-Quint. Il s'adressa à Venise, où ses ouvertures furent reçues froidement et réservées pour un autre temps; car la république venait de faire sa paix avec l'Empereur (13). Malgré l'opposition de Berne, il fit recevoir le landgrave de Hesse dans la cité chrétienne (14) et semble même avoir destiné l'Empire à ce prince entreprenant (15). En même temps il se rapprocha de François Ier et entra en pourparler avec ses ambassadeurs auprès de la confédération.

Depuis Glaris, Zwingli avait toujours été l'ennemi de la faction française : c'était la conséquence même de son opposition aux capitulations; car depuis le traité de 1521, c'était à la France que les Suisses vendaient

le sang de leurs enfants. Mais il n'en avait pas moins des relations suivies avec ce pays. L'on trouve dans sa correspondance une série de lettres qui prouvent qu'il était en rapport avec ceux qui, les premiers, firent entendre des paroles de réforme dans le Dauphiné. Nous avons vu qu'en 1526, il avait, sur leur demande, adressé à François Ier son commentaire sur la vraie et la fausse religion. La position de François Ier était telle que les réformés ne perdirent jamais complétement l'espoir de le conquérir à leur cause. Hors de France il était l'allié naturel de tous les ennemis de Charles-Quint, et, par nécessité politique, il tendait une main à la réforme, l'autre à Soliman. En 1530, les ambassadeurs Maigret et Lanzerant firent à Zwingli des ouvertures dans lesquelles ils semblaient indiquer un certain penchant pour la ré-

forme. Ils lui demandaient même un projet d'alliance qu'il présenta.

Des esprits prévenus ont vu une sorte de contradiction entre ce fait et la constante opposition que Zwingli fit aux capitulations; mais ils n'ont évidemment pas saisi la nature de cette opposition. Ce que Zwingli reprochait aux pensionnaires, c'était de jeter les Suisses, pour de l'argent, dans des guerres où ne les appelait aucun intérêt national; mais quel rapport y a-t-il entre ce service de mercenaires et une alliance politique contre ces mêmes ennemis? Le patriotisme qui s'exprimait dans les éloquentes invectives du réformateur contre les courtisans corrompus de l'étranger, lui inspira aussi son projet d'alliance avec François Ier, et celui-ci ne s'y trompa point. Il ne donna aucune suite aux propositions de Zwingli; car il voulait des

mercenaires et non des alliés, et il craignait, en se rapprochant des réformés suisses, de s'aliéner les catholiques. Ses ambassadeurs avaient cherché seulement à grouper de nouveau sous ses drapeaux, les forces que la réforme lui avait fait perdre dans la confédération. Ils espéraient amener les réformés à rentrer dans les capitulations; mais sur ce point Zwingli et ses amis furent inflexibles.

C'est à l'occasion de ces négociations que Zwingli composa son dernier ouvrage. Pour dissiper les préventions de François Ier contre son œuvre, Maigret lui avait demandé un exposé de sa doctrine. Zwingli se hâta de le composer, et le fit remettre au roi par Collin, son ami et son confident, qui déjà avait été chargé de la négociation avec Venise. Cette *brève et claire exposition de la foi chrétienne, prêchée par Zwingli*, ne fut publiée qu'après

sa mort, par Bullinger, qui l'appelle avec raison le chant du cygne. Je ne veux pas m'arrêter à en donner l'analyse ; ce serait répéter ce qu'on peut trouver dans tout le cours de cet ouvrage. Je dois seulement citer un passage qui, jusqu'à nos jours, a fait grand scandale parmi les protestants, et qui montre à quelle hauteur Zwingli s'élevait au-dessus de ses contemporains.

« Nous croyons que les âmes des fidèles, aussitôt qu'elles sortent des corps, volent vers le ciel, sont unies à Dieu, et jouissent d'une félicité éternelle. Tu peux espérer, roi très-pieux, si tu gouvernes sagement les États que Dieu t'a confiés, d'être admis à contempler Dieu même dans sa substance, en société de tous les hommes saints, prudents, fidèles, vertueux et magnanimes qui ont été depuis le commencement des temps. Là, tu

verras les deux Adam, le racheté et le rédempteur, Abel, Enoch, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Juda, Moïse, Josué, Gédéon, Samuel, Élie, Élisée, Isaïe et celle qu'il a annoncée, la Vierge mère de Dieu, David, Ézéchias, Josias, Jean-Baptiste, Pierre, Paul; *là, Hercule, Thésée, Socrate, Aristide, Antigone, Numa, Camille*, les *Caton*, les *Scipion;* là, Louis le Pieux, tes prédécesseurs les Louis, les Philippe, les Pepin et tous ceux qui sont morts dans la foi. Il n'est pas un homme de bien, pas une âme sainte et croyante, depuis le commencement des temps jusqu'à leur consommation, que tu ne voies là avec Dieu. Quel plus beau, quel plus joyeux spectacle! Quoi de plus digne d'envie! »

Je n'ai pas à rappeler toutes les explications par lesquelles les réformés dévoués à la

mémoire de Zwingli ont cherché à torturer ce passage pour le faire cadrer avec les exigences d'une orthodoxie rigoureuse. Quant à moi, il me paraît être la conséquence logique, nécessaire, des principes que j'ai eu l'occasion de relever dans l'œuvre de Zwingli, et je n'en saurais donner un autre commentaire que ces paroles du même écrit : « Si l'Écriture dit que les croyants seuls sont sauvés, cela ne doit s'entendre que de ceux qui ont entendu la Parole. Rien n'empêche que Dieu se choisisse parmi les gentils des hommes qui l'honorent, et qui après leur mort soient unis avec lui. Son élection est libre. Si j'avais le choix, j'aimerais certainement mieux le sort d'un Socrate ou d'un Sénèque qui reconnurent un Dieu unique et s'efforcèrent par la pureté de leur vie, de se rendre dignes de lui, que celui du pontife romain ou

de tel roi, empereur ou prince qui le vénère comme un dieu. Car ces hommes, s'ils n'ont pas connu de nom la religion, ont été, au fond et en réalité, très-religieux. »

Cette grande pacification dans le domaine religieux, cette réconciliation de l'antiquité païenne et du christianisme, cette apothéose généreuse de la vertu sous quelque dogme qu'elle se soit abritée, est le point culminant où Zwingli se soit élevé comme réformateur. Par là, il donne la main au monde moderne, et ouvre la voie à ceux qui devaient proclamer plus tard la loi de continuité dans l'histoire du genre humain. Il ne fut pas moins avancé dans la politique.

III.

La Confédération lui paraissait avoir un vice radical. Dans les diètes, les cantons seuls étaient représentés et possédaient un même nombre de voix, quelle que fût leur population. Il en résultait que les cinq cantons primitifs, Uri, Schwytz, Lucerne, Underwald, Zug, unis ordinairement avec Fribourg et Soleure emportaient toutes les délibérations, bien qu'ils eussent une population bien moindre que Bâle, Zurich et Berne.

Zwingli aspirait à changer cet état de choses et à faire rentrer la constitution fédérale dans les conditions de la démocratie, en lui donnant pour base la population : tant de voix

dans la diète suivant tel chiffre de population. C'était assurer l'influence aux villes plus peuplées et en même temps bien plus éclairées que les waldstettes. Zwingli voulait qu'on rendît à ceux-ci les lettres d'alliance, ou qu'on les forçât d'accepter cet arrangement : « Autrement, dit-il, notre malheureuse patrie sera sans cesse déchirée par les factions ; elle aura, comme l'Italie, ses guelfes et ses gibelins (16). » Mais ses contemporains n'étaient pas à la hauteur de ces conceptions. Berne se méfiait de Zurich. A Zurich même, les ennemis de Zwingli étaient puissants et nombreux. Beaucoup regrettaient les pensions des souverains étrangers, et se révoltaient contre la discipline morale que la réforme avait établie dans la ville : d'autres, les chefs des familles patriciennes, rougissaient de subir l'influence d'un simple prêtre appuyé sur la faveur po-

pulaire. Zwingli porta un grand coup à cette aristocratie de mécontents, en faisant décider que la tribu des patriciens qui, jusque-là, avait double voix dans les conseils n'y aurait plus qu'un nombre de membres égal à celui des autres tribus.

Cependant tout se préparait à la guerre. Les contestations sur la paix de Cappel se renouvelaient incessamment; les catholiques se plaignaient d'être frustrés de leurs droits dans les territoires communs; les réformés de n'être pas protégés contre les injures. Vers la fin de 1530, le gouverneur nommé par Lucerne, pour Saint-Gall, ayant refusé le serment, Zurich déclara qu'il n'entrerait pas en fonction. Les cantons catholiques protestèrent que ce fait était une rupture de l'alliance, et menacèrent publiquement de prendre les armes. Zwingli voulait qu'on les devançât;

mais Berne hésitait toujours, et au lieu d'une guerre ouverte, fit décider dans la réunion des villes de la cité chrétienne, qu'on fermerait les marchés et les communications aux waldstettes. Zwingli sentait bien que, sous prétexte d'épargner le sang, c'était exaspérer une population tout entière et la porter aux partis extrêmes, en même temps que l'on perdait l'avantage d'une offensive hardie. Zurich fit en vain ces représentations à l'assemblée (17) : la résolution fatale fut adoptée. Zwingli voulut se laver de toute responsabilité dans cette mesure détestable. Le jour de la Pentecôte (1531), après avoir lu en chaire, sur l'ordre du conseil, l'arrêté qui avait été pris, il prononça ces rudes paroles : « Celui qui traite son adversaire de criminel, doit faire suivre la parole du poing. S'il ne frappe pas, il sera frappé. Vous refusez les

vivres aux cinq cantons, comme à des criminels, frappez donc aussitôt le coup décisif, au lieu de faire mourir de faim de pauvres innocents. Si vous restez tranquilles, comme si vous n'aviez pas de motifs suffisants pour les punir, tout en leur refusant les vivres, vous les forcez à vous frapper vous-mêmes. Et cela ne vous manquera pas (18). » Peu après, il fit un pas plus décisif encore, et donna sa démission : « Voici onze ans, dit-il au conseil, que je prêche le saint Évangile et que je vous avertis paternellement et fidèlement. Je vous ai dit notamment ce qu'aurait à souffrir la confédération si les cinq cantons, c'est-à-dire la bande des pensionnaires venait à prendre le dessus; mais rien n'a eu prise sur vous. Plus d'un dans le conseil n'a pas renoncé au prix du sang et reste l'ami des pensionnaires, l'ennemi de l'Évan-

gile. Il n'en peut résulter que du mal. On me rend responsable de tout, quoique je ne puisse rien empêcher. Je dois donc me retirer et chercher à me pourvoir ailleurs. » Cette déclaration effraya beaucoup le conseil, qui le supplia de retirer sa démission. Il n'y consentit qu'après de longues instances (19).

Mais, dès lors, il avait perdu tout espoir, et de funèbres pressentiments agitaient son âme si énergique. Une comète ayant paru au ciel, il dit à un de ses amis qui le consultait sur la signification de ce présage : « Elle annonce ma mort et celle de beaucoup d'hommes de bien. L'Église va souffrir un grand désastre, mais Christ ne vous abandonnera pas (20). » Une autre fois, en prenant congé de Bullinger le chroniqueur, au milieu de circonstances mystérieuses, il fondit en larmes, et s'écria : « Mon cher Henri,

que Dieu te protége. Reste fidèle à Christ et à son Église (21). » Puis, il versa son cœur parmi son auditoire habituel, et prononça du haut de la chaire cette prophétie : « Aucun avertissement ne vous profite. Vous ne voulez pas punir les pensionnaires. Ils ont parmi vous trop de considération et de crédit. Une chaîne est préparée : elle m'est destinée, et à beaucoup de braves gens de Zurich. C'est à moi qu'on en veut ; je suis prêt et soumis à la volonté de Dieu. Ces hommes ne seront jamais mes maîtres. Mais à toi, Zurich, ils donneront ton salaire ; car tu le veux ainsi. Tu te refuses à les punir ; c'est pourquoi, eux, ils te puniront. Mais Dieu n'en gardera pas moins sa parole ; leur orgueil aura aussi sa fin. Que Dieu protége son Église ! (22) »

Ce que Zwingli prévoyait ne manqua pas d'arriver. La faim exaspéra les habitants des

cinq cantons, et les capitaines eurent peu de chose à faire pour les déterminer à prendre les armes. Toutes les tentatives de conciliation faites par la France ou par les cantons neutres, échouèrent. La guerre seule devait vider ce grand conflit. Elle fut décidée dans une diète que tinrent, à Lucerne, les cinq cantons, et ils firent rapidement leurs préparatifs. Ils fermèrent tous les passages de leurs montagnes pour les cacher à leurs ennemis. Cependant les avertissements ne manquèrent pas à Zurich (23); mais par cet aveuglement étrange qui si souvent a précédé les grandes catastrophes historiques, ils furent tous dédaignés. Le 10 octobre 1531, les hommes des cinq cantons étaient réunis à Zug au nombre de huit mille; Zurich n'avait fait d'autre préparatif que d'envoyer en observation à Cappel un corps de mille hommes.

Les catholiques leur dénoncèrent l'alliance et les attaquèrent une heure après (24). Chose incroyable ! A ce moment encore l'on s'obstinait, à Zurich, à douter de la réalité de l'attaque, et le conseil envoya deux de ses membres à Cappel pour s'assurer de l'état des choses.

Mais bientôt les messagers se succédèrent, et il fallut se rendre à l'évidence. L'on se décida à déployer la grande bannière, à faire sonner le tocsin dans toutes les communes. Des traîtres empêchèrent l'exécution de cet ordre. Le peuple, troublé par l'indécision de ses chefs, ne savait quoi faire : sept cents hommes seulement au lieu de quatre mille se rangèrent autour de la bannière. Leur départ se fit dans un désordre inexprimable. « Chaque fois que je me représente cette scène, dit Myconius, il me semble que mon

cœur est percé d'un glaive. Aucun plan, aucun ordre : la confusion dans les esprits, le trouble sur tous les visages. Parmi eux Zwingli, à cheval, armé selon l'usage de notre pays. Quand je le vis je fus saisi d'une soudaine douleur... funeste présage ! Le soir j'appris sa mort (25) ! »

C'était l'usage qu'un des pasteurs accompagnât la bannière. Cette fois on désigna Zwingli, les uns à cause de son influence sur le peuple et des bons conseils qu'il pouvait donner sur le champ de bataille ; les autres, comme l'affirment plusieurs contemporains (26), dans l'espoir de se débarrasser d'une influence qui les gênait.

L'on raconte que quand il monta sur son cheval, celui-ci se cabra et refusa d'avancer. Il fit à sa femme et à ses amis des adieux si touchants qu'on voyait bien, dit Bullin-

ger, qu'il pensait ne plus les revoir (27).

La bataille contre un ennemi si supérieur en nombre ne pouvait être douteuse. Bientôt ce fut un carnage. Les plus courageux, les plus dévoués des amis de la réforme à Zurich restèrent sur le champ de bataille. Zwingli fut frappé d'une pierre à la tête au moment où il assistait Balthazar Keller, gendre de sa femme, blessé lui-même mortellement. Les dernières paroles qu'il prononça furent celles-ci : « Qu'est-ce cela ! ils peuvent tuer le corps, mais non pas l'âme ! »

Les vainqueurs, parcourant le champ de bataille, le trouvèrent étendu sous un poirier, les mains jointes comme pour prier, les yeux levés vers le ciel. Les premiers qui vinrent ne le reconnurent pas, et voyant qu'il allait mourir, ils lui demandèrent s'il voulait un prêtre pour se confesser. Zwingli

secoua la tête sans détourner ses yeux du ciel. « Invoque au moins la mère de Dieu et les saints pour qu'ils intercèdent Dieu pour toi. » Zwingli fit un nouveau signe de la tête. « C'est encore une de ces canailles d'hérétiques, » dirent les autres, et un capitaine nommé Fuckinger d'Unterwald le perça de son épée. » Ainsi périt Ulrich Zwingli, fidèle pasteur et serviteur de l'église de Zurich, frappé au milieu de ses ouailles, qu'il n'a pas quittées jusqu'à la mort, par un de ces pensionnaires contre lesquels il avait si fortement prêché » (11 octobre 1531) (28).

Le lendemain seulement on le reconnut. Tous alors voulurent le voir. Sa figure n'était pas celle d'un mort : elle avait la couleur de la vie et l'animation qu'on y remarquait lorsqu'il prêchait du haut de la chaire. Un de ceux qu'il avait combattus, un cha-

noine de Zurich, retiré à Zug depuis la réforme, Jean Schœnbrunner, s'écria en pleurant : « Quelle qu'ait été ta foi, je sais que tu étais un loyal confédéré : que Dieu te pardonne tes fautes ! » Mais la foule n'était pas à la hauteur de ces sentiments. On ne saurait répéter toutes les injures qui furent proférées sur ce cadavre. Ils finirent par constituer une sorte de tribunal et délibérèrent sur ce qu'ils devaient faire du corps de Zwingli. Les uns voulaient qu'il fût coupé en cinq parties, et ses lambeaux sanglants envoyés aux cinq cantons ; les autres, qu'il fût brûlé comme hérétique. On décida qu'il serait écartelé et brûlé. Le bourreau de Lucerne exécuta cette sentence. Pour déshonorer ses cendres elles-mêmes et empêcher ses amis de les recueillir, on jeta de la chair de porc dans le bûcher !

La femme de Zwingli perdit, dans ce grand désastre, outre le héros qui illustrait sa vie, son fils, son gendre, son frère, son beau-frère, tous ses amis. Elle eut du moins la consolation que le souvenir d'une belle mort donne aux survivants. Je viens de dire comment périt Zwingli. Le jeune Gérold Meyer eut une fin non moins héroïque. « Les ennemis l'ayant reconnu, voulaient lui sauver la vie et le faire prisonnier. Mais il refusa constamment de se rendre, disant qu'il préférait une mort honorable à la honte de la fuite ou de la captivité. Il se défendit bravement jusqu'au bout et mourut ainsi, âgé de vingt-trois ans, pour le service de sa patrie et du Saint Évangile (30). »

Ici doit se terminer ce livre. La bataille de Cappel, suivie d'autres catastrophes, arrêta les progrès de la réformation à la fois politique et religieuse entreprise par Zwingli. Cette œuvre, reprise par Calvin, mais dans un esprit bien moins libéral, triompha dans le monde par la république de Genève, par la république de Hollande, par celles d'Angleterre et d'Amérique. Ainsi l'alliance de la politique démocratique et de la réforme radicale, scellée par la vie et par la mort d'un grand homme, se lie à ce qu'il y a de plus intime et de plus vivace dans le monde moderne. Zwingli n'a sans doute pas possédé la vérité tout entière; mais il a maintenu la révolution dans sa voie sans emportement et sans faiblesse, et en rompant franchement avec le passé, il a réservé et facilité tous les progrès de l'avenir. Mieux qu'un autre il a

mérité qu'on lui appliquât ces belles paroles, écrites par lui quelques jours avant sa mort : « Si nous ne pouvons contempler nous-mêmes les grandes œuvres que Dieu veut accomplir, considérons qu'il en est de nous comme de ceux qui combattent sur les champs de bataille. Ceux-là conquièrent la plus belle palme qui sont frappés de mort, ou qui du moins agissent bravement au plus fort de la mêlée, sans la voir. Si donc nous ne pouvons assister au triomphe de notre cause, que ce ne soit pas un motif pour nous de regretter nos fatigues et nos périls ! il est quelqu'un qui nous voit et qui juge les combattants. D'autres se réjouiront sur la terre des résultats que nous aurons conquis, tandis que nous, nous jouirons du ciel (31) ! »

FIN.

NOTES

ZWINGLI.

CHAPITRE IV.

1. Je ne trouve pas d'acte législatif autorisant à Zurich le mariage des prêtres. Sans doute on l'aura considéré comme une conséquence forcée du principe admis que l'Écriture seule devait faire loi. Il ne semble pas que ceux qui voulurent se marier aient éprouvé aucune difficulté.

2. Weiss (qui y assistait) dans Fussly. IV, 45.

3. Dès le principe l'enseignement dut porter non-seulement sur l'Écriture, mais aussi sur les auteurs profanes (Collin expliquait Homère). Il y eut d'abord quatre chaires : théologie (Zwingli); latin (Jacques Ammien); grec (Ceporinus, puis Collin); hébreu (Ceporinus, puis Pellican). Plus tard on créa une seconde chaire de théologie et une chaire de physique. L'enseignement primaire fut aussi perfectionné et rendu gratuit.

4. Bullinger. I, 108 et seq. Fussly, I, 13-15 en note. *Weiss*, l. c. 47, 48.

5. De Canone missæ epicheresis. Œuvres, III, p. 83 et suiv.

6. Réponse à Valentin Compar. II, 1, 10.

7. Actes du 2e colloque. Œuvres, I, p. 537.

8. V. la sentence, novembre 1523, dans Fussly. II, 36.

9. Hottinger. Historia der Reformation. Zurich, 1712, 149.

10. Réponse à Valentin Compar. l. c. 59. Weiss. l. c. 49.

11. Weiss. 51.

12. « La vraie prière est l'élévation de l'âme à Dieu. » Zwingli. 2e colloque.

13. V. sur ce point Fussly. I, 115.

14. Je désignerai ordinairement par ces mots *protestants*, *réformés*, les deux grandes écoles qui se sont partagé la Réforme. Ces expressions sont un peu postérieures, mais l'opposition existe dès le principe.

15. Réponse à Valentin Compar. l. c. p. 20, 27, 29.

16. Fidei ratio ad Carolum imperatorem. IV. 15.

17. La bibliothèque de Zurich possède de très-beaux portraits de Zwingli lui-même et de sa femme.

18. Bullinger. I, 144.

19. Bullinger. 145-150.

20. Bucer à Zwingli. 14 avril 1524. Cf. Merle d'Aubigné. II, 549. Cependant le fait de ce mariage secret est difficile à concilier avec le silence gardé sur ce point par les contemporains, Bullinger, Weiss, etc.

21. Quo pacto adolescentes formandi sunt. IV, 148.

22. Gerold Meyer de Knonau devint très jeune un

des plus utiles citoyens de Zurich. Il mourut à Cappel à côté de Zwingli.

23. Elle était née la même année que Zwingli (1484).

24. Zwingli, vom predigamt.

25. Bullinger. I, 228 seq. Zwingli. OEuvres. III, 327. Zwingli à Haller. 11 Oct. 1527. Pour premier fonds, on versa dans la caisse le produit de la vente des ornements sacerdotaux, de la fonte des vases d'or et d'argent, celui de la vente de cinq prébendes de chanoines. L'on alloua aussi à cette fondation le revenu des diaconats, corporations et stipendes supprimées et les sommes affectées aux messes anniversaires. Ce dernier objet rapportait seul 1300 florins par an.

26. Cette lettre, écrite en 1525, est citée d'après le manuscrit, par S. *Hess*, Ursprung, Gang. und Folge, etc. (Zurich. 1819) p. 76.

27. La Bible de Zurich est principalement l'œuvre de Léon Jud, mais tous les professeurs de l'école de Zurich y ont pris part. Le Nouveau Testament parut en 1524; en 1525 les livres de Moïse et les livres historiques et dogmatiques de l'Ancien Testament; en 1529 première édition de la Bible complète; deuxième édition en 1531. Hottinger. 224.

28. Bullinger. I, 177-180.

29. Bullinger. I, 186.

30. Je ne puis entrer dans le détail infini des complications de la constitution de la Suisse à cette époque. Voici seulement quelques faits. La confédération contenait treize cantons. Chaque canton avait des sujets: certains territoires appartenaient en commun, à plusieurs cantons. Ainsi Baden appartenait à huit

cantons; la Thurgovie à dix. Outre les diètes générales, on trouve souvent des diètes particulières d'un certain nombre de cantons ayant à traiter des ntérêts communs. Dans un pareil état de choses il est difficile de parler d'usurpation. Les pouvoirs étaient en tout point très mal définis.

31. Weiss dans Fussly. IV, 55.
32. Bullinger. I, 187.
33. Ib. p. 198.
34. Ib. 199.
35. Bullinger. I, 205. Weiss, 57.

CHAPITRE V.

1. Bullinger. Hist. des Anabaptistes. I, c. 8.
2. XII articles n° 3. Ces articles se trouvent dans tous les ouvrages qui traitent de l'histoire de ce temps. Je les cite d'après Bullinger. I, 242.

CHAPITRE VI.

1. Zwingli à Vadian. 28 mai 1525.
2. Le même au même. 7 mars 1526.
3. Id. 11 octobre 1525.
4. L'on trouve dans la correspondance de Zwin-

gli plusieurs lettres de Grebel, pleines d'expressions de tendresse et de respect. Il était le beau-frère d'un des meilleurs amis de Zwingli, Vadian.

5. Von Tauf. OEuvres. II, I, 235.

6. Wer ursach gebe, etc. OEuvres. II, I, 390.

7. V. les actes du 2e colloque. OEuvres de Zwingli. I, 533.

8. Fussly. II, 339 en note.

9. *Scultetí* annalium evangelicarum decades (Heidelberg. 1618) ad an. 1525. I, 267.

10. Généralement on accuse les anabaptistes d'avoir exagéré le spiritualisme : le contraire serait plus vrai, au moins quant à la pratique.

11. In Anabaptistarum strophas elenchus. OEuvres. III, 362, 363.

12. Mantz était fils d'un chanoine ; Grebel d'un membre du conseil.

13. Hottinger. 126. Bullinger. I, 237. *Scultetus*. l. c. 256.

14. Franck, Ketzer Geschichte dans Fussly. I, 266. Interrogatoire de Blaurock. Ib. II, 338. Bullinger. Hist. des anabaptistes (Fussly. V, 136).

15. Elenchus, etc. III, 363, 364.

16. V. Tauf. II, I, 235. C'est à ce moment sans doute (1523) qu'il faut placer la conversation rapportée par Hubmeyer (Fussly. I, 253), et dont les anabaptistes ont fait grand bruit.

17. Lettre à Urbain Regius. 16 octob. 1527. De peccato originali. III, 635, et plusieurs autres endroits. Je reviendrai sur toute cette théorie.

18. De peccato originali. L. c. p. 641.

19. V. Tauf. II, I, 231.

20. Réponse à Balthazar Hubmeyer. II, 1, 362.

21. Dans sa grande querelle avec Luther, Zwingli revendique à plusieurs reprises ce principe. Il affirme qu'à Zurich on l'a toujours pratiqué, même à l'égard des anabaptistes (lettre aux pasteurs d'Esslingen. Oct. 1526). Cependant les anabaptistes se plaignent plusieurs fois, dans leurs interrogatoires, qu'on ne leur laisse pas imprimer leurs défenses, et je trouve à la date des derniers jours de 1524, un décret du conseil qui institue un comité de censure dont Zwingli fait partie (Fussly. II, 21). Ces renseignements, en apparence contradictoires, me paraissent se concilier ainsi : le comité de censure, aux termes du décret, ne devait surveiller que les livres à imprimer à Zurich. La vente des livres imprimés ailleurs était sans doute permise ou du moins ne dépendait que du conseil lui-même. Ainsi on voit que le conseil voulut plus tard interdire la vente des livres de Carlstadt. Il ne faut jamais oublier que la liberté n'a pu se faire reconnaître immédiatement comme un droit : elle ne fut longtemps qu'une tolérance. L'on pourrait définir l'histoire : l'émancipation progressive de l'individu.

22. V. Tauf. II, 1, 234.

23. V. Predigamt. II, 1, 309, 345.

24. Lettre à Vestius. 10 avril 1526.

25. Fussly. II, 361 et s. III, 233 et s.

26. *Franck* dans Fussly. I, 287.

27. Bullinger. Hist. des Anabaptistes (Œuvres de Zwingli. II, 1, 234). Zwingli à Vestius. 10 avril 1526.

28. V. Tauf. II, 1, 274.

29. Donné par Fussly. I, 207 en note.

30. Elenchus, etc. III, 388 et seq. Voyez une autre

profession de foi (mais bien moins complète) dans Fussly. III, 215-229.

31. Bullinger. Hist. des Anabaptistes dans Fussly. V, 133, 134.

32. V. les preuves. Fussly. III, CXXI et s.

33. Cela résulte d'un interrogatoire donné par Fussly. II, 365. Mantz, le plus intrépide des anabaptistes suisses, affirme, dans son interrogatoire (Fussly. I, 259), qu'il n'a jamais été d'avis que les biens dussent être communs. Aucune des sentences conservées par Fussly ne mentionne ce grief.

34. Bullinger lui-même reconnaît que la communauté des biens était une doctrine professée seulement par une des sectes anabaptistes. Fussly. I, 236 en note.

35. Elenchus, etc. III, 360.

36. Interrogatoire de Grebel. Fussly. I, 249.

37. V. ci-dessus, ch. II, nº II.

38. Fussly. I, 212.

39. Il faut dire cependant qu'il n'existe pas de preuve de la participation des chefs de l'anabaptisme à la rébellion. Dans leurs jugements, on ne les accuse pas généralement de ce chef (Fussly. III, 313) : mais il est certain qu'ils étaient très-nombreux dans les territoires soulevés.

40 Les grandes dîmes portaient sur les céréales, le vin, le foin ; les petites principalement sur les animaux.

41. Zwingli. OEuvres, II, 2, 362 et seq. Bullinger. I, 267-276. Je ne sais comment concilier ce dernier point avec plusieurs faits qui prouvent que les communes élisaient leurs pasteurs : c'était en tout cas le

vœu et le principe de Zwingli : il y revient plusieurs fois.

42. Sermon de la justice divine et humaine. Œuvres. I, 453. Ce sermon, prononcé en 1523, est la preuve que la question s'agitait avant les premières manifestations anabaptistes.

43. Wer ursach gebe zu ufruhen. II, I, 376.

44. Ib. p. 416. De la justice, etc. I, 434. Lettre du 25 janvier 1527.

45. Wer ursach, etc. 415, 416.

46. Ib. p. 416, 429. Un fait intéressant, c'est que Zwingli refusait de reconnaître aux dîmes le caractère de droit divin que revendiquaient pour elles leurs possesseurs. Il établit que les règles de l'Ancien Testament sur ce point ne sont plus applicables. Elles sont dues, suivant lui, parce que le pouvoir social les maintient, et elles doivent être maintenues parce qu'elles satisfont mieux que tout autre impôt, au devoir social de l'entretien des pasteurs et des pauvres.

47. Ib. p. 412, 413.

48 Ib. p. 414, 415.

49. V. p. ex. le rapport des pasteurs de Regensdorff. dans Fussly. II, 370.

50. Entre autres Grebel.

51. Franck dans Fussly. II, 276.

52. V. l'arrêt (janvier, 1527). Fussly. IV, 259 et seq. Bullinger. Hist. des Anabaptistes (Fussly. I, 274).

53. V. la réponse du conseil à l'archiduc. Ib. IV, 25. Peu après Hubmeyer tomba entre les mains des Autrichiens.

54. Franck dans Fussly. I, 273.

55. Brentz dans Fussly. III, CIV seq. On aime à retrouver les mêmes sentiments de tolérance chez une femme. Voy. Lettres de Catherine Zell (de Strasbourg) dans Fussly. V, 273.

56. V. ci-dessus p. 45.

57. Œuvres de Zwingli. III, 357.

CHAPITRE VII.

1. Il m'a semblé utile pour l'intelligence du récit de ne pas scinder ce que j'avais à dire sur l'affaire des anabaptistes et sur les premiers actes de la polémique sur la question de la Cène.

2. *Weiss* dans Fussly. IV, 36.

3. Weiss, l. c. « En chaire, il ne s'arrêtait devant aucune considération de personne : il prêchait bravement contre tous les corrompus, pape, rois, empereurs, princes, seigneurs ou pensionnaires. »

4. Myconius, p. 9.

5. V. p. ex. Zwingli à Haller. 4 déc. 1523. Cf. sur tout ceci Bullinger. I, 305, 309.

6. *Sculteti* Decades ad an. 1524. I, 227.

7. *Ranke* Deutsche geschichte, etc. III, 69.

8. Cf. Ranke. III, 64 seq.

9. Ranke. I, 180.

10. Réponse à Bugenhagen (Pomeranus).

11. Réponse à Valentin Compar. II, 1, 5.

12. Melchior Adamus, Vitæ theologorum (Francofurti, 1653), p. 39.

13. Subsidium de eucharistia. III, 330.

14. De vera et falsa religione. III, 239. Cf. le passage de cet écrit sur ce sujet cité sup. I, p. 283, et lettre à Th. Wittembach. 15 juin 1523.

15. OEuvres. III. 589, 601.

16. Zwingli aux pasteurs de Bâle. 5 avril 1525.

17. OEuvres. III, 145 325.

18. Subsidium de eucharistia. III, 330.

19. Id. Ib.

20. De vera et falsa religione. III, 255.

21. Il paraît cependant que Zwingli eut connaissance de la doctrine de Wessel sur l'eucharistie (Merle d'Aubigné. III, 428). Au surplus cette doctrine n'était pas sans précédents dans l'histoire ecclésiastique. Il faut noter également qu'au moment de la réforme, elle éclata en même temps en différents lieux : Carlstad en Saxe, S. Hoffmeister à Schaffhouse (*Sculteti* decades. I, 130), OEcolampade à Bâle, Zwingli à Zurich, l'adoptèrent presque simultanément et sans communication préalable.

22. Fidei ratio ad Carolum imperatorem. N° 8, t. IV.

23. Zwingli raconte que ce texte sur la pâque (Exode XIII, 1), qui lui paraît décisif, lui fut rappelé en songe. Tous les autres textes où le mot *est* a le sens de *signifie*, sont empruntés à des paraboles. Il fit sur ce texte un sermon qui entraîna toutes les convictions. *Subsidium de eucharistia*. Ses adversaires, catholiques et protestants, soutinrent charitable-

ment que ce songe lui avait été envoyé par le diable.

24. Zwingli termine cet exposé en citant les opinions de saint Augustin et de saint Ambroise.

25. Cf. sur tout ceci. Ranke. III, 66-72.

26. Subsidium de eucharistia, III, 339.

27. Zwingli, amica exegesis. III, 489.

28. Œuvres II, 2, p. 2.

29. Bucer à Zwingli, 9 juillet 1526. Kolb à Zwingli, 17 juillet 1526.

30. Œcolampade à Zwingli, 9 avril 1526.

31. Zwingli aux pasteurs de Bâle, 5 avril 1525. A ceux d'Esslingen, octobre 1526.

32. Amica exegesis. III, 459. Ce livre est le premier que Zwingli ait écrit en réponse à Luther, après plusieurs très-vives attaques.

33. Œuvres. II, 2, p. 21.

34. Le nom de prophètes célestes ou de visionnaires était habituellement donné aux anabaptistes à cause de leurs extases et de leurs songes prophétiques. Fussly. V, 137.

35. Lettre à ceux d'Esslingen, octobre 1526. Je cite cette lettre très-remarquable d'après les Décades de Schultheiss ad. an. 1526. II, 44 et s.

36. Amica exegesis. III, 562.

CHAPITRE VIII.

1. Lettre à B. Haller. II, Oct. 1527.

2. Bullinger. I, 263.

3. Lettre aux pasteurs de Bâle, 5 avril 1525.

4. Weiss dans Fussly. IV, 66.

5. Dès le mois de décembre 1524, Zwingli exprime l'espoir de célébrer, à la pâque prochaine, la cène d'après le rite qui fut en effet adopté. Lettre aux pasteurs de Strasbourg, 16 décembre 1524.

6. Bullinger. I, 264. Zwingli. Œuvres. II, 2, 232 et s.

7. Hess, Vie de Zwingli (Genève, 1811), p. 228. 229, d'après Sculteti Decades, ad an. 1525, l, p. 315.

8. Bullinger. I, 264.

9. Bullinger. I, 264, 265. Weiss, l. c. 65.

10. Bullinger. II, 45. Weiss, 93. Je trouve à la même date (janvier 1529) un autre acte bizarre d'intolérance : six bourgeois furent mis à l'amende pour avoir mangé du poisson, au lieu de viande, le jour du nouvel an qui était un vendredi. Weiss, ib.

11. Zwingli. Œuvres. II, 2, 256 et s.

12. Bullinger. I, 332.

13. Lettre d'Eck dans les œuvres de Zwingli. II, 2, 399. Les éditeurs ont réuni dans ce volume tout ce qui se rapporte au colloque de Baden.

14. Ib. II, 2, 401.

15. Ib. II, 2, 411, 414.

16. V. la résolution de la diète (1524). Hottinger, p. 199.

17. Réponse à Valentin Compar. II, 2, p. 8.

18. Œuvres. II, 2, 422.

19. Bullinger. I, 332. Réponse à Valentin Compar.

20. V. supra. I, ch. II.

21. Œuvres de Zwingli. II, 2, 461. Cf. Réponse de Zwingli. Ib. 464, 466.

22. Bullinger. I, 355, 356.

23. Zwingli. Œuvres. I, 426.

24. Ib. 427.

25. Haller à Zwingli, 8 avril 1523. Œuvres de Zwingli. I, 425.

26. Œuvres de Zwingli. II, 2, 64 et suiv. Bullinger, I, 390 seq.

27. V. par exemple la lettre d'un prêtre catholique de Soleure (*Scultetti* Decades. II, 136 et s.) : il se plaint de l'ignorance de ceux qui représentaient le catholicisme dans le colloque. Ceux qui soutenaient la doctrine de Luther sur la présence réelle reconnurent leur erreur.

28. Bullinger. I, 436. Toutes les pièces relatives à ce colloque sont réunies dans les œuvres de Zwingli. II, 2, 63-201.

29. Capito in Hoseam, p. 270 (cité par *Sculletus*, l. c. p. 141).

CHAPITRE IX.

1. Bullinger. II, 8-12.

2. Histoire de la réformation à Bienne, dans Fussly. II, 318. En 1527, ces six cantons avaient conclu une ligue avec le Valais pour la défense de la vieille foi. Hottinger, 362.

3. Bullinger. II, 46, 47, 63.

4. Nous verrons bientôt que Zwingli n'acceptait pas complétement ce principe.

5. Bullinger. II, 13.
6. Id. II, 31.
7. Bullinger. II, 27, 31.
8. Id. 21, 22.
9. Id. 48.
10. Id. 148.
11. Weiss l. c. 108.
12. Zwingli. Œuvres. II, 3, 42.
13. Ce principe de la *territorialité* est sans cesse invoqué par les réformateurs allemands.
14. V. le traité de paix dans Bullinger. II, 185, s. Cf. Ranke. III, 267 et s.
15. Œuvres. II, 3, 37, s.
16. Bullinger. II, 170.
17. Myconius, p. 18.
18. Bullinger. II, 182.
19. Zwingli composa aussi pour quatre voix la musique de ce chant. Œuvres. II, 3, 274.
20. Zwingli au landgrave de Hesse. 14 juillet 1529.
21. Capiton à Zwingli, 4 août 1529.
22. Zwingli aux bourgmestres, etc., 1er septembre.
23. Weiss. l. c. 117.
24. Bullinger. II, 224.
25. Zwingli aux bourgmestres, 5 septembre.
26. Zwingli aux mêmes, 6 septembre.
27. Id., 22 septembre.
28. Bullinger. II, 225.
29. Id. Ib.
30. Mélanchton à l'électeur de Saxe (Œuvres de Zwingli. IV, 185). Les éditeurs de Zwingli ont réuni

les relations les plus importantes du colloque de Marbourg. Les relations allemandes se trouvent t. II, 3, p. 44-58. Les relations latines, t. IV, p. 173-201. La plus intéressante de toutes, celle de Bullinger, se trouve aussi dans Fussly, l. c. III, 150, et dans sa chronique. II, 225 et s. Celle de Schutheiss, d'après deux manuscrits, l'un suisse, l'autre allemand, dans ses Décades, ad an. 1529. II, 215-233.

31. Bullinger. II, 226.

32. Mélanchton avait même demandé qu'on appelât des catholiques au colloque comme juges impartiaux, et pour qu'on ne pût pas soupçonner les luthériens et les zwingliens de conspirer contre eux. *Sculteti*, l. c. p. 197. Merle d'Aubigné. IV, 109.

33. C'était le même contre lequel Hutten avait dirigé ses philippiques : il était encore banni de son duché occupé par l'Autriche. Son opposition à la maison d'Autriche en faisait un allié naturel des protestants : du reste l'exil l'avait amélioré.

34. Brentz à l'eglise de Reutlingen, 4 novembre 1529 (Zwingli. OEuvres. IV, 195).

35. Mélanchton à l'électeur de Saxe (OEuvres de Zwingli. IV, 187).

36. « Le landgrave, écrit Luther à sa femme, agit comme si nous pouvions tomber d'accord, ou du moins en restant divisés sur la doctrine, nous traiter comme des frères et des membres du Christ : il s'essouffle pour nous persuader ; mais nous ne voulons pas de cette fraternité-là. » Fussly, III. 186 en note.

37. Brentz. l, c. 206.

38. Compte-rendu de Schutheiss. Decades. II, p. 218. Dès 1526, au contraire, Luther avait déclaré hé-

rétique l'opinion des sacramentaires. Ib. p. 38.

39. Mélanchton cite encore ces paroles de Luther : « Comment pouvez-vous me considérer comme votre frère tout en déclarant que mon opinion est erronée? C'est la preuve que vous ne faites pas grand cas de votre doctrine. » Mélanchton à l'électeur de Saxe, dans Zwingli. IV, 186. Sculteti Decades. II, 203.

40. Lutherus ad Jacobum Præpositum Bremensem, dans Zwingli. IV, 199. Mélanchton. Ib. 186, 187. Brentz. Ib. 206.

41. Bucer in præfatione ad enarrationes evangelicas. Ib. 194. Sculteti, dec. II, 207.

42. Il faut noter que Lambert rédigea, pour la Hesse, la première constitution démocratique de l'Église, plus démocratique même que celle de Zwingli.

43. Schultheiss donne ce mot du landgrave comme le tenant de la personne même à qui il fut dit : « Plusieurs pensent que le colloque de Marbourg n'a rien produit : c'est une grande erreur. Il m'a amené, ainsi que mon théologien Fr. Lambert, à reconnaître la vraie doctrine concernant l'eucharistie. C'est à grand' peine que je me suis décidé à signer la confession d'Augsbourg; encore ai-je ajouté sur l'original cette réserve expresse : l'article 10 (sur la cène) ne me satisfait pas. » Sculteti Dec. II, 233.

CHAPITRE X.

1. Ranke. III, 276.
2. Œuvres de Zwingli. IV, p. 3-18.
3. L'art. 8 traite de la cène : je l'ai donné ci-dessus.

4. Merle d'Aubigné. IV, 307.

5. V. cet écrit d'Eck dans Zwingli. IV, 19-29. La réponse de Zwingli. Ib. p. 29-41.

6. Dès le commencement de la lutte Bucer avait pris une position conciliante. V. son avis sur la controverse entre Carlstadt et Luther. 26 décembre 1524 (Fussly. V, 107 s.).

7. Lettre des pasteurs de Zurich aux députés de Zurich à une conférence des villes de la cité chrétienne à Bâle, 20 novembre 1530 (OEuvres. VIII, 552).

8. Bullinger. II, 289.

9. Id. 161.

10. Id. 271, 272.

11. Id. 357.

12. Lettre à Conrad Zuick, 1er mars 1530 (OEuvres. VIII, 429).

13. Zwingli. OEuvres. II, 3, 67. Lettre de Capiton à Zwingli, 22 avril 1530 (OEuvres. VIII, 445).

14. Zwingli. II, 3, 81. Lettre au landgrave, 3 août 1530 (VIII, 487). Weisse. l. c. 123.

15. Cf. Merle d'Aubigné. IV, 579.

16. Zwingli. OEuvres. II, 3, 101, 106.

17. Bullinger. II, 383, 384.

18. Id. II, 388.

19. Bullinger. III, 45.

20. Id. 46. Myconius rapporte ainsi le mot (p. 19) : « C'est un présage de mort pour moi et pour un autre. » Et il ajoute : « J'ai toujours pensé qu'il voulait parler d'OEcolampade.» OEcolampade mourut en effet peu après Zwingli et probablement de douleur de sa mort.

21. Bullinger. III, 49.

22. Id. 52.

23. Id. 85.

24. Bullinger, réponse à Faber, dans Fussly. IV, 293.

25. Myconius, p. 20.

26. Œcolampadius M. Frechto et Cunhardo Somio, 8 novemçre 1531 (Œcolampadii et Zwinglii epistolæ. Bâle, 1592, p. 980). Léon Jud, cité par S. Hess, Ursprung, Gang, etc., p. 164. Fussly. III, 280.

27. Bullinger. III, 137. Je renvoie pour les détails à l'excellent récit de M. Merle d'Aubigné, IV, 632.

28. Bullinger. III, 136 Zwingli n'avait que 47 ans.

29. Bullinger. III, 167.

30. Archives de famille citées par S. Hess, Anna Reinhard (Zurich, 1820), p. 57, 58.

31. Zwingli Annotationes in Jeremiam. VI, I, 163. Bullinger, qui cite aussi ces lignes (III, 138), fait remarquer que Zwingli les écrivit l'année même de sa mort.

FIN DES NOTES.

TABLE

DU TOME PREMIER.

		Page.
	ULRICH DE HUTTEN. Introduction..... ..	1
I.	1488. Naissance de Hutten. La noblesse franconienne.....	5
	Un château féodal.....	6
II.	1499. Hutten à l'école de Fulda.....	8
	Luttes, obsessions. Fuite du couvent.....	10
III.	1504. Hutten à Erfurth, à Cologne.....	12
	La scolastique. Les humanités.....	13
IV.	1506-1514. Voyages.....	15
	Hutten à Pavie.....	17
	Poëme en l'honneur de l'archevêque de Mayence. La noblesse allemande.....	19
V.	Caractère de Hutten. Son portrait.....	21
VI.	1515. Assassinat de Jean de Hutten par le duc de Wurtemberg. Une cour au XVIe siècle.....	26

VII. Vendetta. Discours contre le duc de Wurtemberg..... 31
La révolte des paysans souabes..... 33
Le phalarisme. Leçon de tyrannie..... 36
Punition du coupable. Sickingen..... 38

VIII. Les humanistes et les scolastiques. Reuchlin..... 40
L'inquisition en Allemagne..... 45
Sursis ordonné par le pape..... 47

IX. 1516. Le triomphe de Capnion..... 47
Manifeste de Hutten..... 49

X. Epistolæ obscurorum virorum.. 51
Jugement de Herder..... 52
Lettres de Th. Morus, d'Erasme..... 53
Bref du pape contre les auteurs de cette satyre..... 56
Fin de l'affaire de Reuchlin..... 58

XI. 1517. Hutten méconnu par les siens. Il n'est rien..... 59
Trois chemins conduisaient à une position au XVIe siècle: la guerre, le couvent, le droit. 61
Hutten va en Italie pour étudier le droit..... 62
Les bartholistes. Le droit national..... 63
Corruption de l'Église..... 64
Prouesses de Hutten en Italie..... 67
Hutten, poëte et orateur impérial..... 69

XII. 1517. Imprimerie de Hutten..... 69
Discours de Laurent Valla sur la donation de Constantin..... 70
Dédicace à Léon X..... 74
Jugement de Luther..... 77

XIII. Hutten à la cour de l'archevêque de Mayence. 78
Lettre au comte de Nuenar. Querelle de

moines..... 80
Influence de Hutten sur l'Allemagne politique..... 83

XIV. 1518. Hutten à la diète d'Augsbourg Guerre contre les Ottomans. Discours de Hutten... 84
Ses projets. Lettre à Pirckeimer..... 87

XV. 1519. Hutten se prépare à frapper un grand coup. Méditation religieuse..... 91
Abnégation..... 94
Lutte intérieure : hésitation..... 95

XVI. La triade romaine..... 96

XVII. Impression produite par la triade romaine en Allemagne..... 111
Bref du pape. L'archevêque de Mayence.... 112
1520. Lettre à Luther..... 115

XVIII. Hutten à la cour de Charles-Quint..... 120
Le pape demande qu'il soit envoyé enchaîné à Rome..... 123
Hutten au château d'Ebernburg. Sickingen. 123
Lettre à l'archevêque de Mayence..... 124
Lettre au chevalier de Rotenhann..... 125
Lettre à Charles-Quint..... 128

XIX. Lettre à l'électeur de Saxe. Manifeste de Hutten..... 131

XX. Premier poëme allemand de Hutten. Son succès..... 143
Réhabilitation de Jean Huss..... 144
Appel aux armes..... 146
Traduction allemande de la triade romaine. Dédicace à Sickingen..... 148

XXI. 1521. Lettre à Luther..... 151

XXII. Diète de Worms..... 156

Position de Charles-Quint vis-à-vis de la réforme..... 157
Luther et l'inquisition d'Espagne..... 158
Premières démarches près de la diète. Elle ordonne que Luther soit cité..... 160
Voyage de Luther. Son arrivée à Worms.... 161
Sa comparution devant la diète..... 163
Agitation du peuple. Hésitation de la diète.. 167
L'édit de Worms enlevé par surprise..... 169
Protestations, pamphlets anonymes. Hutten signe le sien..... 172

XXIII. La *bulle*, le premier moniteur, le second moniteur, les brigands..... 170
Réhabilitation de Ziska..... 175
Sickingen et l'empereur..... 176

XXIV. La noblesse immédiate et les villes..... 179
Les brigands, les chevaliers..... 180
Les commerçants..... 185
Les docteurs..... 187
Les évêques, chanoines et moines..... 188
La guerre prochaine..... 191

XXV. Position des princes vis-à-vis de la réforme. Premières sécularisations dans les pays catholiques..... 191
Négociations de l'empereur avec Sickingen.. 193
Sickingen lève une armée. Siége de Mézières. 196
Réunion des chevaliers rhénans..... 197
Appel aux paysans. Le nouveau Karsthans.. 198
Première guerre de religion..... 201

XXVI. Pourquoi cette première prise d'armes échoue. La noblesse immédiate et la réforme..... 202
Sickingen attaque l'archevêque de Trèves... 205
Sa défaite, sa mort..... 206

XXVII. 1523. Hutten en Suisse..... 208

Querelle avec Erasme..... 209
Hutten à Mulhouse..... 210
1524. Hutten à Zurich..... 211
Mort de Hutten..... 213

ZWINGLI, RÉFORMATEUR DE ZURICH. 215
Introduction. Caractères de la réformation de la Suisse allemande..... 217

CHAPITRE PREMIER.

Les influences.— Premières années de Zwingli. — Zwingli à Glaris, à Einsiedeln (1484-1519)..... 229

I. Naissance de Zwingli. Wildhaus..... *ibid*
Zwingli à Bâle : la musique..... 232
Berne : les dominicains..... 234
Vienne : la scolastique..... 235
Zwingli, maître d'école à Bâle..... 237
La musique..... 237
La théologie..... 239
Thomas Wittenbach..... 240

II. Zwingli, curé de Glaris..... 243
Influence des langues au XVIe siècle..... 244
Jugement de Zwingli sur quelques anciens.. 246

Pindare et la Bible..... 247
Le sage est un bien public..... 249
Pic de la Mirandole..... 250
Erasme. Justification par le Christ..... 252
Voyage d'Italie. Zwingli à l'armée..... 254
Les capitulations. Le bœuf, le labyrinthe.... 256
La nouvelle noblesse. Le travail..... 258
Paix perpétuelle avec la France. Zwingli quitte Glaris..... 262

III. Einsiedeln. L'administrateur Diebald de Geraldseck..... 264
L'abbé Conrad de Rechberg..... 265
L'Évangile sans addition humaine..... 267
Le Christ seul médiateur..... 268
Zwingli en possession de sa doctrine..... 270
Pension du pape..... 271
Les indulgences. Le moine Samson..... 272
Zwingli appelé à Zurich..... 274
La chasteté. Le mariage..... 277

CHAPITRE II.

Zwingli à Zurich. — Premières années (1519-1522)..... 282

I. Prédication de l'Évangile: innovation..... *ibid*
Suette anglaise..... 285
Lettre à Myconius sur les signes du temps.. 287
Tentative en faveur de Luther..... 290
Rapports de Zwingli avec Luther..... 293

II. Premiers actes de la réforme à Zurich. Ordre de ne prêcher que l'Écriture..... 299

Zwingli repousse la pension du pape..... 300
Ligue avec la France. Opposition de Zwingli. 301
Expédition en faveur du pape..... 303
Suites de cette expédition..... 306
Liberté des aliments..... 307
Réclamation de l'évêque de Constance..... 308
Supplique pour le mariage des prêtres..... 311
III. Calomnies contre Zwingli..... 315
Lettre à ses frères et sœurs..... 317
Sermon sur la vierge Marie. L'invocation des saints : les images..... 323
Lambert à Zurich..... 326

CHAPITRE III.

Premier colloque de Zurich. — Doctrines de Zwingli (1522-1523)..... 329

I. Causes du premier colloque. Léon Jud..... 330
Ordonnance de convocation..... 331
Thèses de Zwingli. Pas de juge en matière religieuse..... 333
L'Église, la paroisse..... 334
L'Église et la commune..... 339

II. Le pouvoir temporel. Son institution divine. Ses limites..... 342
Droit et devoir des sujets..... 346
Définition de la loi. Origine et but du pouvoir. 349

III. Thèses religieuses : autorité des Écritures. — Le pape. — La messe. — Les moines. — Les jeunes, dispenses, pèlerinages. — Le purgatoire. — La confession..... 355-361
Résumé..... 361

IV. La prédestination..... 363
La réforme et la liberté morale..... 364
Le catholicisme et la liberté morale..... 366
La foi, don de Dieu..... 368
Dieu est en tout..... 369
Dieu, auteur des œuvres..... 372
La prédestination même en dehors du christianisme..... 377

V. Colloque de Zurich. Zwingli. Faber.— L'autorité et la liberté d'examen..... 379

Notes du premier volume..... 387

TABLE

DU TOME SECOND.

ZWINGLI..... 1

CHAPITRE IV.

Suite du premier colloque. — Deuxième colloque. — Les martyrs. (1523-1524)..... 1

I. Mariage des prêtres..... 1
Réformation du chapitre de Zurich..... 3
La messe. Les images. Hottinger..... 4
Deuxième colloque. L'Église..... 6
Suppression des images, etc..... 11
Le culte intérieur. Les arts..... 13

II. La terreur. Supplice de Hottinger..... 17
Manége de Zwingli 22
Sécularisation des couvents. L'office des pauvres..... 23

Bible de Zurich..... 27
Réclamations de la diète. Réponse de Zurich..... 28

III. Affaire d'Ittingen..... 30
Supplice des wirth..... 32

CHAPITRE V.

Les anabaptistes. — Guerre des paysans..... 41
I. Grande crise de la réforme..... *ibid*
Plus d'autorité..... 44
II. Les anabaptistes. — Leur principe : Individualisme mystique..... 48
Meurtre de Saint-Gall..... 49
Principe sectaire. Le baptême..... 50
La réforme appliquée au temporel..... 52
État de la société au XVIe siècle. Les paysans. 53
Réclamations des paysans. Les douze articles. 56
Les réformateurs et les paysans..... 59
Insurrection des paysans..... 60

CHAPITRE VI.

Les anabaptistes à Zurich..... 62

I. Position de Zwingli dans cette grande lutte. *ibid*
Caractère des chefs du mouvement..... 64
Attachement à la lettre..... 65
Démarches auprès de Zwingli. L'Église des Saints..... 66
Commencements de l'abaptisme à Zurich.... 69

II. Reproches que Zwingli adresse dès le principe à l'anabaptisme. Théorie du baptême. 72

La scission d'avec l'Église 76

III. Premier colloque avec les anabaptistes. Commencement des rigueurs 78
Influence sur les campagnes 80
Deuxième colloque avec les anabaptistes.... 82
Doctrines des anabaptistes 86
Jugement de ces doctrines 92

IV. Soulèvement des paysans sujets de Zurich... 97
Les rentes 100
Les rentes 106

V. Supplice des anabaptistes 112
Une voix modérée 115
Nouveau décret contre les anabaptistes..... 117

CHAPITRE VII.

La Cène. Lutte contre Luther 119

I. Portrait de Zwingli 120

II. Trois opinions sur la Cène. L'Église catholique. Luther. Zwingli 125
Importance de la question. Deux tendances. 128
Formation de l'opinion de Zwingli sur la Cène 131
Zwingli, Carlstadt, Wiclef, les Vaudois 137
Résumé de la doctrine de Zwingli sur la Cène 142
Valeur sociale de cette doctrine 147

III. Polémique de Zwingli avec Luther. Sa modération 149
Liberté de la presse 150

Les fanatiques..... 154
Amica exegesis..... 155

CHAPITRE VIII.

La Cène à Zurich. — Colloques de Baden et de Berne (1525-1528)..... 157
I. La doctrine de Zwingli triomphe à Zurich... 158
Rituel de la Cène à Zurich..... 162
Contrainte exercée..... 163
Règlement sur le mariage..... 165
II. Influence de la réformation de Zurich sur les cantons catholiques..... 166
Proposition d'Eck : son habileté 169
Embarras de Zurich..... 172
Colloque convoqué à Baden..... 175
Résolution de la diète après le colloque..... 178
Résultat du colloque..... 179
Marche de la réforme à Berne..... 180
Un colloque est convoqué..... 184
Les résultats..... 186

CHAPITRE IX.

Cité chrétienne. — Première guerre de religion en Suisse.—Conférence de Marbourg. (1528-1529)..... 189
I. Cité chrétienne. Ses principaux membres. Ses principes fondamentaux..... 190
Territoires communs..... 191
Réclamations de Zurich à leur égard : résistances des cantons catholiques..... 192

Alliance des catholiques avec l'Autriche 194
La guerre. Projets de Zwingli..... 196
Liberté de conscience..... 197
Paix insuffisante..... 199
Dégoûts de Zwingli..... 200

II. Nécessité d'une ligue protestante. Ses difficultés 202
Ouvertures du landgrave de Hesse pour un colloque à Marbourg. Voyage de Zwingli. 205
Le colloque..... 210
Opposition de principe..... 221
Suites du colloque..... 224
François Lambert..... 228
Zwingli et le landgrave..... 229

CHAPITRE X.

Diète d'Augsbourg. — Profession de foi de Zwingli. — Deuxième guerre de religion en Suisse. — Mort de Zwingli..... 231

I. La diète d'Augsbourg. Concile laïque..... 232
Profession de foi de Zwingli..... 234
Justification par le Christ..... 235
Le péché originel..... 236
L'Église..... 238
Les sacrements..... 239
Les cérémonies. Les images..... 240
Le sacerdoce..... 241
L'empire..... *ibid*
Appel à la tolérance..... 243
Effet produit par cette profession de foi..... 246
II. L'alliance avec les luthériens impossible.... 247
Progrès de la réforme en Suisse. Glaris..... 249